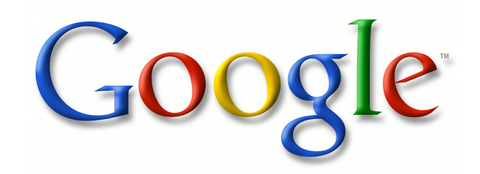




ANTIDOTE

CONTRE LES

RÉTICENCES ET LES ERREURS HISTORIQUES

DE MONSIEUR

DE GERLACHE,

PRÉSIDENT DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, ETC.

A BRUXELLES;

Par ...., prêtre catholique belge,

AUTEUR DU LIVRE NOIR 1838, DE LA RÉPONSE A MGR

C. VAN BOMMEL, ÉVÊQUE DE LIÉGE 1836.

PREMIÈRE PARTIE.

BRUXELLES.

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE PÉRICHON,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 26.

—

1840.

Les formalités voulues par la loi ont été remplies.

IMPRIMERIE DE G. CUELENS,
A LOUVAIN.

ANTIDOTE

CONTRE LES

RÉTICENCES ET LES ERREURS HISTORIQUES

DE MONSIEUR

DE GERLACHE,

PRÉSIDENT DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, ETC.

A BRUXELLES;

Par ...., prêtre catholique belge,

AUTEUR DU LIVRE NOIR 1838, DE LA RÉPONSE A MGR

C. VAN BOMMEL, ÉVÊQUE DE LIÉGE 1836.

PREMIÈRE PARTIE.

BRUXELLES.

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE PÉRICHON;

RUE DE LA MONTAGNE, N° 26.

1840.

« Jamais le désir de connaître à fond notre
« histoire nationale ne s'est plus vivement
« manifesté, que depuis l'époque de notre
« récente indépendance.. »

(Premières paroles de l'*Introduction à l'Histoire du Royaume des P.-B.* par M. de Gerlache).



PRÉFACE.

J'ai l'honneur d'exposer aux gens lettrées de mon pays et de l'étranger dans l'*Introduction historico-critique* à l'Antidote

Les causes qui me déterminèrent à lire l'*Histoire du Royaume des Pays-Bas* publiée en 1839 par M. de Gerlache ;

Les moyens que l'on a employés pour faire mousser ce livre et pour en répandre 500 exemplaires ;

Les réflexions que me suggéra la lecture de la longue série des titres de l'auteur ;

La distribution des matières de l'ouvrage avec quelques remarques critiques sur sa *Préface* ;

Une analyse de l'*Introduction à l'Histoire du Royaume des Pays-Bas* ;

Un mot sur les nombreuses *réticences*

et erreurs historiques de cette *Introduction ;*

L'extrême bienveillance de l'auteur envers Charles-Quint, Philippe II et le cardinal de Granvelle ;

Sa partialité haineuse envers Guillaume-le-Taciturne, Joseph II et Guillaume 1er Roi des Pays-Bas ;

Comment le livre de M. de Gerlache, malgré ces défauts ou peut-être à cause de ces défauts, a acquis une grande autorité en Belgique ;

Les moyens que j'ai employés pour réduire cette autorité à sa juste valeur ;

Le but de mes efforts et ma profession de foi religieuse et politique.

Mon *Introduction historico-critique* est suivie de 9 premiers chapîtres critiques de l'*Introduction à l'Histoire du Royaume des Pays-Bas* de M. de Gerlache depuis la première civilisation chrétienne des Belges au huitième siècle jusqu'à l'époque de Charles-Quint inclusivement (1555).

Ces matières formeront le sujet de la première partie de l'ANTIDOTE.

INTRODUCTION HISTORICO-CRITIQUE.

—

Vers le milieu de 1839, on annonça à la Belgique littéraire la publication d'une *Histoire du Royaume des Pays-Bas* par M. E. C. de Gerlache.

Déjà l'on avait imprimé bien des variétés sur ce *Royaume*, depuis la terrible secousse qui en 1830 l'avait ébranlé jusque dans ses fondements.

J'en avais lu une bonne partie, aussi bien l'*Essai historique* de M. Nothomb *pour*, que le *Royaume des Pays-Bas* de M. le baron de Keverberg *contre* l'œuvre des journées de septembre.

L'annonce d'un livre de plus sur un sujet dont j'avais été spectateur passif, ne piqua donc plus ma curiosité et ne me fit pas interrompre le cours de mes études ordinaires.

Au surplus, les discours et les actes de l'homme politique avant et après 1830 m'é-

taient connus; ils me présageaient assez l'impartialité de l'historien en 1839.

Des journalistes libéraux d'une certaine nuance annoncèrent l'œuvre de M. de Gerlache, sans dire ni bien ni mal de son livre.

Je ne me permettrai pas d'affirmer que c'est ou l'ignorance de notre histoire, ou l'indifférence du mépris pour les écrivains belges qui imposa ce laconisme à des publicistes étrangers peut-être à mon pays. Cependant je me permettrai de constater un fait, sans crainte de le voir démentir : c'est que cette marche est ordinairement celle que suit en pareille circonstance tantôt un ministérialisme soudoyé, tantôt une opposition systématique.

M. de Gerlache n'ignorait pas sans doute l'existence de cette tactique. Aussi sa position littéraire élevée lui avait-elle procuré de bonne heure un moyen qui pouvait en neutraliser l'effet.

J'ignore si l'auteur a quelques rapports avec MM. les directeurs spéciaux de la *Revue de Bruxelles* (1) ; mais dès le mois de septembre 1837, ce recueil périodique avait publié un fragment de 18 pages intitulé :

« Extrait de l'Histoire du Royaume des » Pays-Bas, depuis 1814, par M. E. C. de » Gerlache (2). »

(1) MM. A. Deschamps, membre de la chambre des Représentants, et P. de Decker, docteur en droit.

(2) Le procès de Mgr de Broglie, évêque de Gand, fait le sujet de cet extrait. (*Rev. de Brux.* p. 25.)

C'est ainsi que, dès 1837, les esprits furent préparés pour accueillir avec faveur, deux années plus tard, le livre de M. de Gerlache.

L'auteur pouvait donc se passer de l'aiguillon de cette partie de la presse libérale pour piquer la curiosité du public. La presse catholico-politique se chargeait de ce service.

Cependant, tandis que les organes de cette nuance parlaient du mérite du livre de M. de Gerlache, le *Journal des Flandres* demeurait silencieux.

Il n'ouvrit point la bouche pour apprendre à ses abonnés la marche progressive ou rétrograde de l'auteur; et ce journal qui jadis avait consacré tant de colonnes à prôner et à répandre l'*Histoire de la Belgique* de M. le chanoine J. J. de Smet, n'eut cette fois pas une ligne de disponible pour parler à ses lecteurs de l'*Histoire du Royaume des Pays-Bas* par M. de Gerlache.

Sans être initié à la cause de ce silence, il me parut pourtant assez significatif pour faire naître en moi un premier mouvement de curiosité.

D'un autre côté, cette curiosité s'accrut considérablement par la lecture des éloges extraordinaires que venait de décerner au livre de M. de Gerlache un écrivain fameux, le même auquel j'avais osé jeter le gant en 1838 dans mon *Livre noir;* remarquons toutefois qu'il annonça l'ouvrage dans son *Journal his-*

torique (1) d'une manière fort obligeante et sans en hasarder aucune critique (2).

Ce bon Monsieur Kersten consacra au livre de M. de Gerlache une analyse de 13 pages, dans laquelle il éleva aux nues et l'écrit et l'écrivain (3).

(1) Dans la 50e livraison du 1er Juin 1838, pag. 104, on lit cette annonce conçue ainsi : « *Le Livre noir*, ou » la Propagande ecclésiastique belge, dévoilée par.... » ... prêtre catholique ; brochure in-12 d'environ » 200 pages ; Bruxelles 1838.

» Cet écrit est presqu'entièrement dirigé contre » l'éditeur du *Journal historique*, que l'auteur re- » présente comme l'agent actif et adroit d'une ligue » belge formée contre un royaume voisin. »

(2) Quelqu'un me dit à ce sujet que ce fut par *mépris* peut-être que M. Kersten n'entreprit point la réfutation dudit opuscule. Je lui répondis que les adversaires du *Livre noir* n'avaient point *méprisé* d'en faire itérativement arracher les affiches à Liége, à Anvers, etc., et qu'à Bruges on n'avait point *méprisé* d'en faire acheter en une fois une pacotille entière de 25 exemplaires, payée à un pauvre petit libraire à condition qu'il n'en vendrait plus à l'avenir.

(3) « Avant de commencer la lecture de cet ouvra- » ge, nous étions sûr, dit-il, de ne rien trouver de mé- » diocre ; mais nous pouvons dire avec vérité que no- » tre espérance a été surpassée et que cet examen nous » a fourni de nouvelles raisons d'admirer le talent de » l'auteur. M. de Gerlache nous a paru depuis long- » temps le meilleur, le plus raisonnable, le plus dis- » tingué de nos écrivains ; nous n'avions cependant » de lui aucun ouvrage original de longue haleine ; » . . . . . Aujourd'hui M. de Gerlache se présente avec » une composition qui a demandé plus de soins et de » recherches, plus de temps et de veilles, plus d'ex- » périence et de connaissance du cœur humain. Heu- » reusement, aucune des qualités nécessaires pour » faire réussir une semblable entreprise ne lui man- » quait. Etudes solides, connaissances variées et éten-

Je vis plus tard qu'avant de recevoir ces magnifiques louanges, M. de Gerlache n'avait point oublié dans son *Histoire du Royaume des Pays-Bas* de brûler quelques grains d'encens en l'honneur de M. Kersten (1), qui plus tard devint à son tour le panégyriste reconnaissant de M. de Gerlache.

« *Manus manum fricat.* »

Ces éloges du *Journal historique*, aussi significatifs que l'avait été pour moi le mutisme de l'*Ancien catholique des Pays-Bas*, portèrent ma curiosité au comble; c'est ce qui

» dues, talent d'écrire porté à un haut degré de per-
» fection, finesse d'aperçus jointe à un excellent ju-
» gement, probité, modération, impartialité, goût
» pour le travail et la vie isolée de l'homme d'étude;
» tout cela se réunit chez M. de Gerlache. Ajoutez
» qu'il avait été témoin et acteur dans beaucoup de
» faits qu'il avait à nous conter, et l'on conviendra
» que c'était à lui surtout de nous donner cette his-
» toire.» (J. hist. 67e livrais. p. 343-344.)

(1) « Parmi les journaux qui ont bien mérité du pays
» à cette époque (1825) et depuis, le *Courrier de la*
» *Meuse* doit être cité au premier rang, dit M. de
» Gerlache. Cette feuille avait pour principal ré-
» dacteur M. Kersten, écrivain remarquable par l'é-
» tendue de ses connaissances, la solidité de ses
» principes, la justesse et la force de sa logique. Le
» *Courrier de la Meuse* n'a jamais varié, chose rare par-
» mi les écrivains, et surtout parmi les journalistes
(continue M. de Gerlache, qui paraît avoir oublié ses variations entr'autres sur la liberté de la presse.) *Hist. du Roy. des P.-B.* p. 428.

On pourra apprécier M. Kersten par la lecture du *Livre noir.*

» duite également, si elle est épuisée, comme
» on l'annonce. On vient de nous dire qu'il
» n'en reste qu'un peu plus de cent exemplai-
» res (1) .... » C'est M. de Pachtere qui a la
bonté de me fournir le *Journal historique.*

Aussi, au lieu d'un exemplaire de la seconde édition, j'en reçus un de la première, mais ce fut seulement vers la mi-novembre. J'avais presque perdu de vue M. de Gerlache et même M. de Pachtere, ce libraire expéditif.

Mais ma curiosité momentanément assoupie se réveilla tout entière lorsque je vis sur ma table deux volumes in-8° passablement gros, imprimés avec un certain luxe typographique (2), mais au prix de 14 francs, prix trop élevé relativement à ma médiocrité financière.

Jetant mon premier regard sur la couverture, j'y lus ce titre :

« Histoire du Royaume des Pays-Bas, de-
» puis 1814 jusqu'en 1830. Précédée d'un
» coup-d'œil sur notre ancien régime com-
» munal; sur les révolutions belges du XVIe
» et du XVIIIe siècle; et suivie d'une esquisse
» de l'histoire du royaume de Belgique, de-
» puis la révolution de 1830 jusqu'aujour-
» d'hui; accompagnée de discours parlemen-
» taires, de notes et de pièces justificatives;
» par E. C. de Gerlache, ancien Membre des

(1) Page 356.
(2) « Bruxelles, chez M. Hayez, imprimeur de l'A-
» cadémie et de la commission Royale d'Histoire 1839. »

» Etats-Généraux du Royaume des Pays-Bas;
» ancien Président du Congrès belge, et de la
» Députation chargée d'offrir la couronne au
» Prince Léopold de Saxe-Cobourg; ancien
» Président de la Chambre des Représentants;
» Premier Président de la Cour de Cassation;
» Président de la Commission Royale d'His-
» toire; Directeur annuel de l'Académie des
» Sciences et Belles-Lettres de Belgique, etc. »

Ce coup-d'œil sur la couverture du livre me suggéra cette remarque, que la longue énumération faite par l'auteur de tous ses titres politico-honorifiques, scientifiques et lucratifs y occupe presqu'autant de papier que le développement du titre de son livre; pourtant tous les titres de l'auteur n'y sont pas énumérés encore.

On n'y voit pas briller par exemple la croix de fer, marque distinctive dont M. de Gerlache a été décoré avec tant d'autres qui ont bien mérité de la *glorieuse* révolution de 1830.

Des publicistes orangistes, à la plume mordante, se seraient amusés peut-être à voir un sentiment de honte dans le mystère où l'auteur a caché cette distinction honorifique.

Moi, je pensai que le titre d'*Ancien Président du Congrès belge, et de la Députation chargée d'offrir la couronne au Prince Léopold de Saxe-Cobourg* exprime, plus clairement que celui de chevalier de la *croix de fer*, les services politiques rendus à la patrie par l'auteur, qui du reste était parfaitement libre de mas-

quer, c'est-à-dire de comprendre cette croix chevaleresque sous l'*et cœtera* qui suit l'impression de ses titres au nombre de sept bien comptés.

Du reste, l'auteur ne suivait en cela qu'un précédent posé avant lui par d'autres écrivains et personnages décorés de la même *croix*.

Dans ma jeunesse, il est vrai, on s'égayait parfois aux dépens des personnages qui étalaient avec soin aux yeux du public une longue série de titres. On avait la simplicité de croire que cet étalage n'était pas l'enseigne de la modestie. Mais cette appréciation était digne de cette époque de nullité et d'ignorantisme.

Comme beaucoup de nos contemporains ne jugent plus à propos d'examiner si l'auteur est digne ou indigne de ses titres, mais qu'ils inclinent à admettre le mérite d'une œuvre chez celui qui peut y inscrire le plus grand nombre de titres, cette inscription me paraît aujourd'hui si nécessaire pour réussir dans le monde littéraire et politique, que je regrette presque d'être forcé de laisser sous-entendre à la suite de mon titre d'auteur du *Livre noir*, le mot connu de Piron :

« Qui ne fut rien, pas même académicien. »

Aussi, bien longtemps avant l'apparition du livre de M. l'ancien Président du Congrès, un auteur, membre de la même assemblée, mais qui avant 1830 n'avait, lui non plus, été rien, *pas même académicien*, se vit en

1831–1832 dans la nécessité de se conformer à cette exigence de notre époque (1).

Cependant qui osa jamais contester la modestie de M. Nothomb ?

Toutefois la lecture de presque tous les titres de M. de Gerlache me suggéra une réflexion un peu plus grave et d'un autre ordre.

Je pensai que l'auteur avait fait imprimer trop de titres et trop peu à la fois. Trop de titres d'abord pour ne pas inspirer aux uns les sentiments d'une aveugle confiance unie à une grande admiration pour tout ce qu'il avance ; et trop peu de titres aux yeux des autres pour être cru sans examen et sur la foi de sa mémoire (2) comme historien des événements auxquels, comme homme politique, il avait pris une part si grande et si active et dont le gouvernement né de ces événements le récompensa si généreusement.

Mais, comme je n'avais pas encore lu les pages de l'heureux narrateur de ces événements, j'arrêtai le développement de cette ré-

(1) « Essai historique et politique sur la révolution » belge, par M. Nothomb, *membre de la chambre des » représentans de Belgique ; secrétaire-général du mi- » nistère des affaires étrangères, ancien membre du » congrès national et du comité diplomatique, commis- » saire du régent de Belgique près la conférence de » Londres en juin* 1831.

(2) « ... Je me suis hasardé à retracer, *en partie d'a- » près mes souvenirs*, le cours des événements qui ont » préparé et accompagné la révolution belge. » (Préface, p. 19)

flexion, comme trop précipité et intempestif en ce qui concerne lesdits événements.

Lecture faite du titre de l'ouvrage de M. de Gerlache, j'en parcourus d'abord la distribution des matières. J'en trouvai les pages classées dans l'ordre suivant :

1er volume :

1° Une Préface........................ pages	25
2° Une Table analytique — sommaire de l'Introduction à l'Histoire du Royaume des Pays-Bas........................	6
3° Sommaires de l'Histoire du Royaume des Pays-Bas........................	7
4° Introduction à l'Histoire du Royaume des Pays-Bas........................	251
5° Histoire du Royaume des Pays-Bas..	311
Total.....	600

2e volume.

1° Sommaires des discours, notes et pièces justificatives faisant suite à l'Histoire du Royaume des Pays-Bas........................	20
2° Le recueil de ces documents occupe..	311

Le 2e vol. ne compte donc qu'un total de 331 pages. J'avoue que c'est peu de papier pour beaucoup d'argent.

Parmi les discours rapportés dans ce volume, vingt-six sont de l'auteur, qui les reproduit *tous*, tels qu'ils ont été prononcés à la tribune, *en entier et sans changements*, mots

soulignés dans le texte de M. de Gerlache (1).

Poussé par une vive curiosité j'eus bientôt achevé une première lecture de ces deux volumes. Elle produisit sur moi des sensations un peu différentes de celles qu'avait éprouvées ce bon monsieur Kersten, lorsqu'il en avait fait l'analyse; mais je comprimai ces sensations, par la raison que la lecture en avait été trop précipitée.

J'en commençai bientôt une seconde, mais lente, mais fort attentive, et la plume à la main pour annoter ce qui m'eût paru bon et utile pour mon instruction personnelle, et ce qui eût pu donner lieu à la critique et à la controverse. Je l'avoue : je n'avais pas alors l'intention de publier un *Antidote* contre le livre de M. de Gerlache. En lisant la *Préface* de l'auteur, je vis qu'elle est une « esquisse rapide » des causes de scission entre le peuple belge » et le gouvernement neérlandais (2). »

Je fis attention à l'expression de *gouvernement neérlandais* employée par l'auteur au lieu

(1) « J'en eusse volontiers supprimé la plus grande » partie; dit l'auteur, mais on aurait pu croire que » j'accomodais le reste aux circonstances du moment. » J'ai cru devoir les conserver tous pour établir l'i- » dentité de mes opinions et leur conformité avec mes » actes politiques. » (Préf. p. 22).

« Quant aux autres discours, qui ne lui appartien- » nent pas, il n'en donne que des extraits, et *en in-* » *diquant toujours le nom de leurs auteurs.* Quelques » *notes* seulement, jugées nécessaires, ont été ajoutées » à un petit nombre de passages. » (T. 2. p. 5.)

(2) Préf. p. 10.

de celle de *peuple neérlandais*, et j'annotai à ce sujet que la *scission entre le peuple belge et le gouvernement neérlandais*, quoique déjà fort déplorable en elle-même sous bien des rapports, l'eût été bien d'avantage encore si elle eut dû exister entre le *peuple* belge et le *peuple* de la Neérlande; car les gouvernements passent et les peuples restent. Espérons que les relations de paix et d'amitié officiellement rétablies entre les *gouvernements* belge et neérlandais par le traité du 19 avril 1839, cimenteront d'avantage celles qui existent entre deux peuples, nés pour s'estimer et s'aimer réciproquement. Cependant parmi les causes *de scission* indiquées par l'auteur, je remarquai ces paroles : « Il (le roi Guillaume) créa, *per-*
» *sonnellement*, la plupart des griefs qui ont
» excité de si vives réclamations..... La révo-
» lution belge ne se fit point; c'est Guillaume
» qui la fit (1). »

Je crus pouvoir annoter à ce sujet un mot d'étonnement de ce que la charité et la prudence chrétiennes n'avaient point conseillé à M. de Gerlache, qui passe pour un écrivain si catholique et si monarchique de modifier ces paroles ou plutôt de supprimer une accusation si personnelle, si odieuse et surtout si grave et dangereuse dans un moment où tous les souverains de l'Europe font tant de sacrifices et de concessions pour arrêter la démocratie révolu-

(1) Préface p. 12.

tionnaire qui s'arme de ces personnalités odieuses pour renverser les vieilles monarchies demeurées jusqu'ici debout; dans un moment où des symptômes de la maladie du jour, de l'épidémie révolutionnaire avaient commencé déjà à se montrer jusque dans la Neérlande, si calme et si devouée à la monarchie de *la famille si longtemps chérie d'Orange Nassau*; eh! quoi, dans un moment où le gouvernement belge, par le traité du 19 avril, venait d'ouvrir ses premières relations de paix et d'amitié avec le gouvernement des Pays-Bas, un premier magistrat de la première cour de la Belgique imprimer contre le Chef couronné de ce pays ami une accusation si virulente, et si impolitique. Il est vrai que « c'est un » phénomène assez rare dit l'auteur, qu'un » souverain qui conserve son autorité pleine » et entière sur une partie de son peuple, » après avoir perdu l'autre (1).... »

Je remarquai pourtant que l'auteur paraît si pénétré de la justice de son accusation qu'il n'hésite point à attaquer M. Nothomb qui dans son *Essai historique* avait émis une toute autre opinion sur la cause de *la scission entre le peuple belge et le gouvernement neérlandais* (2).

(1) Préface p. 14.
(2) Voici le texte de ce publiciste : « Vous me demandez, dit-il, où est le coup d'état qui a provoqué, qui doit légitimer la révolution belge. Non, » ce n'est pas une ordonnance, conçue dans une nuit

« On a prétendu de nos jours, dit M. de » Gerlache, qu'on lui (au roi Guillaume 1er) » avait donné à résoudre un problème inso- » luble, en réunissant sous un même sceptre » deux nations différentes d'intérêts, de » mœurs, de langages et de religions (1). »

C'est bien là le grand, l'unique cheval de bataille de M. Nothomb; aussi M. de Gerlache s'efforce-t-il de le renverser d'un coup de plume : « car si le divorce des hollandais et des » belges eût été la suite nécessaire de l'oppo- » sition *des races*, comme on l'a soutenu, ce » divorce devrait exister de même entre les » belges de races wallonnes et flamandes, dont » l'union a fait la révolution. »

J'annotai au sujet de ce texte que, s'il renferme un argument qui bouleverse jusque dans ses fondements l'*Essai historique* de M. Nothomb, le sol sur lequel bâtit son antagoniste ne me paraît guère plus solide.

Car les races wallonnes et flamandes, jadis unies pour renverser le royaume des Pays-Bas, ne paraissent pas trop l'être pour reconstruire

» fatale, qui est venu épouvanter une grande cité : » nous n'avons pas été surpris, un matin de nous » éveiller dans les fers. Mais, depuis 1815, la loi de » la conquête a pesé sur nous ; nos populations se sont, » pendant quinze années, agitées dans les liens de la » domination étrangère : n'était-ce point là un coup » d'état permanent...... La cause de la catastrophe de » 1830 est donc dans la profonde incompatibilité de » deux populations, de deux races d'hommes. » (Ess. p. 19-23. édit. de 1833.)

(1) Préface p. 12.

et consolider celui de la Belgique, attendu que *les flamands visitent fort peu les wallons* et *vice versa* (?) comme l'a dit au sénat en juin 1840 M. le ministre des Travaux publics.

Si les résultats amenés par le chemin de fer mettaient en défaut les prévisions de ce même ministre, c'est-à-dire si cette voie accélérée ne remédiait point à la désunion croissante entre les flamands et les wallons, en faisant disparaître l'impopularité de la langue française imposée aux flamands comme langue administrative et l'odieux favoritisme établi, dans leur opinion, au profit des wallons, l'éventualité d'un *divorce* wallon-flamand analogue au divorce hollandais-flamand de 1830, ne paraîtrait plus une impossibilité ridicule aux yeux des hommes politiques prévoyants. On a vu au mois de juin de cette année 1840 la presse parisienne sérieusement préoccupée de cette question (1).

(1) M. le Ministre des Travaux publics...... « J'ai dit effectivement à l'autre chambre, dans la discussion du chemin de fer, et pour faire ressortir une des plus heureuses influences de cette grande voie de communication qu'avant son ouverture il n'y avait pas beaucoup de wallons qui visitaient les provinces flamandes, que fort peu connaissaient Ostende, que c'était réciproque au surplus, que les flamands visitaient aussi fort peu alors les provinces wallonnes : qu'un des grands résultats, un des grands bienfaits du chemin de fer était de faire que tous les habitants du royaume puissent se visiter et se connaître, qu'il y avait là un immense avantage pour la nationalité belge. » (Sénat-discussion générale du projet de loi relatif à l'établissement des bâteaux à vapeur transatlantiques.)

J'annotai au sujet de la controverse sur les causes de la scission de 1830 une grande différence de procédés, d'abord.

M. Nothomb, l'avocat libéral de la révolution de 1830, se montre publiciste modéré envers le roi des Pays-Bas.

M. de Gerlache, le défenseur catholique des révolutionnaires de 1830, se montre historien haineux contre Guillaume de Nassau, qu'il désigne par son nom en toutes lettres; mais il épargne cette humiliation à M. Nothomb. Il attaque son système; tout en taisant le nom propre de son adversaire.

J'annotai ensuite que les deux écrivains les plus éminents de la révolution ne sont pas même d'accord dans leurs livres sur la vraie cause de *la scission entre le peuple belge et le gouvernement neérlandais*, dont ils furent pourtant un peu plus que *témoins* oculaires.

S'il est vrai que l'esprit d'innovation révolutionnaire, qui en 1789 fut importée de l'Amérique sur le sol de l'ancien continent, ne cessa dès-lors à parcourir successivement les divers états de l'Europe; s'il est vrai que ceux qui sont appelés à préserver de cette épidémie une société malade, ont au contraire employé les uns la sainteté d'une mission de paix et de subordination, les autres l'influence de leur talent et de leur position sociale pour hâter bien que dans des vues différentes le moment suprême de l'éruption de la maladie; je regrettai que cette profonde observation faite

par l'empereur Joseph II à Ferdinand, comte de Trautmannsdorff, ministre dans les Pays-Bas, eût échappé à la sagacité de nos deux académiciens pour se mettre d'accord sur la véritable cause de la révolution belge de 1830.

« Sous le rapport matériel, on ne peut le » dissimuler, dit l'auteur, ... la Belgique » prospérait..... Mais les arrêtés de 1825 (sur » l'instruction publique), suivis de quelques » autres mesures qui attaquaient les intérêts » les plus chers au cœur de l'homme, éveil- » lèrent entre les deux peuples des causes » nouvelles de dissention (1). »

Comme l'auteur ne nomme pas ces *quelques autres mesures* et que les *qui pro quo* éventuels me déplaisent, je fus contraint de me borner à regretter que le laconisme rapide de M. de Gerlache ne lui eût point permis d'ajouter que les modifications apportées aux arrêtés de 1825 avaient valu au roi Guillaume, environ une année avant les journées de septembre, des compliments flatteurs de sa sainteté le pape Léon XII.

« La liberté de l'instruction, dit encore » l'auteur, mère et fille de toutes les libertés » politiques et religieuses dans un royaume » où le prince et la plupart de ses agents » étaient réformés, devenait pour le catholi- » cisme, une question d'existence (2). »

(1) Préf. p. 7.
(2) Ib. p. 7-8.

Je me demandai, à ce sujet, si le Christ, lorsqu'il promit aux apôtres la stabilité de son Église en leur disant : *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles*, fit dépendre l'accomplissement de cette promesse, c'est-à-dire *l'existence du catholicisme* de la liberté politique d'un enseignement profane ? Le Christ, pouvait-il vouloir que ce fût par l'interprétation de Cicéron et de Démosthène, qu'ils perpétuassent *l'existence du catholicisme*, et que pour obtenir ce mode de propagation, ils surmontassent tous les obstacles, bravassent tous les dangers et sacrifiassent leur vie ? Il leur a dit : *Allez, enseignez tous les peuples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit :* accomplissez le devoir de cette mission bon gré mal gré, avec ou sans la puissance civile. Et le Christ ne dit pas autre chose, et la tradition catholique n'interprète pas autrement ces paroles du Christ. Et voilà pour la théorie ; j'en viens au fait.

De zélés missionnaires catholiques remplirent ce devoir en Hollande et ce ne fut pas toujours sans de graves périls depuis que les *princes* d'Orange, *leurs agents*, et la majorité des habitants de ce pays avaient embrassé le protestantisme. Jamais ils n'eurent la liberté de l'instruction profane, et pourtant cette privation n'y fut jamais *une question d'existence pour le catholicisme*, que cette privation n'empêcha pas de faire de continuelles conquêtes sur le protestantisme, comme l'at-

teste la statistique actuelle de la population catholique. L'instruction solide du clergé, sa persévérance patiente et son zèle prudent remedièrent efficacement à l'absence de cette liberté politique.

Il est vrai que le clergé catholique neérlandais réclama contre le collège philosophique de 1825; mais ce grief catholique une fois redressé, il ne fit pas d'autres démarches irritantes, pour empiéter sur le droit que la couronne exerce à l'égard de l'enseignement profane.

Si « les catholiques belges » (c'est-à-dire la grande majorité de la nation) « .. se virent » contraints... de sortir de leur naturel res» pectueux et modeste, et de leurs principes » de résignation et de soumission passives (1) » en 1830, les catholiques hollandais mieux instruits par la doctrine et l'exemple de leurs missionnaires ne firent rien de semblable et le langage des encycliques de Grégoire XVI qui blâme tacitement la conduite des uns fut le panégyrique silencieux des autres.

Il est vrai encore que depuis qu'il est question de modifier la loi fondamentale de la fidèle et paisible Neérlande, la liberté illimitée de l'enseignement est mise à l'ordre du jour par certains journalistes, et en certaine contrée limitrophe de la Belgique, le clergé dit-on a fait une démarche officielle dans ce but. Si ce mouvement s'explique (2), si même il

(1) Paroles de la Préf. de M. de Gerlache p. 8-9.
(2) Le chap. 3 de l'*Antidote* développera ces choses.

pouvait avoir quelque succès, alors ce problème resterait encore à résoudre : Dieu, la Patrie et le Roi en seront-ils mieux servis, *la nation y gagnerait-elle, en serait-elle plus morale et plus heureuse?*

Ma plume glissa assez rapidement sur les autres pages de la *Préface* par la raison qu'elle ne contient que le germe des choses que l'auteur développe dans le cours de son *Histoire du Royaume des Pays-Bas;* ce fut cette *Histoire* dont l'étude me tenta le plus, à cause des éloges extraordinaires que M. Kersten en avait fait retentir aux quatre coins de la Belgique.

Je passai donc de la Préface à la seconde lecture de l'*Introduction* à cette *Histoire* espérant que j'aurais pu circonscrire la critique de ses 251 pages dans des bornes proportionnés à celle des 25 pages de la Préface.

Dans ce document historique, M. le Président de la Commission Royale d'Histoire prend les Belges barbares au VIIIe siècle, au berceau de leur civilisation chrétienne et les présente ensuite comme deux fois régénérés encore par les moines civilisateurs du moyen âge.

Puis, après avoir parlé avec quelques développements de l'antiquité de leurs institutions communales, il célèbre dans Godefroid de Bouillon et dans Baudoin empereur de Constantinople, leur héroïsme chrétien pendant les croisades qui leur valurent de grandes richesses.

Il remonte ensuite à leur civilisation mo-

dèle sous la glorieuse maison de Bourgogne, pour les montrer heureux sous le gouvernement sans tache du puissant empereur Charles-Quint.

Puis il raconte longuement et avec beaucoup de détails la malencontreuse révolte de ses compatriotes contre Philippe II qui préserva le catholicisme des envahissements de l'hérésie, et passant rapidement sur les pieux exemples d'Albert et d'Isabelle, il arrive au gouvernement tant béni de Marie-Thérèse d'Autriche.

Après avoir fait assister ses lecteurs au spectacle fort détaillé de la pieuse révolte des Belges contre Joseph II, l'auteur les conduit finalement, par la dure et anti-catholique domination française, à l'époque de la réunion des Pays-Bas autrichiens avec les Provinces-Unies sous la souveraineté légitime de l'ancienne maison protestante des Nassau.

Telle me parut l'analyse succincte du sujet de l'*Introduction à l'Histoire du Royaume des Pays-Bas*.

Je lus ce document avec toute l'attention que réclame la gravité de son sujet, parfois dramatique mais toujours intéressant; et pourtant la longueur ne me déplut en aucune manière. J'ignore si la justification qu'en publia le bon monsieur Kersten était nécessaire (1);

(1) « L'ouvrage, dit-il, est précédé d'une introduction qui est elle-même un travail remarquable sous bien des rapports. Cette introduction occupe presque

mais au lieu de pouvoir glisser sur l'*Introduction* aussi légèrement que sur la *Préface* je sentis que l'étendue si accidentée de son sujet allait me contraindre, bien malgré moi, à devenir long avec M. de Gerlache.

Et puis, la plupart des pages où l'auteur parle du moyen âge et de la révolte du XVIe siècle fournit matière à tant de notes, qu'à peine arrivé au récit édifiant du gouvernement ascétique d'Albert et d'Isabelle, je vis mon recueil s'en accroître tellement, que moi-même je commençai à être effrayé de son volume, et qu'au lieu de marcher en avant jusqu'à 1830, je résolus de m'arrêter à 1596.

Je dirai en passant que le corps de mes notes critiques porta sur un grand nombre de

la moitié du premier volume. Considérée comme partie de l'ouvrage, elle pourrait paraître *trop longue*; mais nous sommes persuadés que le but de l'auteur a été d'en faire quelque autre chose. Notre histoire est peu connue; le nombre des personnes qui en ont fait l'étude, est très-petit. Cependant pour bien comprendre notre époque, pour se faire une idée juste et vraie des événements qui se sont passés dans notre pays depuis 25 ans, il faut connaître la Belgique ancienne, il faut savoir ce qui s'est passé dans nos provinces. Cette observation est générale et s'applique à toute histoire du genre de celle que nous avons à juger ici. Le récit des événements d'une époque, se lie nécessairement à celui des époques précédentes; ne connaître un pays, un peuple, que par l'histoire d'un règne, de quelque grand événement, c'est ne rien savoir. M. de Gerlache a donc sagement fait, ce semble, de faire passer son lecteur par l'histoire générale de notre pays, avant de lui raconter les faits particuliers du règne de Guillaume... » (*Journ. hist.* 67e livrais. p. 344.)

réticences et d'erreurs historiques qu'à mon avis M. le Président de la Commission Royale d'Histoire s'était permises dans cette partie de notre histoire ancienne.

J'avais annoté, comme preuve à l'appui de cette opinion critique, que M. de Gerlache se montre *ultra*-sévère (je ne dis pas injuste) envers la plupart de nos historiens belges (je ne parle pas ici des écrivains étrangers), et par contre *ultra*-bienveillant pour les moines, civilisateurs de nos pères au moyen âge.

L'auteur, qui fait ressortir les défauts de Guillaume-le-Taciturne, passe sous silence les bonnes et grandes qualités du fondateur de la République batave, et consacre 11 pages *ultra*-laudatives à la mémoire du fameux cardinal de Granvelle.

S'il se montre haineux jusqu'à l'excès envers Joseph II et Guillaume 1er, Roi des Pays-Bas, en revanche, il s'efforce de canoniser l'*astucieux et politique* Charles-Quint et il essaie de modifier la tradition universelle sur le caractère vindicatif et dissimulé de Philippe II.

Et c'est ainsi que l'auteur, pour *faire* à ses lecteurs *une idée juste et vraie des événements qui se sont passés dans notre pays*, comme le dit ce bon monsieur Kersten, leur *fait connaître la Belgique ancienne, et savoir ce qui s'est passé dans nos provinces.*

En enrégistrant ces faits à l'appui de mon opinion, je me permis de remarquer encore

que les réticences et les erreurs his
inspirées à M. de Gerlache, par la pa
me semblaient provenir d'un systêm
de coopérer ou de satisfaire aux e
toujours croissantes du parti catholic
què. Si fort encore et si compact en l
ce parti ne désire rien tant que de prép
l'étude d'une histoire artificielle de
anciens la jeunesse naissante à accep
tard avec docilité un joug que lui fera
ter dès à présent la seule lecture des f
étaient exposés avec franchise et vé
une histoire impartiale.

Je m'imaginai que c'était par l'eff
systême que l'auteur tombe si fréqu
dans des contradictions grossières
propres assertions; contradictions qui
blèrent déceler dans monsieur le Pré
la Commission Royale d'Histoire, de
tômes d'absence de mémoire et de ju
ou des indices de présomption et de m
foi, ou bien encore tous ces défauts e

En attendant, je qualifiai, à part
systême de *Gerlachisme* et ces contr
de *Gerlacheries ;* et, puisque le cahie
nant ces qualifications d'un mauvais g
tait pas destiné à voir le jour et que
considérais que comme un exercice
propre à égayer un ami dans un tête
je crus que je ne pêcherais pas gri
contre les règles des convenances,
allusion mordante à un nom propre
fort respectable.

Cependant l'étendue du vaste espace de neuf siècles de notre histoire ancienne, que j'eus à parcourir sur les traces de l'auteur, les nombreuses recherches que j'eus à faire pour montrer au doigt les nombreux faux pas survenus dans sa marche, toutes ces choses donnèrent à mes travaux une allure fort lente.

Puis, la forme historique que j'aime à donner aux sujets de ma critique; la difficulté de lier entre elles des matières souvent peu homogènes; la composition des sommaires et l'assemblage de plusieurs faits épars, la rédaction de quelques petites biographies inédites de certains personnages de notre époque; la nécessité d'opérer entre les temps anciens et le siècle présent, des rapprochements calqués sur une habitude assez familière à M. de Gerlache, mais jetés dans un autre moule; tout cela demanda beaucoup de temps et surtout de courage et de persévérance.

Un ami craignit que je ne manquasse l'occasion et que je n'arrivasse trop tard si j'avais envie de faire publier le fruit de tant de travaux.

Quant à moi, je ne craignis qu'une chose : ce fut d'arriver trop vite; et je lui répondis par la bouche d'un ancien :

« *Sat citò, si sat benè.* »

En attendant, je remarquai que, malgré ce *Gerlachisme* et ces *Gerlacheries*, l'*Histoire*

du Royaume des Pays-Bas était en vogue et que le nom de son auteur commençait à devenir une autorité, non seulement par les mentions aussi honorables que flatteuses de M. Kersten et d'autres publicistes encore, mais principalement par celles que les premiers corps savants de la Belgique régénérée crurent devoir faire imprimer à la gloire de leur collègue, à la gloire du *grand écrivain qui avait célébré les grands hommes* de la patrie; bien que celui-ci rabaissât la réputation des nos historiens véridiques et qu'en attaquant (souvent à tort) de grands noms étrangers, il eût par cela même involontairement contribué à fournir à ces derniers l'occasion propice d'apprécier à leur juste valeur si non le talent et le mérite, du moins la flatterie de nos savants improvisés.

La Commission Royale d'Histoire, dans sa séance du 7 décembre 1839 rendant compte de l'*Histoire du Royaume des Pays-Bas* depuis 1814 jusqu'en 1830, par M. de Gerlache, son Président, s'exprima ainsi :

« Ce bel ouvrage, *où le passé sert de flam-*
» *beau au présent*, est précédé d'une Intro-
» duction, dans laquelle sont traités, *avec un*
» *talent rare*, deux des époques de notre his-
» toire les plus difficiles à apprécier, nos
» troubles du XVIe siècle et ceux de 1789 (1). »

(1) Extrait du compte rendu des séances de la Com. R. d'Hist. (T. 3. p. 179).

M. le baron de Stassart, réputé dans le monde littéraire de la Belgique comme un excellent fabuliste, dit dans son *Rapport* du 16 mai 1840 à M. le Ministre des Travaux publics sur les travaux de l'Académie des sciences et belles lettres de Bruxelles pendant l'année 1839-1840 : « Monsieur de Gerlache vient, par son » Histoire du Royaume des Pays-Bas depuis » 1814 jusqu'en 1830, d'*ajouter* un brillant » fleuron à sa couronne littéraire. »

Au moyen de l'accumulation et de la répétition imprimée, non moins que par la propagation verbale de toutes ces louanges, de tous ces applaudissements officiels et officieux des corps savants et des savants particuliers, le livre de M. le Président de la Commission Royale d'Histoire est devenue déjà une autorité si grande que (depuis sa mise en vente) dans la polémique politique comme dans les productions historiques on a recours à son nom et que l'on cite ses paroles comme sorties de la plume d'un homme qu'on ne saurait désormais sans témérité ne pas respecter comme l'oracle historique de la Belgique régénérée.

Le *Nouvelliste des Flandres* cite à tout moment le texte de M. de Gerlache dans sa polémique tantôt avec le *Messager de Gand* l'orangiste, tantôt avec le *Journal de Bruges*, le patriote.

M. l'abbé Janssens (1) « a trouvé bon, dit

(1) L'auteur d'un ouvrage intitulé : « *Histoire des*

» M. Kersten, de citer jusqu'à *deux fois* (
» le travail remarquable de M. de Gerlach
» mais seulement alors, que M. de Gerlac
» exprime une opinion favorable, sous le ra
» port *politique* (2), aux vues de l'auteur (3)

Je sais que les *vues* de M. Moke *sous le rap- port politique* ne ressemblent point à cell que M. Kersten reproche à M. l'abbé Janssens (4). Il cite, lui aussi, *jusqu'à deux fo* le texte de M. de Gerlache dans son *Histoir de la Belgique* (5), mais ni cette *Histoire* n

Pays-Bas, depuis les temps anciens jusqu'à la création du Royaume des Pays-Bas. Liége, 1840, 3 *vol. in*-8°. »

Je n'ai pas l'avantage de connaître M. l'abbé Janssens et je n'ai pas son *Histoire*. Je n'en ai appris l'existence que par la critique qu'en publia M. Kersten dans la 74e livraison du 1er juin 1840 de son *Journal historique et littéraire*.

(1) Mots soulignés dans le texte de M. Kersten. (74e livr. p. 84).

(2) « M. Janssens, dit M. Kersten est très-attaché à la maison d'Orange; dans plus d'un endroit de son ouvrage, il témoigne de ses sympathies pour Guillaume et ses ancêtres; et bien souvent, dans les rapprochements qu'il fait, il regrette la déchéance de cette famille des droits qu'elle avait aux provinces belges.. » (Ib. p. 78).

(3) *Journ. hist.* 74e livrais. p. 84.

(4) M. H. G. Moke, auteur de plusieurs ouvrages, publia en 1840 une *Histoire de la Belgique*, en deux volumes. Gand, librairie encyclopédique de Me Ve Bivort-Crowie, éditeur.

(5) Il le cite en premier lieu dans une note conçue ainsi : « L'université de Louvain était encore florissante; mais son enseignement était peu littéraire. Il semble que deux causes concouraient à lui ôter peu-à-peu son ancien éclat : c'était le monopole dont elle

son auteur ne rencontrèrent aucune critique dans le *Journal historique et littéraire de Liége.*

Mais quand le rédacteur de ce *Journal* apporte son tribut de quinze longues pages critiques de l'ouvrage de M. l'abbé Janssens, mû, comme il le dit, par *la vérité et le désir d'avertir le lecteur du danger de cet ouvrage* (1); alors M. Kersten s'appuie fréquemment et longuement de l'autorité de M. de Gerlache (2).

Lorsque je vis cette autorité arriver à l'apogée de sa force factice et que l'auteur paraissait avoir atteint le *nec plus ultra* d'une gloire littéraire usurpée, alors je résolus de lancer une bombe sur cet échafaudage de carton, c'est-à-dire de donner un avis aux gens de bonne foi mais abusées par la presse officielle et officieuse; je résolus de faire imprimer mon recueil manuscrit, qui jusque-là

jouissait, et l'usage de se recruter exclusivement dans son propre sein » (M. de Gerlache, *Hist. du Roy. des P.-B.* T. 1er p. 213).

M. Moke, en parlant de quelques avantages matériels que la domination française procura aux belges cite encore M. de Gerlache et prend soin de dire dans une note : « ce passage est emprunté à M. de Gerlache... » (Hist. T. 1er, p. 249).

« J'ai cru, dit-il de voir m'appuyer ici et un peu plus bas sur l'autorité d'un nom si respectable. » (En effet un peu plus bas, il parle des avantages matériels que procura à la Belgique sa réunion avec la Hollande). *Hist. de la Belg.* de M. Moke T. 2. p. 211 et 224.

(1) 74e livrais. p. 78.

(2) Quelques passages de M. de Gerlache, dont s'appuie M. Kersten contre M. l'abbé Janssens, seront examinés dans mon *Antidote* et leur exactitude sera reduite à leur juste valeur (de zéro).

était condamné à rester dans les limbes avec quelques autres d'une date plus ancienne.

Toute fois, je ne me dissimulai ni ma faiblesse ni la force (jusqu'à un certain point) de celui que je me proposais de combattre; et même en ce moment je suis plus qu'incertain encore du succès de cette entreprise hardie et de l'issue de la lutte littéraire que je commence.

Il est vrai que je n'ai pas essuyé une défaite lorsqu'en 1836 j'ai publié une *Réponse à la Lettre pastorale de Mgr C. Van Bommel, évêque de Liége, datée du* 10 *février* 1836 (1), lettre dans laquelle sa grandeur avait essayé de défendre sa bonne réputation, un peu compromise au sujet du fameux testament de feu le chanoine révolutionnaire Boucqueau de villeraie, doyen du chapitre de la Cathédrale de Liége, lequel avait comme on sait légué ses immenses richesses à M. l'abbé Gotale président du séminaire épiscopal de Liége. C'était, par parenthèse, dans le cours de ces édifians débats que Mgr Van Bommel l'avait promu au canonicat.

Il est vrai que, plus tard, un certain *Livre noir*, qui *avait été principalement dirigé contre l'éditeur du Journal historique*, (comme le dit M. Kersten), ne fut pas non plus réfuté et même qu'il parvint d'avoir jusqu'à trois éditions.

(1) Brochure de 24 pages grand in-8o Brux. chez Théod. Lejeune.

Mais que sont le talent et les mérites littéraires de Mgr Van Bommel, et de M. Kersten son imprimeur, en comparaison *du meilleur, du plus raisonnable et du plus distingué de nos écrivains*, de celui à qui j'ose aujourd'hui jeter le gant, si témérairement peut-être ?

D'abord, M. de Gerlache et doué d'un *talent d'écrire porté à un haut degré de perfection.* Moi, qui en ce moment encore pense en flamand ce que je dois répondre en français, je n'appris qu'à la sueur de mon front et à l'âge de 43 ans à écrire un peu dans cette langue. En 1832, je ne faisais encore que des barbarismes (1).

M. de Gerlache a la faculté de compulser pour sa défense non-seulement les in-folio des grandes bibliothèques de la capitale, mais aussi les archives de l'État (2) et même la *correspondance inédite, de l'archevêché* de Malines (3), où comme dans celles des autres diocèses belges sont enfouies tant de notes blan-

(1) Peu de temps après la chute du Royaume des P.-B., je me hasardais un jour à répondre en français à un habitant aisé de Bruges qui m'avait adressé une lettre rédigée en cette langue. Dans sa réplique un peu vive il me reprocha mon ignorance de la grammaire française et il eut grandement raison.

(2) « Ce sont les pièces originales, dit M. de Gerlache, que j'ai pu consulter moi-même dans nos archives, et à l'aide desquelles je crois pouvoir rectifier beaucoup d'assertions erronées de nos historiens.. » (Introd. p. 33).

(3) L'auteur cite cette *correspondance inédite* parmi les pièces justificatives (T. 2. p. 166).

ches et noires *inédites* sur le sujet tout moral de la controverse présente.

Il existe à Bruxelles depuis deux ans une société charitable de St. François Régis, fondée par les RR. PP. Jésuites, qui a pour but de faciliter le mariage civil et religieux des pauvres, ainsi que la légitimation de leurs enfants naturels. Sa commission a pour *conseiller d'honneur* S. Em. le cardinal archevêque de Malines, et pour *président d'honneur*, M. de Gerlache (1).

Si M. le *président d'honneur*, indépendamment de ces rélations philantropiques, avait par hasard encore des rapports littéraires avec les RR. PP. continuateurs de la grande entreprise du jésuite Bollandus, il peut au besoin appeler à son secours l'érudition historique de ces agiographes pour me confondre et me fermer la bouche si par malheur ma critique s'écartait tant soit peu de l'exacte vérité historique.

N'ayant pour protéger ma retraite dans l'éventualité d'une défaite, aucun des avantages qui sont à la portée de l'auteur, je sentis qu'il me fallait une grande circonspection pour marcher en avant.

Je résolus donc d'abandonner la réfutation de la plupart des matières profanes du livre à la plume polémique des défenseurs de ce monde matériel, et de choisir dans les pages

(1) *Journ. hist*. 60e livrais. p. 630 et 72e livr. p. 623.

de M. de Gerlache celles qui prêtent le flanc à la controverse des intérêts moraux de notre histoire ancienne.

Je vis quelque temps après que M. Kersten reprocha à M. l'abbé Janssens le défaut que j'avais eu la prévoyance d'éviter. « Nous ferons » remarquer d'abord dit-il dans la critique » qu'il fait de l'*Histoire* de cet auteur, que la » partie ecclésiastique est fort *incomplète* (1) » parce que l'auteur en expliquant l'origine » des Provinces-Unies et leurs différentes » vicissitudes, ne dit rien de l'époque de l'é- » tablissement du Christianisme dans ces » provinces, et des premiers fondateurs de » nos principales églises etc. Cependant il au- » rait dû, ce semble, puisqu'il a prétendu » écrire l'*Histoire des Pays-Bas*, ne pas » passer sous silence cette partie importante, » qui se lie si intimement avec tout le res- » te ..... (2). » Voilà précicément la raison pour laquelle ma critique ne *passa point sous silence* mais au contraire s'attacha de préférence à *cette partie importante* de l'*Introduction à l'Histoire du Royaume des Pays* de M. de Gerlache.

Je pris une autre précaution encore. Me méfiant de mes lumières sur *cette partie importante* de l'*Introduction*, je courus à ma petite bibliothèque pour consulter quelques au-

(1) Souligné dans le texte de M. Kersten.
(2) *Journ. hist.* 74e livrais. p. 79-80.

teurs et voir si ma mémoire et mes faibles connaissances ne me trompaient pas, et je commençai à transcrire textuellement leurs assertions, à traduire mot à mot leur texte flamand en français et à citer fidèlement la pagination de leurs livres. Ce furent ces matériaux qui me servirent pour suppléer aux réticences de M. de Gerlache ou pour faire justice de ses erreurs historiques.

Cependant comme l'auteur passe dans l'opinion du clergé catholico-politique pour *le meilleur, le plus raisonnable, le plus distingué de nos écrivains* je crus ne pouvoir lui opposer que des écrivains professant la religion catholique et surtout les écrivains du clergé. Je couchai donc sur le papier des textes et des pages entières du jésuite agiographe C. Smet, du chanoine J. J. de Smet, du jésuite de Feller, de l'abbé de Berault Bercastel, de l'abbé de Foere, du R. P. Robyn etc. etc.

Toutefois je ne crus pas devoir toujours et en tout me soumettre à l'autorité de leur nom et jurer sur la foi de leurs paroles que je cite; loin de là lorsque je crus qu'ils s'écartaient évidemment de la ligne de la vérité historique, j'osai permettre à ma plume impartiale d'indiquer leurs réticences et leurs erreurs tout comme les réticences et les erreurs de M. le Président de la Commission Royale d'Histoire.

Je vis plus tard que ce bon monsieur Kersten avait vertement tancé M. l'abbé Janssens de ce qu'il accuse « presque tous les écrivains

» catholiques de partialité et de plusieurs *ré-*
» *ticences* (1), tandis que tous les historiens
» protestants ont écrit consciencieusement,
» exactement, avec impartialité sans *réticence*
» *aucune* (2). »

A la lecture de cette semonce de l'éditeur du *Journal historique* je me félicitai de la prévoyance que j'avais eue de ne point m'appuyer de l'autorité des historiens protestants pour démontrer *la partialité et plusieurs réticences* de M. de Gerlache, le *meilleur*, le *plus raisonnable* et le *plus distingué de nos écrivains*; je me félicitai, en souriant, de la prévoyance que j'avais eue de l'éventualité d'une pareille semonce et du bonheur d'y avoir échappé.

Tels sont les matériaux et les procédés que j'ai cru devoir employer pour réduire à leur

(1) Souligné dans le texte de M. Kersten (74e livrais. p. 78).

(2) S'il fallait démontrer la justice du reproche que M. Janssens adresse *à presque tous les écrivains catholiques*, on n'aurait qu'à jeter un coup-d'œil sur l'histoire de notre révolution catholico-politique de 1830 que publia M. le chanoine J. J. de Smet en 1832.

Dans les 19 pages, qu'il consacre à ce récit, le mot *clergé* n'y est pas exprimé une seule fois. On dira peut-être dans cent ans d'ici (d'après les *réticences* de cet historien) qu'il est faux que le clergé prit une part active aux travaux de notre congrès constituant, qu'il est faux qu'il y vota pour la proscription de la famille de son souverain légitime, pour l'abrogation civile du devoir de sanctifier le jour du seigneur, etc.

Au demeurant les *réticences* du *meilleur de nos écrivains* catholico-politiques font partie intégrante du sujet de mon *Antidote*.

juste proportion le mérite d'un impor fragment du livre de M. de Gerlache, l'au rité du nom de M. le Président de la C mission Royale d'Histoire et la valeur louanges de ses admirateurs et de ses p gyristes.

Si ces efforts consciencieux n'atteignent leur but, si je succombe dans une lutte « prépondérance de la force littéraire, tant sonnelle que subsidiaire, se trouve du côt celui auquel j'ose jeter le gant, du moi me restera la dernière consolation du vai celle de n'avoir pas succombé sans que courage.

On m'a dit : vous osez attaquer Mgr Bommel, l'évêque de Liége, M. Kersten, l primeur de l'évêché de Liége et M. de Ge che l'ami de ces messieurs ? Vous osez a quer trois noms propres respectables que ne connaissez ni de près ni de loin, et n'osez pas même inscrire votre nom aux t de vos élucubrations polémiques !

Ma réponse à cette observation est co La gaze qui voile mon nom est si tran rente, que tous les Brugeois connaissent dresse de l'auteur du *Livre noir*. Ceux qu la connaissent pas, peuvent la connaît Bruxelles et à Louvain où, par sa signatur a satisfait à la loi qui lui garantit la prop de ses écrits.

Ceux qui le connaissent de plus près, sa que ce n'est nullement la pusillanimité

lui impose le voile de l'anonyme, car il n'a rien à espérer ni rien à craindre en ce monde; mais qu'il désire tout bonnement observer les convenances.

Il déclinera son nom lorsque ses compatriotes ou les étrangers voudront bien lui faire l'honneur de lui demander comment il s'appelle.

Des critiques belges, pour en finir aisément avec les écrits qui les embarrassent, ont fréquemment recours à une tactique. C'est celle de prêter à leurs adversaires un but imaginaire et de leur attribuer des principes qu'ils ne professèrent jamais.

Parmi un grand nombre de faits de la même nature, je ne citerai comme preuve à l'appui de cette assertion, que la critique de l'*Histoire des Pays-Bas* de M. Janssens, que publia dans la 74e livraison du 1er juin 1840 de son *Journal historique* (1) ce bon monsieur Kersten, cet *écrivain* qui est selon M. de Gerlache, *remarquable par l'étendue de ses connaissances, la solidité de ses principes, la justesse et la force de sa logique.*

Il me semble bon d'épargner cette besogne à cet écrivain comme à tous ceux qui sont doués de la même *justesse* et de la même *force de logique*, et de proclamer moi-même

(1) « Avant de finir, dit M. Kersten, nous nous permettrons d'ajouter, que M. Janssens a voulu plaire à certain parti, et se dédommager de la perte de l'estime de ses confrères et des vrais catholiques. » (74e livrais. p. 91).

le but de la publication de mon manuscrit et des principes que je professe.

Je veux par mes travaux suppléer aux nombreuses réticences et redresser les graves erreurs historiques que M. le Président de la Commission Royale d'Histoire à Bruxelles s'est permises dans son récit sur ce qui s'est passé en Belgique depuis le VIIIe jusqu'au XVIIe siècle. Je veux cela, et je ne veux pas autre chose.

Je publie mes observations critiques non pour réformer les opinions des hommes d'un certain âge qui sont contraires aux miennes et peu susceptibles d'être réformées, par la raison que ce sont des opinions faites et enracinées, mais dans le but d'instruire ceux qui, étant jeunes, ont encore à se faire une conviction sur les hommes et les choses que je passerai en revue.

Je désire avertir cette classe intéressante de la jeune Belgique des réticences de M. de Gerlache et de ses erreurs historiques.

Voilà pourquoi j'ai donné à mon manuscrit le titre d'*Antidote*, voilà pourquoi je l'ai fait imprimer à Louvain, où réside l'élite de la jeunesse catholique belge, l'espoir de la patrie, cette jeunesse qui brûle d'une soif ardente et louable de connaître la vérité et toute la vérité sur les actes de ses pères; cette jeunesse qui me fit l'honneur, en 1838, d'acheter et de lire un grand nombre d'exemplaires de mon *Livre noir*, malgré les scrupules aussi ridicules

qu'intéressés de quelques éteignoirs de la vérité (1).

Voilà mon but, le seul véritable, le seul, par conséquent, que j'avoue, et je proteste dès à présent contre toute calomnie soit écrite, soit verbale, qui tendrait à m'en attribuer un autre.

Beaucoup de personnes en Belgique jugent des écrits et des écrivains par ouï-dire; d'autres en raisonnent d'après la livrée politique, réelle ou supposée, de l'auteur et ne se donnent pas même la peine de peser ses arguments; voilà pourquoi je trouve nécessaire d'éviter les *qui pro quo*, et, à cet effet, de publier ma profession de foi religieuse et politique avant d'entrer en matière.

Je tiens du plus profond de mon cœur à l'ancienne foi catholique de mes pères, cette foi dans laquelle j'ai été élevé.

Je respecte les membres du sacerdoce catholique dans les limites de leurs attributions spirituelles. Je défendrai même ceux qui furent calomniés par une plume injuste. On le verra plus tard.

(1) M. l'abbé ** entrant un jour dans la chambre de M. K....... de Diest, élève de l'université catholique, y trouva un exemplaire du *Livre noir*. Il crut pouvoir lui enlever l'opuscule en lui disant que, si désormais on le trouvait encore nanti de tels livres, il serait renvoyé de l'université.

(Le *Livre noir* fait connaître quelques actes de l'abbé de Ram, recteur de l'université, de l'abbé Delfortrie, Président d'une Pédagogie etc.)

Quand il m'arrive de devoir déverser le blâme sur le clergé, que l'on sache que mes paroles n'atteignent et ne peuvent atteindre que les membres du clergé qui méritèrent ce blâme; je ne veux point déconsidérer un corps tout entier qui en tout temps a compté et compte encore des hommes dignes de la vénération publique.

Quand la vérité historique m'oblige à rappeler des faits certains et notoires, mais peu honorables pour les membres du clergé que ces faits regardent, que l'humilité de nos jeunes lévites n'en soit pas scandalisée! Je ne fais en cela que suivre les écrivains de l'histoire de l'Église qui racontent et discutent les mauvaises comme les bonnes actions des pontifes romains, de même que les agiographes de la bible, inspirés par le Saint-Esprit, ont raconté à eux et à nous l'avarice et la trahison de l'Iscariote, non pour en avilir le collège des apôtres, mais pour prémunir contre la chute ceux d'entr'eux qui sont appelés à y remplir sa place, ainsi que le font observer les commentateurs catholiques des saints livres.

« *Ut ruina majorum sit cautela minorum.* »

Si l'*Antidote* pouvait mériter la prohibition du chef de l'église catholique, l'auteur, propriétaire de l'édition, serait le premier à faire un auto-da-fé de ses exemplaires.

Maintenant, un mot sur mes principes politiques, quoiqu'il doive paraître étrange d'entendre un prêtre catholique belge parler de ses principes politiques, quand il est notoire qu'il n'en a jamais professé qu'un seul, celui de rester étranger au mouvement de la politique.

Spectateur passif de tant de vicissitudes (que le lecteur m'excuse si je suis forcé à lui parler de ma personne), qui depuis quarante ans ont attristé ou réjoui la patrie, je fus soumis et fidèle à l'empereur Napoléon 1er, qui ruina mes bons et pieux parents et je restai le même sous le roi Guillaume 1er dont je ne reçus jamais ni honneur ni argent.

Je remplis le même devoir envers S. M. le roi Léopold 1er; et si au déclin de mes jours une quatrième dynastie légale pouvait nous arriver encore, fût-elle du midi ou du nord de l'Europe, avec l'aide de Dieu, je remplirais ce devoir encore.

Dès l'an 1789, feu mon père, fidèle sujet de S. M. l'empereur d'Autriche, m'inspira, en m'instruisant sur ses genoux, les premiers rudiments d'une haine raisonnée contre les révolutions et les principes révolutionnaires. Si mes écrits polémico-historiques déplaisent aux hommes qui pensent et agissent autrement en cette matière, qu'ils veuillent bien pardonner à ma première éducation, ce courage et cette persévérance.

L'expérience du passé et la conscience du

présent m'apprirent que la politique de Charles-Quint, réunissant les 17 provinces des Pays-Bas en un seul faisceau, est la seule qui puisse assurer la véritable indépendance et procurer le bonheur de ces mêmes provinces.

Je n'ai jamais dissimulé les erreurs et les fautes qu'a commises le gouvernement précédent; mais je crois encore qu'il ne fallait pas se souiller du crime de la révolte pour obtenir le redressement de griefs que l'action du temps et de l'expérience aurait pu faire disparaître sans secousse.

J'avoue à haute voix ma sympathie désintéressée pour l'Auguste chef de la maison d'Orange, parceque je crois qu'il aimait ses compatriotes et qu'il leur voulait du bien (1); mais je n'ai jamais publié un seul mot irrévérent contre le Prince de Saxe-Cobourg, avant ou après son débarquement en 1831.

J'ai reconnu les droits de ce prince au trône de la Belgique depuis le traité de 1839, et je me résigne au morcellement de mon pays, légitimé par le droit public dans l'intérêt de la paix du monde, puisque les décrets rigoureux, mais toujours adorables, de la divine Providence, en ont décidé ainsi.

Je serai bien charmé le jour où le clergé belge, libre dans l'exercice de ses fonctions

(1) « Guillaume fut pourtant cher aux siens: ce qui le prouve, c'est l'attachement que ceux-ci lui témoignèrent dans ses jours de malheur. » (de Gerlache, Préf. p. 14).

irituelles, quittera le *forum* et professera sages principes que M. l'abbé Affre, nommé l'archevêché de Paris, exposa dans le beau compliment qu'il adressa à sa Majesté le roi Louis-Philippe au jour de la fête patronale de monarque (1).

Terminant ma profession de foi politique

(1) « Nous sommes heureux de vous assurer, dit-il Roi, qu'à aucune époque le clergé n'a mieux comis quelle devait être la nature de son dévouement ur cette France bien aimée qui ne nous trouvera mais insensible à sa gloire, à sa prospérité et à tou les vicissitudes de sa bonne ou de sa mauvaise forne. Pour la servir avec zèle et amour, nous ne sirons point ce que *d'autres appelleraient des bienits, ce que nous redouterions comme de graves dan-rs.* Les richesses du clergé et ses influences politiques ue d'éminentes vertus firent si souvent servir au boneur de la société, à la double gloire de l'église et de état, contribuèrent aussi fréquemment à paralyser n ministère qui, pour être exercé avec succès, ommande une si grande abnégation.

Elle sera bien douce pour nous, cette abnégation, i elle nous aide à remplir la triple mission que nous vons reçue de notre divin maître, de consoler le auvre, de former le cœur et l'esprit de la jeunesse, t d'inspirer à tous cette paix, cette bienveillance hrétienne, qui apaisent ou préviennent les commoons politiques.

C'est dans le seul intérêt d'une aussi haute mission ue nous aspirons à jouir de la liberté évangélique écessaire pour la remplir.

Puissent ces sentiments, dont Dieu connaît toute la ncérité, devenir de plus en plus évidents ! puissent-ils ous servir à satisfaire la plus noble ambition qui puisse ire palpiter nos cœurs, celle d'être un lieu d'autant lus fort qu'il sera plus désintéressé, entre tous les embres d'une société où nous ne voyons que des nis et des frères..... » (Univ. relig. 3 mai 1840).

par des vœux ardents pour le bonheur m
et matériel de mon pays, je ne crois p
déroger à ceux-là ni desservir celui-ci pa
publication de mon *Antidote contre les*
cences et les erreurs historiques de Mons
de Gerlache.

Voulant y redresser avec conscienc
bonne foi les fautes de cet auteur, j'ai le p
sentiment qu'il m'arrivera, comme arri
tant d'autres, d'avoir commis des fautes
dans le fond, là dans la forme que j'ai ac
tée pour rendre à la vérité historique tou
charmes de son intégrité et de sa puissan

Voilà le motif qui me détermina à déf
le *coup d'œil de* l'auteur *sur le moyen â*
*la révolution belge du XVI*e *siècle* à la
sure des gens lettrées de son pays et de l'ét
ger, afin qu'après un examen mûr,
veuillent bien prononcer leur verdict su
controverse dont je les fais juger et réfor
s'il y a lieu le jugement ultra-laudatif
portèrent en première instance quelques
vants de la Belgique, sur cette partie du l
de M. de Gerlache.

Dans plusieurs chapitres de ma criti
j'ai cru devoir prendre fait et cause pou
historiens nationaux et étrangers là où M
Président de la Commission Royale d'Hist
à Bruxelles, m'a paru les attaquer injustem

La seule faveur que je crois pouvoir ré
mer à mon tour de la part des gens lett
de mon pays et de l'étranger, c'est cell

vouloir bien, après avoir lu l'*Antidote*, le juger avec une franche impartialité.

Maintenant j'entre en matière.

CHAPITRE I.

Moyen âge — VIIIe - XIe siècl

SOMMAIRE.

La civilisation des Belges au VIIIe siècle. marques sur les colonies hollandaises et noles. — Services rendus à la Belgique moines aux Xe et XIe siècles. — De Schayes, les Bollandistes. — La grand ence du clergé cause de grands abus sel Van Bommel. — Antiquité et origine institutions communales. — Inconvénie états populaires, signalés par M. de Ge — Il attaque certaines expressions de Pradt. — Celui-ci justifié par les actes écrits de celui-là. — Services rendus au belge par Mgr de Pradt.

M. de Gerlache, Président de la Con sion Royale d'Histoire à Bruxelles, d'arriver à son *Histoire du Royaum Pays-Bas* circonscrite en 311 pages,

bien se donner la peine dans une *Introduction* de 251 pages de rétrograder jusqu'au VIII[e] siècle pour initier ses lecteurs à la connaissance de la première civilisation des Belges.

VIII[e] SIÈCLE. « Si nous voulions scruter l'origine de la Société en Belgique dit-il, il ne faudrait point s'arrêter à la commune, pourtant si puissante et si célèbre ; il faudrait remonter jusqu'à l'établissement du Christianisme.... Ce que les Romains n'avaient pu faire avec les armes, de simples missionnaires le firent avec des paroles de paix.... l'histoire nous les représente poursuivant ces hordes errantes jusqu'au fond » de leurs forêts .... armés seulement d'une » croix... (1). » L'auteur prouve ces assertions par des faits historiques d'autant plus dignes de croyance que nous voyons encore de nos jours des missionnaires catholiques belges, français etc. *armés seulement d'une croix* et d'un peu d'argent (ressource qui manquait à ceux des premiers siècles) *poursuivre les hordes errantes de l'Amérique septentrionale jusqu'au fond de leurs forêts* et les disposer par la foi catholique à recevoir plus tard le bienfait de la civilisation politique.

L'auteur invoque un peu plus loin l'*expérience de nos jours* ; « Elle prouve, dit-il, » qu'en vain l'on essaie de coloniser et d'as» sujettir par les armes des races barbares,

(1) Introduct. p. 3.

» si on ne commence par les associer à l'l
» ritage du Christ (1). »

J'ignore si dans ce paragraphe M. de G
lache fait allusion ou non à la ligne
conduite qu'a suivie en Afrique la valeure
nation française, quand par la terreur de
armes plutôt que par *les paroles de paix* de
missionnaires elle a entrepris de conqu
l'Algérie; mais je ferai remarquer au suje
ce texte de l'auteur que l'*expérience de*
jours comme celle des jours passés *prouve*
premier lieu que les protestants holland
si maltraités dans l'ouvrage de M. de Gerlac
n'*essayèrent point en vain de coloniser*
races barbares de plusieurs contrées du gl
et de les maintenir sous leur dominati
quoiqu'on lise que pendant une longue péri
de temps ils s'efforcèrent d'empêcher l'*h*
tage (catholique) du *Christ* ou d'y péné
ou de s'y étendre, conformément à leur s
tème d'intolérance politique d'alors, mais
cessa d'avoir cours du temps de S. M. G
laume 1er, roi des Pays-Bas; car ce monar
fit largement subsidier les prêtres catholi
qui successivement partirent de la mère-pa
pour desservir les missions de leur com
nion aux colonies des Indes tant orient
qu'occidentales.

Cette même *expérience prouve* en sec
lieu que le gouvernement catholique de I

(1) Introduct. p. 5.

dinand VII, roi d'Espagne, *essaya en vain* de maintenir l'immense majorité de ses colonies américaines sous sa domination, qui n'était guères plus tolérante que celle des Hollandais, quoique Charles-Quint et Philippe II si bien traités dans le livre de M. de Gerlache, eussent commencé (on sait comment) par *associer ces nations barbares à l'héritage du Christ* lorsqu'ils *essayèrent de les assujettir par les armes et de les coloniser* avec tant de bonheur.

J'aime à reconnaître la bonne politique que suit S. M. le roi Louis-Philippe en Afrique quand il associe aux efforts prodigieux de ses vaillants bataillons les travaux apostoliques d'hommes d'une charité ardente et éclairée, tels que ceux du vénérable Dupuch, évêque d'Alger; mais je me permettrai de faire remarquer aussi, qu'avant la glorieuse conquête d'Alger par les armes de Charles X et le vote des fonds pour l'érection d'un siége épiscopal en Algérie sous S. M. Louis-Philippe, on ne vit point des missionnaires s'aviser de *s'armer d'une croix* à l'instar de ceux de ma patrie au VIIIe siècle pour aller *poursuivre* au delà de l'Atlas *les hordes errantes* de Bédouins de l'Afrique mahométane et les préparer *par la parole de paix* à l'*héritage du Christ* et de là à la civilisation européenne dont M. de Gerlache poursuit l'abrégé historique en ces termes :

IXe, Xe ET XIe SIÈCLES. « Après les rava-

» ges des Normands, au IX[e] siècle, dit-il, ces
» mêmes religieux qui avaient tiré la Belgique
» de l'état sauvage, la relevèrent de ses ruines ; au X[e] et XI[e] siècles, ce furent encore
» eux qui la défendirent le plus efficacement
» contre les violences brutales de la féodalité,
» et qui la firent renaître une troisième et
» dernières fois à la civilisation (1)... »

Prêtre catholique romain, il m'est défendu d'attaquer l'état monastique approuvé par l'Église, et plus loin je saurais venger nos moines du XVI[e] siècle des injustes attaques de celui-même qui s'en déclare le panégyriste exagéré dans le paragraphe que je viens de citer. Mais avant de souscrire à l'assertion gratuite de M. de Gerlache que ce furent les moines *qui firent renaître la Belgique une troisième fois à la civilisation*, j'aurais désiré que l'historien eût brièvement décrit cette *troisième civilisation*, ne fût-ce que dans une note, ou bien qu'il se fût donné la peine de répondre un petit mot au chroniqueur catholique Despars, qui avait annoté dans son curieux et intéressant manuscrit inédit de l'an 1562 (2) un grand nombre de faits et

(1) Introd. p. 5.

(2) M. J. de Jonghe, docteur en lettres et en philosophie, professeur à l'Athénée de Bruges etc. commença en 1839 la première édition de ce manuscrit qui en ce moment n'est pas encore achevée. Rédigé en flamand, il porte un titre dont voici la traduction française :

« Chronique du pays et comté de Flandre faite par le gentilhomme Nicolas Despars, bourgeois natif de la ville de Bruges, bachelier en droit, de 405 à 1492.....»

d'actes qui semblent donner à la plupart des moines civilisateurs de cette époque une couleur assez différente de celle qu'eurent leurs saints prédécesseurs du VIIIe siècle *armés seulement d'une croix*. Cependant, si l'auteur appartenait par hasard à la caste de ceux qui n'accordent pas leur confiance aux chroniqueurs peu favorables aux moines quand ils rapportent d'autres choses que celles qui se sont passées de leur temps, alors j'eusse désiré qu'il se fût donné la peine de réfuter un grand nombre de faits et de citations remarquables qu'un belge érudit avait publiés en 1834 (1) contre l'admission d'une hyperbole gratuite telle qu'est celle de M. de Gerlache.

(1) « *Essai historique sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et pratiques religieuses et civiles des Belges anciens et modernes. Par A. G. B. Schayes. — Louvain* 1834 1re *partie.* »

L'auteur ne publia point la 2e partie de son *Essai*; il retira même la première du commerce, après avoir obtenu un assez chétif emploi à la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. On dit que l'*Essai* déplaisait beaucoup au clergé belge, quoiqu'il ne soit pas mis à l'*Index*.

L'Académie de Bruxelles décerna en 1840 une médaille d'or au Mémoire que ce savant lui avait présenté *sur l'Introduction de l'architecture en Belgique*. S'étant mis sur les rangs des candidats aux trois places vacantes (classe de lettres) à l'Académie en 1840, M. Schayes ne réussit pas davantage que MM. Gachard, Voisin, Fétis, Baron, Borguet et de saint-Genois.

Le nombre des votants était de 28; majorité absolue 15.

Pour la première place, M. Nothomb a obtenu 15 voix.

« On peut consulter, continue-t-il, dans
» l'immense ouvrage des Bollandistes et dans
» la collection des diplômes de Miræus, des
» centaines de chartes qui constatent quelle
» fut, chez nous, l'origine de l'influence du
» clergé; on y verra combien cette influence
» fut grande et légitime (1)... »

J'aurais vu avec plaisir que l'auteur, au lieu de citer ici les œuvres des Bollandistes écrites en latin au nombre de 55 volumes in-folio existant à peine dans quelques bibliothèques publiques, pour prouver la *grandeur de l'influence du clergé chez nous*, grandeur que personne ne révoque en doute, eût au contraire entrepris d'établir, en réfutant les faits cités par notre savant compatriote A. G. B. Schayes, que l'ignorance et la crédulité de nos pères, d'une part, et de l'autre la captation, les fraudes pieuses, la simonie, et les guerres des gens d'Église, n'altérèrent jamais en rien la *légitimité de cette grande influence* (2).

Peut-être M. le Président de la Commission Royale d'Histoire a-t-il jugé au-dessous de lui, de répondre un mot au savant M. Schayes, par la raison que celui-ci est libéral; mais comme, plus loin, M. le Président attaque

Pour la seconde place, M. Van de Weyer a été élu par 17 voix.

Pour la troisième place, M. Moke a été élu par 16 voix.

(1) Introd. p. 5.

(2) Voir l'*Essai historique*.

feu Mgr de Pradt, je pense qu'il n'aurait point ravalé sa dignité en adressant un petit mot de critique à Mgr Van Bommel, évêque de Liége, qui a eu la bonhomie d'avouer dans sa première lettre pastorale du 14 janvier 1830 qu'il était résulté *de grands abus* de l'influence du clergé autrefois *si grande et si légitime* (1).

Après ce début catholico-politique dans une histoire profane et dont on sent de prime abord la portée et la tendance, M. de Gerlache s'arrête un instant à l'antiquité des institutions communales en Belgique. « C'est le » commerce, dit-il, qui a élevé chez nous la » commune (2)... La politique se dirigeait le » plus souvent d'après l'intérêt commercial... » C'était pour continuer à recevoir les laines » d'Angleterre, que Jacques d'Artevelde fit

(1) Voici le texte de Mgr Van Bommel :
« Nous le savons, N. T. C. F., il fut un temps où ces deux puissances s'étaient fait dans notre patrie, des concessions mutuelles de droit et de privilèges tellement multipliées, que les deux paraissaient n'en faire qu'une, tant elles étaient intimement liées, et comme confondues ensemble. Alors le clergé était riche et puissant, et il avait, comme premier corps de l'état, dans le gouvernement civil la part la plus active et la plus décisive ; alors le souverain, appelé l'évêque extérieur, connaissait de beaucoup d'affaires ecclésiastiques et jouissait de nombreux privilèges qui lui donnaient une influence marquante sur le gouvernement de l'église. S'il est vrai, que cet ordre de choses ait produit de grands biens, on ne peut nier qu'il n'en soit résulté de grands abus. La Providence l'a fait cesser et tout ce que la Providence fait, est bien fait. *Benè omnia fecit....* » (p. 13-14).

(2) Introd. p. 9.

» alliance avec Edouard III, contre la France,
» jalouse de notre prospérité.... (1). Mais
» l'inconvénient de ces états populaires, c'est
» qu'on n'y jouissait point d'une complète
» sécurité. La guerre intestine y était pour
» ainsi dire en permanence.... (2). Du côté du
» prince étaient souvent les nobles et les ri-
» ches bourgeois ; du côté opposé, les petits
» et les gens de métiers, » dit à la page 14
l'auteur qui ne semble pas trop s'engouer des avantages d'un état populaire; mais, demandera le lecteur, de quel côté était alors le clergé dont l'*influence était si grande et si légitime?* M. de Gerlache ne le dit pas; le mot clergé ne se trouve pas exprimé dans l'endroit où il fait l'énumération des *inconvénients de ces états populaires;* pourtant l'auteur avait déjà dit en marge de la page 7 : « *la noblesse et le clergé*
» *ne s'y* (en Belgique) *séparent point du*
» *peuple* (3). »

(1) Introd. p. 12.
(2) Ib. p. 13.
(3) Je démontrerai ailleurs *ex professo* comment le clergé et une fraction de la noblesse belge se séparèrent du peuple en 1814.

Tout des premiers, Mgr de Broglie désira une réunion à la France des Bourbons ; d'autres en plus grand nombre voulaient redevenir autrichiens. Mais le *peuple?* Ecoutons M. l'abbé de Foere, alors publiciste de l'opposition : « Dans un discours prononcé au parlement le 29 juin 1814 lord Castelreagh dit : *L'Angleterre, en refondant la Hollande, a garanti à cette puissance une ample barrière contre tout envahissement futur.* Qui doute, dit M. de Foere, que le cabinet de St James ne désire de donner à ces vues toute

M. de Gerlache en parlant des communes saisit cette occasion pour décocher un trait contre feu Mgr de Pradt, ancien archevêque de Malines, que dès son vivant la chambre des représentants belges avait passablement châtié déjà, par la suppression de la pension viagère que le prélat français avait obtenue du roi des Pays-Bas en renonçant au siége archiépiscopal destiné à Mgr le prince de Méan, en récompense du loyal appui que S. A. C. avait prêté à la dynastie du roi Guillaume en 1815. Veut-on savoir quel est le tort de Mgr de Pradt, le seul que je trouve formulé à sa charge dans le livre de M. de Gerlache ? Le voici :

« M. l'abbé de Pradt, qui dit quelque » part (1) que *le hollandais est un belge per-* » *fectionné*, ajoute qu'*en* 1790, *les états bel-* » *ges étaient encore placés au faîte des idées* » *aristocratico-théocratiques*. Ce mot leste et » tranchant peut sembler joli de la part d'un » abbé, et surtout d'un archevêque de Malines; » mais il n'est point vrai. Pour moi je dirais » volontiers, par une raison toute contraire » à celle de l'abbé de Pradt, que le hollandais » serait le belge par excellence, *s'il était resté* » *catholique*, et cela parce qu'il s'est beaucoup

l'extension qui lui soit possible ? *Une grande partie du peuple belge paraît énoncer le même vœu ;* mais ce vœu est-il bien mûri par la réflexion ? » (Spect. belg. T. 2, p. 253).

(1) « De la Belgique depuis 1789 jusqu'à 1794. »

» moins mêlé aux autres nations que
» méridional (1). »

Je crois remarquer dans ce pa
outre l'attaque contre l'abbé de P
insinuation dirigée entr'autres contre l
et la Hollande, deux *nations auxq*
belge méridional ne *fut mêlé* que te
rement; à savoir, pendant une pério
ans à la première, et pendant 15
seconde. Je me permettrai d'examine
le plus ou moins de fondement de
que l'auteur dirige de ce chef contre
Pradt, et ensuite le mérite de l'in
qu'il adresse à ces deux nations estin

Si le prélat français eut qualifié
landais protestant de *belge perfection*
dans un livre ascétique ou dans une
de l'église catholique, je n'hésiterais p
stant à donner gain de cause à M. de
contre l'ancien archevêque de Malin
oserais-je demander à son accusateur
sieur l'ancien Président du Congrè
à l'un des moteurs de la séparation
glise et de l'État en ce pays géné
catholique, ce que la phrase incrimi
de Pradt le publiciste a de commun
religion catholique dans l'opuscule de
vain *De la Belgique depuis* 1789
1794, phrase qui à l'exception de la
religieuse est parfaitement exacte
critique lui-même? M. de Pradt
considérer la *perfection civile* du h

(1) Introd. p. 6.

estant dans un autre sens que M. de Ger-
e l'ancien Président du Congrès considéra
1830-1831 *la perfection civile* de notre
titution qui n'est rien moins que catho-
: dans l'acception moderne de ce mot,
protestante, mais philosophiste, mais....?
. de Pradt le publiciste a ajouté à la phrase
édente qu'*en 1790, les états belges étaient
re placés au faîte des idées aristocratico-
ratiques;* grande hérésie, ma foi! cepen-
, pour tacher d'en justifier la mémoire
I. de Pradt, je ne pense pas qu'il soit
ssaire de sortir du livre même de son
puleux critique.

En 1830, dit M. de Gerlache, nous fîmes
ie constitution nouvelle pour assurer la
berté des cultes, de l'instruction et de la
resse : nous n'admettions aucune mesure
révenlive ni restrictive contre aucun de
s droits : nos ecclésiastiques appuyaient
us chaudement que les libéraux eux-mê-
ies l'article de la charte qui déclara que
ul n'est obligé de concourir aux actes ni
ıx cérémonies d'un culte quelconque, ni
'en observer les jours de repos : » et puis
le Gerlache d'ajouter à ce texte historique
'écriant : « Combien tout cela aurait paru
ıonstrueux à *la république fédérative de
790, qui se levait pour soutenir ses pri-
ilèges, ses trois états, ses vieux usages
ligieux et ses vieilles lois* (1)! »

Introd. p. 164.

Je le demande après avoir souligné ce lignes de M. de Gerlache, M. de Pradt, accus d'avoir écrit à tort qu'*en* 1790 *les états belge étaient encore placés au faîte des idées aristo cratico–théocratiques* , énonça–t–il d'autre idées que celles que son accusateur lui-mêm exprime sur le même sujet, dans le dernie paragraphe que je viens de citer. On dir peut-être que ce paragraphe doit être consi déré comme un correctif de celui qui précède c'est à dire de certaines libertés sanctionnée par la constitution : mais il me semble qu'un telle remarque ne peut guères se concilier n avec la qualité d'ancien Président du congrès ni surtout avec celle de premier Président d la cour de Cassation, qualités que le critiqu publie dans le titre de son livre ; c'est pour quoi je la considérerai comme absurde. Mai ce n'est pas tout encore.

M. de Gerlache « dirait volontiers, que l
» *hollandais serait le belge par excellence*
» s'il était resté catholique, et cela parc
» qu'*il s'est beaucoup moins mêlé aux autre*
» *nations que le belge méridional.* »

Cette raison de l'auteur me paraît incom plète et inexacte ; voici pourquoi : d'abor elle me paraît incomplète parce que l'auteu ne dit pas pourquoi et comment le *belg méridional fut plus mêlé aux autres nation* que le hollandais protestant. En voici l'his torique en peu de mots.

Lorsque le *hollandais* se fut affranchi d

rannique du duc d'Albe et de son
maître pour ne plus *se mêler à la*
spagnole, le *belge méridional*, exas-
on tour par les excès de cette nation,
le *hollandais protestant* à son secours
expulser du pays.
ndant ce but n'était pas encore com-
ent atteint lorsque le *belge méridional*
provinces wallonnes forma à Arras, en
une union contre-révolutionnaire qui
éduire à l'obéissance le *belge méridional*
ndres, du Brabant et d'Anvers.
l'autres termes, ce furent les wallons
en 1579 sous le nom de *Paternoster*
(Porte-rosaires) qui *se mêlèrent* les
rs *aux troupes étrangères* d'Alexandre
, qui ravagèrent nos riches campagnes
ndres et qui aidèrent si puissamment
d capitaine à s'emparer de nos places
t enfin à rétablir la domination d'une
étrangère dans toute la Belgique méri-
.

que le *hollandais protestant* eut donné
et son sang pour opposer une digue aux
conquêtes de Louis XIV quel sacrifice
nseil d'état, composé de membres nés
Belgique catholique, conquise par
issances maritimes, pour empêcher
1714 le *belge méridional fût mêlé à la*
étrangère de l'Autriche ? Il ne fit rien.
s sacrifices firent les états aristocra-
éocratiques de Brabant et de Flandre

pour empêcher que des forteresses du *belge méridional* fussent livrées au *hollandais protestant* pour lui servir de barrières contre la France envahissante ?

Ils envoyèrent à Vienne des députés porteurs de quelques réclamations écrites, et des pillards saccagèrent Malines et Bruxelles.

Les états aristocratico-théocratiques se séparèrent violemment de l'Autriche en 1789. Mais le chanoine Van Eupen et Heyntje Vandernoot gérèrent si bien les affaires du *belge méridional*, que celui-ci, dans son gros bon sens, préféra bientôt au régime paternel de ses compatriotes le retour à la domination d'une *nation étrangère*.

Jusque-là le *belge méridional* était demeuré, comme qui dirait aujourd'hui, stationnaire.

Mais la force prépondérante des jacobins *mêla* bientôt le *belge méridional* à la nation française.

Que l'on veuille bien le remarquer : de Bruxelles à la Haye, il n'y a que quelques lieues.

Peu de temps après, Napoléon parcourut cette distance sans rencontrer d'obstacle et la conquête du *hollandais protestant* suivit de bien près celle du *belge méridional*.

En 1814, le colosse impérial tomba aussi et le *belge méridional* fut de nouveau mêlé, comme du temps de Charles-Quint, au *belge septentrional*.

Voilà d'abord la partie historique qui manque au texte de M. de Gerlache.

ais cet écrivain est-il exact, quand il
ue que, politiquement parlant, le *belge*
dional est moins excellent que le hollandais
estant pour avoir été autre fois *mêlé aux*
ns étrangères parmi lesquelles on doit
pter celle de France, et, selon nos publi-
s particles, celle de Hollande? Point du
; et c'est l'auteur lui-même qui va le
ver.

n verra dans un autre chapitre M. de
iche *tenir compte dans son impartiale*
ire des avantages politiques et financiers
recueillit le *belge méridional* de son *mé-*
e avec le *hollandais protestant*, de son
nge avec cette nation prétendue *étrangère*.
e ne citerai que son texte relatif au *mé-*
e du belge méridional avec la nation fran-
.

La Belgique, dit-il, jadis morcelée en
ovinces, régie par une foule de coutumes
de juridictions différentes, *doit à la*
ance l'uniformité de ses lois, de ses
ministrations, de ses tribunaux, et cette
ncentration des pouvoirs, sans laquelle
n'y a ni unité ni force dans le gouver-
ment ni dans la nation; *elle lui doit* le
veil des arts et des sciences, du commerce
le l'industrie, et l'ouverture de ses ports,
chaînés depuis la paix de Westphalie. Si
joug de la conquête nous a paru quelque
s rude, et nous a coûté assez cher, ces
ntages sont cependant d'un tel prix,

» qu'il est impossible de n'en pas tenir coı
» dans une histoire impartiale. »

De ces deux aveux véridiques par lesc
M. de Gerlache affirme les avantages,
procura au *belge méridional* son *mélange*
les deux *nations étrangères* de France e
Hollande, je me permettrai de conclure cc
l'exactitude du paragraphe que je discu
dans lequel il affirme que politiquement
lant le *hollandais est le belge par excel*
parce qu'il s'est beaucoup moins mêlé
autres nations que le belge méridional, et
séquemment *à contrario* que le belge n
dional est moins excellent que le hollaı
à cause de ce même *mélange*.

Je pense que monsieur le Président
Commission Royale d'Histoire au lieu
contredire, a voulu plutôt insinuer q
belge méridional doit à son mélange av
France et la Hollande les éléments de
perfection politique que certains publi
élèvent maintenant, à tort ou à raisor
dessus de celle de ces deux nations, ses i
tutrices.

Ainsi M. de Gerlache eût pu se disp
d'exhumer, pour les inscrire dans son
partiale Histoire, quelques assertions p
point connues de Mgr de Pradt, pour
le plaisir de les combattre; et je pense
eût mieux fait d'y dire un mot sur les seı
que le clergé belge reçut autrefois de la
veillance de ce prélat, auquel, après sa d

disgrâce religieuse et politique, Mgr de Broglie le pieux et austère évêque de Gand, daigna encore rendre visite à Paris en 1815 (1).

Ce fut Mgr de Pradt qui pendant son séjour à Malines voulut bien conférer les ordres aux élèves du séminaire de Gand et d'autres diocèses encore, sur la prière que lui en adressèrent leurs chefs spirituels ou absents ou infirmes.

Ce fut Mgr de Pradt qui, dans le cours de l'hiver de 1811-1812, osa insister auprès de l'empereur Napoléon sur la mise en liberté de quelque prêtres du diocèse de Malines (2), emprisonnés à cause de leurs déclamations furibondes contre le persécuteur du pape, qui n'avait point fait partie de leur auditoire.

Ce fut Mgr de Pradt encore qui, en 1818, longtemps après qu'il eut reçu une pension viagère du roi des Pays-Bas, publia dans un ouvrage censuré par le pape un témoignage flatteur du clergé belge contemporain (3),

(1) Les quatre Concordats, T. 2, p. 499.
(2) Ib., T. 2, p. 259.
(3) Voici le texte de ce témoignage:
« L'Espagne a possédé la Belgique pendant deux cents ans : de fortes traces ont dû rester. Aussi le clergé de ce pays a-t-il, dans ses usages et sa manière d'être, beaucoup d'affinité avec le clergé d'Espagne. Mais s'il est exempt de tout ce que l'on peut reprocher à celui-ci, il possède tout ce qui l'honore. Je suis heureux de trouver une occasion de rendre un témoignage éclatant aux vertus publiques ou privées que mon séjour auprès de lui m'a mis à portée de reconnaître, comme aussi de faire passer dans l'esprit des autres l'impression du

contre lequel ne protestèrent jamais n
prêtres du congrès ou de la chambre des d
putés.

Le souvenir de ce témoignage et de c
services de Mgr de Pradt ne subsiste donc q
dans cet *Antidote, in perpetuam rei mem*
riam; mais c'est pour le reprocher aux i
grats qui soufflèrent à notre législature rév
lutionnaire la pensée de supprimer dans
budget de l'état la pension viagère du préla
eux qui, aux jours de sa prospérité, s'étaie
peut-être trouvés dans son anti-chambr
confondus dans le groupe de ses flatteurs.

Il n'est pas nécessaire de faire connaît
leur nom et la place qu'en 1813 ils occupère
dans la hiérarchie de l'église de Malines; c
choses-là sont assez connues dans les provinc
d'Anvers et de Brabant, et la tradition ora
prendra soin d'en conserver le souvenir.

Du reste, si le certificat et les services
Mgr de Pradt l'archevêque sont aux yeux d
catholiques des faits *moins lestes* et plus *jol*
que certaines phrases libérales, mais vraie
de Mgr de Pradt le publiciste, il me semb
en tout cas que M. de Gerlache l'historien
croyant devoir critiquer celles-ci pour
blâmer l'auteur (par des contradictions évi

respect qu'il a laissé dans le mien.... » (Les quat
Concordats, T. 1, p. 174). Je me permettrai de fai
remarquer au lecteur que Mgr de Pradt ne parle p
du *savoir* du clergé belge mais seulement de sa ver
dans le certificat qui précède; et en cela Mgr de Pra
montre qu'il avait su fort bien apprécier le clergé d
cette époque,

dentes), eût dû en même temps *tenir compte* de ceux-là pour en louer le prélat dans son *impartiale Histoire.*

Je me suis permis de suppléer, en cela, au silence partial de M. le Président de la Commission Royale d'Histoire et je me félicite d'avoir trouvé l'occasion de payer ce tribut de reconnaissance à la mémoire de Mgr de Pradt qui daigna me promouvoir à l'ordre du diaconat le 13 mars 1813. « La justice ne » manque jamais à ceux qui savent l'atten- » dre, ce pays sait toujours la rendre com- » plète... (1). » Après avoir associé mes vœux aux prières de l'église catholique qui souhaita le repos éternel aux mânes de ce prélat français, je retourne au texte de l'*Introduction* de M. de Gerlache.

(1) Paroles par lesquelles M. le sénateur comte de Baillet complimenta M. Willmar l'ex-ministre de la guerre sur le rétablissement de la discipline de notre armée belge dans la séance du sénat belge du 28 avril 1840.

CHAPITRE II.

Suite du moyen âge — XI[e] - XV[e] siècles.

SOMMAIRE.

Les croisades. — M. de Gerlache revendique pour la Belgique Godefroid de Bouillon et Baudouin empereur de Constantinople. — Défense de l'illustre Chateaubriant. — Rapprochement entre les croisades et l'année 1838-1839. — M. de Theux décoré par le sectateur de Mahomet. — Contraste entre 1827 et 1840. — La civilisation renaissante en Belgique. — Philippe de Bourgogne obligé de renvoyer sans gages ses serviteurs. — Adultère public de Jacqueline de Bavière. — Apostasie de Jean de Bavière, évêque de Liége. — Corruption de Philippe de Bourgogne. — Expression janséniste de M. le chanoine J. J. de Smet. — Froide cruauté du vieux duc de Bourgogne. — Il chante les vêpres avec ses chapelains. — Politesse de M. de Gerlache envers ses lecteurs. — Politesse des membres de la Commission Royale d'Histoire envers M. leur Président.

M. le Président de la Commission Royale d'Histoire jette en passant un coup-d'œil rapide sur les croisades du XI[e] et du XII[e] siè-

s, et il les considère « comme une des principales causes de la prospérité et de la richesse de nos villes maritimes (1), » qui 1840 cherchent encore à pouvoir placer e aune de drap à Constantinople.

L'auteur revendique à cette occasion en eur de la Belgique indépendante les illustres ns de Godefroid de Bouillon (2) et de Bauuin empereur de Constantinople (3), qu'il roche à l'illustre écrivain français, au déseur courageux des croisades, à M. de iteaubriant (4) d'avoir métamorphosés en valiers français dans son *Itinéruire de ris à Jérusalem.* « Ne l'oublions pas, dit I. de Gerlache, la gloire d'une nation se ompose de deux éléments : de grands homnes qu'elle produit et de grands écrivains ui les célèbrent (5)... »

e me permettrai de faire remarquer, au t de ce reproche que l'auteur adresse à M. Chateaubriant, en premier lieu : que, si grand écrivain jugeait à propos de restituer a Belgique dans une nouvelle édition de *Itinéraire* les illustres cendres de Gode-

) Introd. p. 10.

) Godefroid de Bouillon naquit avant le milieu du siècle à Basy village du Brabant-wallon, à deux es de Nivelles. Son frère Baudouin devint 1er roi érusalem. (de Feller).

) On en trouvera un petit texte biographique à la : suivante

) M. de Chateaubriant défend les croisades dans ouvrage intitulé : *Le génie du Christianisme.*

) Introd. p. 11.

froid et de Baudouin, il n'abrégerait pas d
beaucoup la longue nomenclature de Hér
français immolés aux intérêts de la mêm
cause quoique enterrés loin de l'*ombre d*
tombeau du Christ, et la gloire de la natio
française ne souffrirait pas beaucoup de cet
restitution.

2. Si, cédant à l'élan de son imaginatio
riche et puissante, M. de Chateaubriant s'éta
mépris un instant en appelant ces deux hér
chevaliers français, sa réputation européen
d'écrivain du premier ordre n'en souffrirait p
davantage que la renommée chevaleresq
de sa nation, qu'il honore autant par
fermeté de ses principes et la beauté de s
caractère que par la grandeur de ses rar
talents.

3. Au moment où l'illustre écrivain publ
son *Itinéraire*, la Belgique faisait partie in
grante de la France. Redevable du *fait* de s
indépendance en 1831 à cette nation,
Belgique ne date son *droit* politique que du
avril 1839.

4. Le père de Godefroid de Bouillon é
français; Godefroid était le fils d'Eustach
comte de Boulogne et de Lens. Baudouin c
de Flandre s'étant croisé.... fut élu emp
de Constantinople après la prise de cette
par les français et les vénitiens réunis en
Mais Baudouin, en sa qualité de com
Flandre, était un des vassaux du roi de F
un des douze pairs de ce royaume; il a

de porter l'épée à la cérémonie du sacre
i de France et la Belgique elle-même,
'à l'Escaut, faisait alors partie de la
e. Pourtant c'est par de telles attaques
os *grands écrivains* prétendent *célébrer*
rands hommes ; c'est ainsi qu'ils font ap-
er à l'étranger attentif, l'un des *deux élé-*
dont se compose la gloire d'une nation !!!
la Belgique indépendante bientôt pro-
un petit Chateaubriant pour châtier
e il le mérite le téméraire écrivain qui,
avoir mesuré sa force réelle, a osé
prendre au célèbre auteur de tant
rages si justement renommés. Je pour-

de Gerlache, qui aime souvent à faire des
ochements entre le passé et le présent,
t pas, au sujet des croisades, de ces
litions militaires entreprises autrefois
e l'ennemi le plus mortel du nom chré-
par les monarques chrétiens et sur les
ites prières des chefs spirituels de la
ienté, que le 12 juin 1838 S. S. le pape
ire XVI reçut en audience solennelle
et Fethi Pacha et fit présent d'une taba-
d'or enrichie d'une mosaïque représen-
le colysé à cet ambassadeur de feu sultan
noud, le *successeur légitime* de tant
emis jurés du christianisme, contre
els ses saints prédécesseurs dirigèrent
fois les populations et les richesses des
ances chrétiennes, de ces puissances

chrétiennes dont les *successeurs légitimes* et *non légitimes*, réunis au nombre de cinq par les intérêts de la politique et de la civilisation, se déclarèrent depuis 1839 les défenseurs et les protecteurs de l'empire vacillant du croissant, contre les progrès un peu brusques d'un autre civilisateur de Mehemet-Ali.

«*Multa jam fiunt, fieri quæ posse negabam.*»

Grâce au progrès sensible de la pratique de la tolérance politique (1) qui, d'après l'enseignement de la faculté de théologie de notre université catholique de Louvain en 1836, *en certaines circonstances n'est pas seulement licite*;

(1) Puisque je suis en train de faire des rapprochements, voici quelques citations littérales relatives au progrès de la pratique de la *tolérance politique*; je les ai extraites, entre cent autres, de la *Table analytique des matières* du 2e et 3e volumes du *Spectateur belge* publié depuis 1815 par M. l'abbé de Foere, depuis membre du Congrès et de la chambre des représentants. « Tolérer les religions, c'est être intolérant envers la religion catholique.... L'intolérance politique de la religion catholique est une conséquence de son intolérance dogmatique.... » (T. 2, p. 368).

« Tolérance..., son établissement dans un état où il n'y a qu'une religion est contraire au but des gouvernements... A causé d'effroyables maux depuis l'établissement du Bas-Empire. — Mauvaise politique de l'introduire dans un état où on n'exerce qu'une seule religion. — Les Pays-Bas catholiques sous Joseph II ont éprouvé de violentes agitations intérieures par l'introduction de la tolérance. » (T. 3, p. 359).

ais *utile même et nécessaire* (1), grâce dis-je
. progrès de la pratique de cette tolérance,
onsieur de Theux, le catholique, l'ex-mi-
stre du roi Léopold, a pu recevoir en 1840,
ns critique ni blâme de la part de nos
vites libéralisés, la grande décoration de
rdre impérial de première classe du sultan
Constantinople, du pacifique successeur de
ennemis féroces du nom chrétien avec
quels au XIe et XIIe siècles les Godefroid de
uillon et les Baudouin, (nos compatriotes
on M. de Gerlache), furent conviés à se
surer par les armes.

En 1827 le clergé de Flandre (c'est-à-dire
grande majorité) me reprocha comme un
me de lèse Majesté divine d'avoir accepté,
rès un examen préalable, un diplôme de
pacité de la part de la faculté de Philosophie
Lettres de l'université de Gand, quoique
n eusse obtenu la permission canonique de
M. de Meulenaere, alors l'un des deux
caires-généraux du diocèse de Gand, *sede
vacante*. En citant ce précédent, je suis loin
vouloir insinuer le moindre reproche contre
. de Theux acceptant les insignes du croissant
brillants estimées à une valeur de 7000
ancs.

Je ne reproche pas plus à cet ex-ministre
tholico-politique cette distinction maho-

1) « L'université de Louvain, dit M. l'abbé de
ere en 1815, n'a eu, à aucune époque, *des principes
vorables à la tolérance.* » (Spect. belg. T. 3, p. 360).

métane, que je n'envie à M. de Ram, le recteur de l'université catholique de Louvain, le titre honorifique de docteur dont le gratifia S. S. Grégoire XVI sans examen préalable et qu'il mérite tout aussi bien qu'un ex-ministre du roi Léopold celui de comte papal; je ne veux pas même examiner ici le genre de moyens dont ces heureux se sont servis (lesquels sont à ma parfaite connaissance) pour obtenir ces faveurs et ces titres; loin de là. Je me borne à constater des faits à l'appui du progrès de la pratique de la tolérance politique, en dépit des encycliquistes (1) rétrogrades de mon pays, aussi dépourvus de caractère que de logique. Je passe ici, avec M. de Gerlache de l'époque des croisades à celle de

PHILIPPE dit LE-BON, 1419.

« Quand la maison de Bourgogne, dit M
» le Président de la Commission Royal
» d'Histoire, eut étendu et affermi son au-
» torité sur la plupart de nos provinces, l
» pouvoir populaire se trouva comprimé; e
» le pays n'en fut que plus paisible au dedan
» et plus respecté à l'extérieur (2)... » Je n
veux pas examiner l'exactitude du fait qu
rapporte l'auteur dans ce paragraphe, lui qu
avait déjà appliqué à Jacques d'Artevelde d

(1) On trouvera dans mon *Livre noir* (p. 6) l'expl
cation historique de ce terme.
(2) Introd. p. 16.

Gand l'épithète mal sonnante de *démagogue* (1) ; mais le lecteur s'apercevra bien, à la tournure de ce paragraphe, que l'auteur se montre peu favorable au pouvoir populaire, lui qui, au congrès, avait pourtant solennellement reconnu la souveraineté du peuple par le fait même de son mandat à cette assemblée constituante ; lui qui avait aidé à faire découler de ce dogme Calviniste, de cette source philosophico-libérale, tous les pouvoirs constitutionnels de l'État ! Pouvoir fort, pouvoir monarchique, aujourd'hui l'objet des plus ardents désirs de beaucoup de gens désillusionnées, tu peux te passer du secours de pareils défenseurs pour populariser la doctrine de ton bonheur et de ta nécessité !

« *Non defensoribus istis.....* »

M. de Gerlache considère *le règne de Philippe-le-Bon pour la Belgique* comme *le terme de la plus haute prospérité unie au plus grand éclat* ; et *la cour de ce prince comme le foyer de la civilisation renaissante en occident...* (2).

Avant d'adhérer, sur la foi de M. de Gerlache, aux belles choses contenues dans ce paragraphe, j'aurais désiré que l'auteur eût trouvé bon de définir d'abord la *civilisation* de la cour de Bourgogne, en sa qualité d'é-

(1) Introd. p. 12.
(2) Ib. p. 17.

crivain catholique, et ensuite de faire ressortir ce beau *foyer de la civilisation renaissante en occident* par un petit fait en forme de commentaire extrait d'Oliv. de la Marche que M. le chanoine J. J. de Smet a reproduit dans son *Histoire de la Belgique* en ces termes : « Les » festins et les tournois ayant dérangé les » finances du bon duc, il se vit obligé de » renvoyer sans gages la plupart des serviteurs » de son hôtel ! ! ! (1)... »

Pour caractériser un peu cette *civilisation renaissante en occident*, et dans nos provinces surtout, l'auteur eût pu flanquer le fait précédent d'un autre bien plus fort encore, qu'il passe sous silence et que j'emprunte textuellement de l'*Histoire de la Belgique* de M. le chanoine J. J. de Smet. « La duchesse Jac» queline de Bavière (l'épouse de Jean du » de Brabant) dit-il, était passée en Angle» terre, et ayant conçu une passion violente » pour Humfroi, duc de Glochester et frère » du roi Henri V, elle avait osé fouler aux » pieds la religion et l'honneur, au point de » l'épouser publiquement. Elle se rendit sans » honte dans le Hainaut (dont elle était » comtesse) avec son nouvel époux et *fut* » *reçue avec honneur dans les principales* » *villes* (2). »

Voilà un fait à l'appui de cette *civilisation*

(1) *Hist. de la Belg.* T. 1, p. 312.
(2) *Ib.* T. 1, p. 256.

enaissante en occident, en Belgique dont arle avec tant d'emphase M. le Président de Commission Royale d'Histoire ! Cependant veux être juste et impartial, même envers L. de Gerlache. Il reproche à Philippe de ourgogne, « d'avoir imposé son neveu, à peine sorti de l'enfance, pour évêque, aux Liégeois (1); » mais il se garde bien de eprocher à Jean de Bavière, à l'évêque de iége l'oncle de la comtesse Jacqueline ce que ui osa reprocher M. le chanoine J. J. de Smet : Cet ambitieux prélat, dit-il, se démit de son évêché et épousa Elizabeth, duchesse de Luxembourg et veuve du duc Antoine de Brabant. Il fit plus : sous prétexte que les comtés de Jacqueline étaient fiefs masculins de l'empire, et se trouvaient ainsi dévolus à l'empereur par la mort de Guillaume IV, qui ne laissait point d'enfants » mâles, il se les fit adjuger par l'empereur » Sigismond. Il conclut cependant un acco» modement, par lequel il se contentait d'une » somme d'argent, et de quelques villes de » Hollande (2). » Ces faits historiques, choisis armi cent autres de la même nature scandaeuse dans nos historiens du clergé, mais que L. de Gerlache passe sous un silence absolu, e fournissent que trop de notions sur ce u'il faut savoir pour se faire une idée de ce

(1) Introd. p. 19.
(2) *Hist. de la Belg.* T. 1, p. 255.

que l'auteur aime à nommer la *ci*
renaissante en occident et dans nos p

Ailleurs on verra M. le Préside
Commission Royale d'Histoire empl
aines sur dixaines de pages pour énu
décrire minutieusement les erreu
fautes que peuvent avoir commises e
religieuse l'empereur Joseph II et G
1er roi des Pays-Bas; et pourtant, e
assez longuement du règne de Ph
Bourgogne, on ne voit nulle part q
lève un coin du voile qui cache les
lèse-humanité dont ce prince amb
cruel se rendit coupable aux yeux
térité. L'auteur en parlant des Liég
« Il (Philippe) anéantit presque ce
» turbulente constamment alliée à
» mis (1) ; » mais il ne prononce
le nom des Dinantois, turbulents si l
mais nullement alliés aux français;
il pousse plus loin la délicatesse ou la
que n'avaient osé le faire avant lui
de Feller et M. le chanoine J. J.
Celui-ci avait dit : « Ce prince a por
» de *Bon Duc*, qu'il démentit bie
» cruellement... La postérité n'aura
» éloges à donner à Philippe, s'il
» dompter son incontinence (2) » (

(1) Introd. p. 19.

(2) Je me permettrai de faire remarquer
l'expression *s'il avait pu dompter son inc*
qu'emploie ici M. le chanoine et professe

la cour, selon M. de Gerlache, *était comme le foyer de la civilisation renaissante en occident!*) « et mettre un frein à l'ardeur insa-
» tiable qu'il avait de s'agrandir (1).... »

Le jésuite de Feller fit connaître longtemps avant le chanoine J. J. de Smet un acte de froide cruauté de Philippe de Bourgogne en ces termes : « Les habitants de la ville de
» Dinant (pays de Liége) lui avaient fait
» plusieurs outrages. Philippe envoya contre
» eux, en 1466, le comte de Charollais (son
» fils), qui réduisit leur ville en cendres,
» après avoir fait passer les habitants au fil
» de l'épée (2). Le vieux duc de Bourgogne,

naire de Gand de Smet, que la première des cinq fameuses propositions de Jansénius condamnées par l'Eglise catholique est conçue ainsi : « Il est des préceptes dont l'observation est impossible, non-seulement aux infidèles et aux endurcis, mais encore aux fidèles, et aux justes qui veulent les observer, et qui font pour cela tous les efforts qui sont actuellement en leur pouvoir; ils manquent de la grâce qui leur rende cette observation possible. »

Si M. le professeur J. J. de Smet ne substitue point dans ses éditions futures la phrase *s'il avait voulu* à celle *s'il avait pu* qu'il emploie dans la 3me *édition, revue et corrigée avec soin*, que j'ai devant moi, l'étranger pourrait croire à la résurrection du Jansénisme dans les collèges de notre clergé séculier et régulier, où l'*Histoire* de M. le professeur J. J. de Smet est devenu classique depuis la révolution.

Avis aux censeurs des livres de la *Maatschappy tot nut van 't algemeen.*

(1) *Hist. de la Belg.* T. 1, p. 270.

(2) L'abbé J. J. de Smet rapporte ainsi ce fait : « La ville fut livrée au pillage, pendant huit jours, et 800 Dinantois, principaux moteurs de la sédition, furent

» malgré les infirmités de son âge, *eut le* » *courage inutile et cruel* de se faire porter en » chaise au siége, pour repaître ses yeux de » cet affreux spectacle. Cette barbarie ne » s'accorde guères avec le titre de *Bon*, que » sa générosité lui avait mérité, et elle fait » peu d'honneur à sa mémoire (1). »

M. de Gerlache, qui ne laisse rien transpirer de cet horrible épisode de la vie de Philippe de Bourgogne, garde le même silence aux d'autres particularités biographiques, qui caractérisent pourtant si bien ce prince, que M. le chanoine J. J. de Smet crût devoir les communiquer à ses lecteurs : « Le duc de » Bourgogne, dit-il, avait toujours une » chapelle bien entretenue et composée de » quarante personnes. Parmi elles était un » évêque, confesseur du prince, trois do- » minicains, prêtres et confesseurs, des » chapelains, des chantres et des musiciens : » tous étaient soumis au premier chapelain » et chantaient tous les jours l'office et une » messe solennelle aux jours de fête. Le duc » ne manquait pas d'assister quand il le » pouvait à tous les offices et surtout à la » messe et aux vêpres ; souvent il chantait » lui-même avec ses chapelains... (2). »

liés deux à deux et précipités dans la Meuse, à la vue de leur patrie en flammes (*Hist. de la Belg.* T. 1, p. 270).

(1) *Dict. hist. art.* Philippe de Bourgogne.
(2) *Hist. de la Belg.* T. 1, p. 314.

Si M. de Gerlache n'effleure pas même ces choses il prie ailleurs ses lecteurs « de vouloir » bien considérer qu'il ne peut sortir du » cadre étroit qui lui est tracé sans manquer » à de rigoureuses convenances (1). » On le voit par ce texte, M. le Président de la Commission Royale d'Histoire est fort poli envers ses lecteurs qu'il n'aime pas à ennuyer par le récit de faits que M. le chanoine J. J. de Smet a jugé convenable de recueillir principalement en faveur de nos jeunes écoliers. C'est ainsi que nos *grands écrivains célèbrent nos grands hommes, deux éléments dont se compose la gloire d'une nation.* C'est sans doute la politesse aussi qui poussa les membres de la *Commission Royale d'Histoire* dans leur séance du 7 décembre 1839 à complimenter M. de Gerlache leur Président par ces paroles flatteuses : « *Dans ce bel ouvrage* » *le passé sert de Flambeau au présent.* (2). »

Je quitte ici Philippe de Bourgogne pour m'arrêter un instant avec l'auteur devant son fils, le comte de Charollais.

(1) Introd. p. 33.
(2) Compte rendu de la séance du 7 décembre 1839. (T. 3, p. 197).

CHAPITRE III.

Suite du moyen âge — Charles-le-Téméraire.
1467.

SOMMAIRE.

La chute du Téméraire nuisible aux intérêts matériels des Belges. — Philosophie consolatrice de M. de Gerlache — ou la moralité et le bonheur d'une nation. — Digression sur les suites matérielles de la chute du Royaume des Pays-Bas. — M. l'abbé de Foere, le défenseur du commerce en 1840, mis en regard de ses fausses prophéties de 1815. — Les deux côtés de la médaille — ou l'état du clergé et celui de la morale publique. — La légalité de l'exécution d'Hugonet et d'Humbercourt déférée au jugement de l'Académie de Bruxelles. — M. de Gerlache qualifie les Gantois, comme le duc d'Albe, de *terribles*. — Partialité de l'auteur.

« Sa chute » (de Charles-le-Téméraire) dit fort bien M. le Président de la Commission Royale d'Histoire, « fut un des plus graves » événements de notre histoire; car avec lui

» disparurent l'indépendance de la Belgique
» et l'espérance de la voir gouvernée par une
» politique notionale, vraiment appropriée
» à ses intérêts. Ce fut aussi une immense
» calamité pour l'Europe : lorsqu'on sentit
» la nécessité de créer un équilibre parmi les
» grandes nations, on dut regretter qu'il n'y
» eut point d'état distinct, assez puissant
» pour former une digue entre la France et
» l'Allemagne.... si la dynastie des ducs de
» Bourgogne se fut perpétuée, la Belgique
» semblait destinée à jouer un beau rôle....
» Au dedans l'administration y eût gagné de
» la force et de l'unité : comptant pour quel-
» que chose dans la balance de l'Europe,
» nous eussions été considérés et respectés de
» nos voisins.... »

Cependant quelques cruelles que fussent les pertes matérielles que la chute du Téméraire fit éprouver à la patrie, l'auteur n'est point en peine pour en consoler ses lecteurs : « En
» somme, (demande-t-il), la nation y eût-
» elle gagné? En eût-elle été plus morale et
» plus heureuse? C'est ce, (répond-t-il),
» dont il est au moins permis de douter (1). »
On croit remarquer dans ce texte que l'auteur semble mettre la *moralité* et le *bonheur* d'une nation avant son indépendance au dehors et avant sa force et son unité politiques au dedans. Si telle était en effet sa manière

(1) Introd. p. 20-21.

d'envisager les choses, je suis loin de vouloi l'en blâmer, je veux au contraire m'en servi pour faire une digression au sujet de la chute d Royaume des Pays-Bas et pour examiner cette occasion si la nation belge est deven par là et plus *morale* et plus *heureuse*. Je sais, le sujet de cette question est d'une natu délicate; et je ne m'étonnerais point, dans u telle discussion, que des hommes passionn et superficiels se contentassent, pour tou réplique, d'articuler le mot presqu'usé d'*ora gisme*; mais la vérité a son trône da une région plus élevée, et c'est à ceux q veulent bien l'écouter avec une attention caln et impartiale que j'ose en présenter la soluti suivante.

La Belgique réunie à la Hollande en 18 *forma* aussi *une digue entre la France l'Allemagne* et *sembla destinée à jouer i beau rôle. Comptant pour quelque chose da la balance de l'Europe, nous étions considé et respectés de nos voisins* et même de ce jeune et vigoureuse nation transatlantique q choisit notre roi d'alors comme arbitre po aplanir son différend avec le peuple britai nique.

Au dedans « nous devons beaucoup auss » notre réunion à la Hollande : pourquoi » pas en convenir ? (dit M. de Gerlache » C'est elle qui nous a appris l'administrati » de nos intérêts locaux ; c'est elle qui nou » initiés au mécanisme de la vie constituti » nelle, qui nous était demeuré à peu p

» inconnu sous le régime français. Notre
» industrie a fait de nouveaux progrès sous
» ce gouvernement, dont l'action centrale
» était moins despotique, moins arbitraire
» et plus rapprochée de nous que celle du
» grand empire (1)... Sous le rapport maté-
» riel, on ne peut le dissimuler, dit encore
» l'auteur à la page 7 de la *Préface*.... la
» Belgique prospérait. Les sept ou huit pre-
» mières années avaient été difficiles, et
» même calamiteuses; mais à la fin l'industrie
» se ranima; Verviers, Liége et Gand se re-
» levèrent; Bruxelles, jadis triste chef-lieu
» de département français, avait repris son
» air de capitale; et Anvers commençait à
» rivaliser avec Amsterdam et Rotterdam..... »
On pourrait encore ajouter aux avantages qu'énumère ici l'auteur celui du *perfectionnement des méthodes de l'enseignement* que l'abbé J. J. de Smet a osé annoter dans son *Histoire de la Belgique* (2).

Légitime aux yeux de certains libéraux et de la grande majorité du clergé et des catholiques, mais injustifiable en présence de la doctrine de l'église catholique (que son vénérable chef S. S. Grégoire XVI renouvella en 1832, trop tôt pour les uns et trop tard pour

(1) Introd. p. 250.
(2) Voici le texte de l'historien-professeur : « Le gouvernement hollandais s'attribua le monopole de l'enseignement; il contribua sans doute à en perfectionner les méthodes.... (T. 2, p. 345).

les autres mais principalement pour ceux q
avaient substitué à l'évangile et à la traditic
les nouveautés d'un républicain déguisé €
prêtre mais réputé alors pour un *illust*
Maître), la révolte de 1830 rompit
jamais les liens qui unissaient la Hollande
la Belgique.

Maintenant que le traité du 19 avril (qu
je respecte aussi sincèrement que les haute
parties contractantes) a légitimé le fait d'un
Belgique indépendante mais astreinte à un
neutralité perpétuelle; maintenant que *nou*
ne comptons plus pour quelque chose dans l
balance de l'Europe et que *nous ne somme*
plus considérés et respectés de nos voisins
mais condamnés à subir les prétentions d
leur protectorat politique et calculé (1)

(1) M. l'abbé de Foere, qui se pose aujourd'hui l
courageux et persévérant défenseur des intérêts com
merciaux et industriels de la Belgique indépendant
contre les marchands anglais qui l'exploitent, fut e
1815 un des publicistes qui s'opposa avec le mêm
courage et la même persévérance à l'affermisseme
du Royaume des Pays-Bas. Pour inculquer à ses le
teurs son esprit hostile au nouvel ordre de choses
ne dédaigna pas même de se poser en prophète. Comm
les prédictions menaçantes de M. l'abbé faites en 181
ne se sont pas vérifiées sous S. M. le roi des Pays-Bas
mais qu'elles reçoivent leur accomplissement littéra
sous notre roi Léopold, je crois qu'elles ont une inté
ressante actualité par rapport à la position présent
tant du pays que de l'honorable député. En voici don
un petit extrait textuel :

« Les invasions des Français, dit-il en 1815, n'a
vaient pour but que de nous enlever quelque numé
raire et de nous soumettre après à leurs propres lois.

maintenant que, par le défaut de débouchés, notre commerce et notre industrie sont en souffrance et que le paupérisme avec son effrayante escorte élève chaque jour plus haut ses regrets inutiles et ses murmures menaçants (1); maintenant que du côté religieux nous avons l'honneur de voir le représentant du saint-siége à la tête du corps diplomatique fêté jusque dans les soirées dansantes de la cour de Bruxelles (2); maintenant que nous jouissons de la faveur de posséder un cardinal-archevêque né belge qui brille magnifiquement à la tête d'un haut et bas clergé plus qu'au grand complet (3); maintenant que nous avons

mais les Anglais, par leurs invasions commerciales, nous enlèveront continuellement nos richesses ; ils nous obligeront à recevoir leurs productions sans vouloir recevoir les nôtres en échange. *Ils nous enlèveront comme autrefois ce qui nous reste d'industrie nationale et finiront par réduire notre commerce à des affaires de commission....* » (Spec. belg. T. 2, p. 262).

(1) Voir le compte rendu de la séance du 28 avril 1840 de la chambre des représentants belges N° 1 des *Pièces Justificatives.*

« Combien de prophètes disaient : Malheur à la Belgique !.... d'autres nous voyaient... étouffés dans nos étroites frontières, faute de débouchés pour nos produits. Aucune de ces terribles menaces ne s'est réalisée !! » dit M. de Gerlache à la page 16 de sa Préface.

(2) Voir un document relatif à ce sujet au N° 2 des *Pièces Justificatives.*

(3) Les jeunes ecclésiastiques commencent à se plaindre amèrement de ce qu'ils doivent attendre si longtemps avant de pouvoir obtenir une place de vicaire ou de chapelain.

le secours d'un clergé régulier avec de nombreux couvents de femmes d'ancienne et de nouvelle création placés sous la juridiction d'un Monseigneur visiteur apostolique; maintenant que l'enseignement religieux et profane de la partie la plus riche et la plus influente de la nation est confié aux soins exclusifs du clergé (1); maintenant que le gouvernement prodigue ses largesses pour bâtir et orner les églises et les presbytères (2), pour augmenter le nombre et le rang des paroisses et de leurs desservants et vicaires; maintenant que les richesses des particuliers paraissent inépuisables pour créer, multiplier, orner et doter les institutions pieuses de toute espèce que renferme le pays (3) sans négliger celles de l'étranger (4); maintenant

(1) On peut trouver un état statistique intéressant des nombreux petits séminaires et collèges du clergé en Belgique dans la 53me livrais. du *Journal hist. et litt.* de Liége, p. 227 à 233.

(2) On peut lire sur la construction des nouvelles églises dans les diocèses de Gand, de Namur etc. des détails statistiques curieux dans le 4me vol. du *Journ. hist.* et *litt.* de Liége, p. 390, 393, 535. Nos députés à la chambre des représentants ont voté en 1840 100,000 francs pour le déplacement d'un petit séminaire du diocèse de Liége.

(3) « La chaire de vérité ordonnée au statuaire Franc pour l'église de St.-Martin à Gand coûter 20,000 frs. Cette 1re production a valu à l'artiste une commande plus grande encore. L'église de St.-Michel à Gand a passé avec lui un accord de 80,000 francs pour une chaire de vérité.... » (*Nouvell. des Fl.* du 30 avril 1840).

(4) On trouvera dans les annales de l'*Association de la propagation de la Foi* la quotité des immenses

nombreux missionnaires évangélisent
se nos cités et nos campagnes et suf-
peine à administrer les S. Sacrements;
nant que le clergé domine encore le
nement par les chambres où domine
rité de ses élus; maintenant que le
in pontife adresse sur ce progrès re-
des louanges fort flatteuses à la nation
cipalement au haut clergé (1), et que
eté daigne récompenser celui-ci par
he médaille, par la décoration de
le St. Grégoire ou de l'éperon, celui-là
diplôme de docteur ou de comte;
nant que la plupart des écrivains ca-
es belges et étrangers saluent la Belgique
ée et la proposent comme un modèle
r aux populations catholiques qui
nt encore sous ce que l'on appelle le
me joséphiste ou protestant; mainte-

l'argent que le clergé belge recueille chaque
envoie à l'étranger pour soutenir les missi-
catholiques en Amérique.
nal historique de Liége publia le produit des
ions qu'il avait ouvertes à son bureau pour la
le Suède . . . . *frs.* 9984-00
anonisation du B. Liguori (1837). . 218-89
anonisation du B. François de Hie-
(1837). 142-47
béatification du V. Benoit Labre
. . . . 25-00
frs. 10370-36

r le texte d'un fragment de l'Allocution pro-
ns le Consistoire secret du 13 sept. 1838,
Pièces Justificatives.

nant que s'accomplit ici à pas de g
religieuse métamorphose qui s'effoı
dre ses formes édifiantes aux contré
(1), ceux qui observent froidemeı
lieux et de près, toutes les choses
à leur surface que présente ce c
médaille se demandent : *la natioı
gagné* à la chute de la dynastie d
en ces provinces? *En est-elle plus
plus heureuse?*

Après avoir consulté la statistic
tribunaux quelque paralysés qu'ils
l'action indulgente d'un jury encoı
après avoir pris en main l'état de n
agrandies, quoique fréquemment ou
la clémence royale; après avoir lı
ports officiels des gouverneurs et d'
torités constatant le nombre des su
des infanticides, des enfants nat
enfants trouvés, des empoisonneme
avoir jeté un coup-d'œil sur les ex
breux de la soldatesque ivrogne
escroqueries variées des filoux de
villes et les rixes fréquentes des
armés de leur couteau; sur les vols
et petits fraudeurs et les dilapidat

(1) Voir un article du *Nouvelliste d*
servant de préambule à un idem du *Noor*
du 17 juin 1840 N° 4, des *Pièces Justifica*

(2) « Nous avons compté sept ou huit
tentatives de suicide à Liége dans l'espace
trois semaines... » (*Journ. hist.* 73e livrais

daleuses des deniers publics au profit de quelques parvenus adroits ; après avoir fait attention à l'organisation et l'administration de tant de sociétés industrielles sous l'approbation du gouvernement par lesquelles des valeurs de 50,000 frs. ont été négociées à des gens crédules et de bonne foi pour des millions, et où les faiseurs d'opérations aussi immorales ont trouvé d'immenses fortunes qu'ils étalent avec impudence aux yeux du public, victime de leur cupidité et de leurs intrigues ; après avoir pesé le contenu des lettres pastorales de l'épiscopat et des sermons des missionnaires ; après avoir réfléchi à la sourde discorde entre des prêtres constitutionnels rigides et les ministériels condescendants (1), à la haine tantôt déguisée tantôt ouverte qui éclate entre le camp catholico-politique et les phalanges de la maçonnerie philosophiste, à la portée des pétitions et des actes de quelques états provinciaux relatifs à l'usage de langue administrative, et aux effets éventuels de la discorde croissante entre les wallons souvent préférés et les flamands fréquemment négligés ; à toutes ces plaies radicales, suites du relâchement des liens sociaux, enfin à ce caractère si franc et si ferme de nos ancêtres mais qui s'affaiblit visiblement dans leurs descendants instruits, savants même si l'on

(1) Voir sur ce sujet un article aussi curieux que solide publié par le *Journal des Flandres* le 11 mai 1840, N° 5 des *Pièces Justificatives*.

veut mais énervés par la soif de l'argent et des honneurs; après avoir jeté un coup-d'œil pénétrant sur ce revers de la médaille, ils osent répondre à la question : *La nation en est-elle plus morale et plus heureuse* en 1840 qu'en 1830? *Il est au moins permis de douter.*

On le sait : le Rhin est depuis longtemps désigné par la presque généralité du peuple français comme frontière naturelle de son pays. Si des éventualités cachées peut-être encore au sein de la Providence appelaient un jour vers les départements du nord les jeunes et vaillants bataillons de France rompus aujourd'hui aux armes sous le soleil brûlant d'Afrique (1) alors le *doute* serait levé et on reconnaîtrait les Belges qui se leveraient pour défendre je ne dis pas notre nationalité mais cette *moralité* et ce *bonheur*. « Tout le monde, » dit M. de Gerlache, s'effraie de l'avenir » d'une société sceptique et matérialiste, » quelque savante, quelque riche, quelque » brillante qu'on la suppose.... (2). Il surviendra, tôt ou tard encore, quelque grande

(1) « *Il faut exciter l'esprit militaire*, » a dit M. Thiers au sujet de la translation des cendres de Napoléon.

« Les chemins de fer, outre leur importance commerciale, ont aussi leur *importance politique*, qui met le gouvernement dans l'obligation d'être propriétaire des deux embranchements de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique. » (M. Thiers. Chambre des députés. — Séance du 16 juin 1840).

(2) Préface p. 8.

tempête européenne, dans laquelle nous ne pouvons manquer d'être enveloppés (1). » « Beaucoup de motifs, dit-il encore, nous rapprochent de la France..... (2). » Mais e l'on veuille bien ne pas trop s'effrayer de ; prévisions sinistres : voici une demi-proétie que publia en 1815, M. l'abbé de Foere ns son *Spectateur belge* : « Nous portons tous nos regards et nos soins vers le midi pour prévenir les réactions dit-il, mais qui sait si la France, qui doit aujourd'hui connaître les malheureuses conséquences de ses passions exaltées, qui sait si elle ne donnera pas à son esprit une direction plus sage et plus modérée ? Qui sait si la première action de ce mouvement alternatif ne nous viendra pas, comme autrefois, du Nord qui depuis les négociations de Vienne n'a pas caché l'ascendant qu'il veut prendre sur les affaires de l'Europe ?.. (3). » Il est nps de finir cette digression déjà trop longue sujet de la chute de Charles-le-Téméraire et suites qu'elle produisit sur l'avenir de la gique. Je quitte la mémoire de ce prince ır m'arrêter un instant avec l'auteur à celle sa fille.

) Préface p. 18.
) Ib. p. 17.
) Spect. belg. T. II, p. 256.

Après la mort de son père il y e terrible réaction contre la puissan princes, dit M. le Président de la Comn Royale d'Histoire, qui semble s'apito le sort d'Humbercourt et d'Hugonet *le vieux ministres*, *am*[illegible] *et conseillers faible Marie* mis à mort par les *te Gantois* (1). L'Académie de Bruxelles s' en ce moment de la rédaction d'un ve qui peut-être ne sera prononcé jamai la question historique de savoir si les G se sont rendus coupables alors d'un ass politique ou non. Cette question enve par des passions politiques fut suscitée e entre MM. de Bavay avocat général le nom est devenu fameux par suite de qu procès politiques, et Gachard, archiv royaume, qui soutiennent l'affirmative part, et de l'autre MM. Dumortier, l noine J. J. de Smet et Voisin (2) qui déf la thèse contraire. Il ne m'appartien pas de parler avant l'Académie pour ou le paragraphe où M. de Gerlache tr sujet d'une manière peu flatteuse po compatriotes de Charles-Quint. Je m

(1) Introd. p. 23.
(2) M. Dumortier, député de Tournay, ap à l'opposition parlementaire. MM. de Smet e habitent Gand.

ierai à faire remarquer pourtant qu'il applique aux *Gantois* la même épithète qu'il donne au duc d'Albe, celle de *terrible*, de sorte que les gantois et le féroce lieutenant de Philippe II, d'après l'épithète de M. de Gerlache, se trouvent placés sur la même ligne; heureusement cela n'existe que dans le livre de M. l'ancien Président du Congrès. Je rappelerai pourtant, avant de clore ce paragraphe, que l'auteur, qui tantôt se montra scrupuleux sur un dicton inconnu ou oublié d'un ancien archevêque de Malines, et qui se montre ici sensible au sort des deux ministres de la *faible Marie*, véhémentement soupçonnés de haute trahison, n'eut pourtant pas une seule parole de blâme à adresser à la mémoire de Jean de Bavière, l'évêque apostat de Liége, le spoliateur de sa *faible nièce Jacqueline*; le prudent mais partial auteur ne prononce pas même son nom. Maintenant, un mot d'examen au laconique paragraphe que M. de Gerlache a consacré à la mémoire de l'auguste époux de Mademoiselle de Bourgogne.

CHAPITRE IV.

Suite du moyen âge — Maximilien d'Au-
triche — 1477.

SOMMAIRE.

Griefs civils à la charge de Maximilien. — So
emprisonnement à Bruges. — Il doit sa dé
vrance à l'intervention du pape. — Caractè
de ce prince. — Son zèle pour l'honneur d
siége apostolique. — Il veut se faire élire pap
— Texte de sa lettre autographe. — Résum
historique de l'intervention des papes dans le
révolutions des Belges. — Remarques histo
rico-politiques.

M. le Président de la Commission Royale d'Histoire, en parlant de ce monarque, se borne au texte qui suit : « Marie de Bourgogne » prit pour époux Maximilien d'Autriche, » père de Philippe-le-Beau, qui fut père de

» Charles-Quint. C'est ainsi que la Belgique, » après avoir servi de marchepied à la gran- » deur de la maison d'Autriche, et de lien à » deux des plus puissantes monarchies de » l'Europe, se perdit dans leurs immenses » possessions (1). » Ce laconisme de l'auteur à l'égard d'un prince qui pendant quelques années joua un rôle assez important sur la scène de la Belgique, me semble digne d'être remarqué et voici pourquoi.

M. de Gerlache fait dans son *Introduction* une énumération longue et détaillée de toutes les infractions constitutionnelles que commit l'empereur Joseph II en matière religieuse. Après cette *Introduction* suit un livre dans lequel l'auteur perpétue le souvenir des griefs religieux reprochés à S. M. Guillaume 1er, Roi des Pays-Bas, mais son *Flambeau* ne jette aucune lumière sur les griefs civils que les historiens plus impartiaux que lui ont mis à la charge de Maximilien. Le chapitre de ses infractions aux lois constitutionnelles du pays reste dans l'obscurité de l'oubli, ici l'auteur demeure muet.

Maximilien, devenu veuf, usurpa entr'autres la régence des Pays-Bas en dépit des priviléges de la nation, dit notre véridique compatriote flamand Van der Vynckt (2). Il exigea des impôts exorbitants, selon Schil-

(1) Introd. p. 23.
(2) *Hist. des Troubl.* Livr. 1, § 4.

ler (1), et d'après M. le chanoine J. J. de Sı
il introduisit les troupes étrangères dans
pays ; il substitua dans les emplois les étr
gers aux flamands ; et les brugeois, influen
par les gantois, l'emprisonnèrent au mom
où il voulait s'assurer de la ville de Bruges
sa cavalerie. Mais le pape adressa une let
énergique aux brugeois, les menaçant
foudres de l'église s'ils ne remettaient le pri
en liberté (2). Tel est le bref résumé de qu
ques griefs à la charge de Maximilien
auraient pu avoir leur place, ce me semb
dans la longue *Introduction* à l'*imparti*
Histoire du Royaume des Pays-Bas de M.
Gerlache, qui se renferme à cet égard dans
parfait silence. Encore une remarque. Pe
être aidera-t-elle le lecteur dans ses conjectu
sur la cause de l'extrême pâleur du *Flamb*
de l'auteur sur l'auguste époux de Madem
selle de Bourgogne. *Maximilien eut beauc*
de zèle pour l'honneur du siége apostoliq
Toutefois, pour ne pas mutiler le texte
l'*Histoire de l'Église* sur ce sujet, je laisse
ici parler le savant abbé français de Bera
de Bercastel. « Ce prince, dit-il, fut fam
» surtout par son caractère rempli de cont
» diction, laborieux et négligent, le plus av
» et le plus prodigue des hommes; opiniâtr
» léger; entreprenant et irrésolu, Maximil

(1) *Hist. du soulèvement des P.-B.* Trad. par Cl
p. 50.
(2) *Hist. de la Belg.* T. 1, p. 283-284.

» avait toutefois un attachement à toute épreu-
» ve pour la foi de ses pères et beaucoup de zèle
» pour l'honneur du siége apostolique (1); . . »
comme le siége apostolique, ajouterai-je à cette citation, montra beaucoup de zèle pour délivrer le Roi des Romains des mains des révolutionnaires de Bruges, bien que ce prince, par la violation des lois constitutionnelles du pays, c'est-à-dire par ses parjures, leur eût fourni des motifs légaux (comme on parle aujourd'hui en style libéral) de se révolter contre lui.

Grâce encore pour une dernière citation, dont le sujet nouvellement découvert resta sans doute inconnu au savant auteur de l'*Histoire de l'Église.*

« Une des particularités les plus bizarres
» de la vie de Maximilien, dit M. Le Glay,
» archiviste général du département du Nord,
» (2) c'est le projet qu'il conçut, de lui-même
» ou à l'instigation de Ferdinand-le-Catholique, de se faire élire pape et de succéder à Jules II, dont une grave maladie présageait la fin prochaine. Ce dessein entra si spontanément dans son esprit, ou il fut le fruit d'une préméditation si secrète, que c'est au moment où Marguerite (sa fille) vient

(1) *Hist. de l'Église.* T. 17, p. 19.
(2) « Examen de la Correspondance de l'empereur Maximilien 1er et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas publiée d'après les manuscrits originaux. »

» l'entretenir de ses vues de mariage (avec
» Marie d'Angleterre sans doute ?), qu'il lui
» répond avoir *mys plus avant sa délibéra-*
» *tion* et que, loin de songer à négocier une al-
» liance matrimoniale, il envoie à Rome pour
» soliciter du pape la coadjutorerie et prépare
» le succès de sa candidature au pontificat.
» L'autographe qui constate cet événement
» est un des plus singuliers qui soient sortis
» de la plume du bon empereur. » Voici le
texte de ce document : . . . .

. . . .

. . . . . « Et envoyons demain Monsieur de
» Garce, évesque, à Rom devers le pape pour
» trouver fachon que nous puyssons accorder
» avec ly de nous prenre pour ung coadjuteur,
» affin que après sa mort pourrons estre
» assurés de avoer le papat et devenir prester
» et après estre sainct, et que il vous sera de
» nécessité que, après ma mort, vous serés
» contraint de me adorer dont je me trouveré
» bien gloryoes.

» Je envoye sur ce ung poste devers le roy
» d'Arogon pour ly prier quy nous voulle
» ayder pour à ce parveni dont yl est aussy
» content, moynant que je resingne l'empir
» à nostre commun figls Charl. De sela aussi
» je me suys contenté.

» Le peupl et gentilhomes de Rom ount
» facs ung allyance contre les Franchois et
» Espaingnos ; et sunt XX^m combatans et
» nous ount mandé que yl voelunt estre pour

» nous pour faere ung papa à ma poste et
» du l'empire d'Almaingne et ne veulunt
» avoer ne Françoes, Aregonoes, ne mains
» null Vénécien.

» Je commance aussy practiker les cardi-
» naulx, dont IIe ou IIIe myll ducas me ferunt
» un grand service, aveque la partialité qui
» est déjà entre eos.

» Le roy d'Aragon a mandé à son ambax-
» adeur que yl veult commander aux cardi-
» naulx Espaingnos que y veulent favoryser
» le papa à nous.

» Je vous prie, ténes ceste matère empu
» secret; ossi bien en brief jours je creins
» que yl fault que tout le monde le sache;
» car bien mal esti possible de pratiker ung
» tel sy grand matère secrètement, pour la-
» quelle yl fault avoer de tant de gens et de
» argent succurs et practike; et adiu, fact
» de la main de vostre bon père, Maxi: futur
» pape.

» Le XVIIIe de septembre.

» P. S. Le papa a ancor les vyevers dubls
» (fièvres doubles) et ne peult longuement
» fyvre (1). »

J'abandonne ce curieux document aux réflexions du lecteur, qui a vu déjà que le pape menaça les révolutionnaires de Bruges de l'ex-

(1) « Revue du Nord de la France, Recueil religieux, philosophique et littéraire. » T. 11, 11me livraison, p. 565. — 31 janvier 1840. Lille de l'imprimerie de Vanackere fils, place du Théâtre, 10.

communication s'ils ne remettaient en libert l'aspirant à la papauté. Je me permettrai, en finissant ce chapitre, d'y ajouter un rapprochement curieux relativement aux interventions suivantes des souverains pontife dans les révoltes des belges sous Philippe II Joseph II et Guillaume 1er. En voici les fait principaux.

En 1488 les brugeois, excités par les gantois se révoltent contre Maximilien. Le pape le menace des foudres du Vatican s'ils ne rentren dans leur devoir envers le prince; et les bru geois, respectant la voix du chef de l'Église obéissent. *Le prince avait beaucoup de zèl pour l'honneur du siége apostolique.*

En 1567, S. S. Pie V sollicite vivemen Philippe II d'aller aux Pays-Bas en personn pour y exterminer l'hérésie en révolte.

En 1569, après les premiers succès de armes du duc d'Albe contre les révolution naires, le saint-Père envoie au vainqueur l toque et l'épée enrichies de pierreries.

En 1570, le pape accorde un jubilé au coupables qui rentrent dans leur devoir d catholique romain et de sujet fidèle au souve rain, et un autre jubilé en faveur de ceu qui étaient restés fidèles à ce double devoir.

En 1576, les états et le clergé s'unissen aux révolutionnaires de la Hollande par l Pacification de Gand et expulsent presqu'entièrement les Espagnols du pays.

En 1579 ils se détachent du parti révo-

lutionnaire par la confédération catholique d'Arras; et la domination espagnole se trouve restaurée en Belgique. Je ne connais pas les actes de Rome de cette époque, mais l'université de Louvain avait approuvé la Pacification de Gand (1).

Philippe II *avait*, comme Maximilien, *beaucoup de zèle pour l'honneur du siége apostolique.*

En 1789 les Belges se révoltent contre l'empereur Joseph II. Pie VI adresse l'année suivante une exhortation paternelle aux évêques belges, afin qu'ils s'efforcent de réconcilier leurs diocésains avec le souverain. Mais les évêques, qui s'étaient unis aux révolutionnaires et qui étaient moins dociles que les bourgeois laïcs de Bruges en 1488, répondent à sa sainteté qu'il est trop tard.

Joseph II n'avait pas *beaucoup de zèle pour l'honneur du siége apostolique*, et il était ce que l'on appelle philosophe.

En 1830 les Belges se révoltent contre Guillaume de Nassau, roi légitime du Royaume des Pays-Bas et le clergé s'unit aux proscripteurs du monarque et de toute sa famille. L'envoyé du pape, Monsignor Capaccini, se montre pendant quelques jours à Anvers avec le Prince d'Orange, et quitte cette ville et ensuite La Haye en silence.

(1) Je reviendrai ailleurs *ex professo* sur ce sujet qui n'est qu'indiqué ici.

En 1832 S. S. Grégoire XVI publie ses encycliques contre les révolutionnaires en général et sans y nommer ceux de la Belgique.

En 1835 arrive à Bruxelles Mgr Gizzi, le représentant de sa sainteté auprès de notre roi Léopold 1er, et l'année suivante un membre influent du Congrès qui vota pour l'exclusion reçoit le titre de comte papal.

Guillaume de Nassau, roi protestant, n'avait pas montré *beaucoup de zèle pour l'honneur du siége apostolique*, mais il reçut en 1829 de S. S. Léon XII le témoignage d'avoir satisfait à ses engagements du concordat de 1827.

Ainsi donc en 1488 des menaces d'excommunication;
en 1570 des jubilés au repentir et à la fidélité.
en 1790 exhortation paternelle aux révolutionnaires mîtrés.
en 1830 rien du tout.

Il résulte donc de cette courte statistique qu'à Rome même il y a *progrès*, mais que ce n'est guères au profit de la fidélité politique. Avis aux dupes.

Le fait historique de Bruges en 1488 montre que les Belges laïcs sont d'un caractère susceptible de se laisser émouvoir en faveur de leur prince, par la salutaire influence du chef de l'Église parlant au nom de Dieu trois fois saint, bien entendu quand ils agissent en matière civile et isolés de leurs prêtres.

L'événement de 1790 semble prouver qu'il n'en est pas de même lorsqu'ils s'appuient du clergé.

L'événement de 1579 semble contenir une leçon à l'adresse des laïcs, qui en s'aliénant le clergé par une réaction injuste compromettent gravement l'avenir d'un ordre des choses né de la révolte.

Des événements de 1576, 1789 et 1830 découle encore la confirmation d'une vérité que maint publiciste catholico-politique belge a proclamée depuis 1830, et qui jusqu'à présent n'est pas encore démentie par l'histoire à savoir : que toute révolution en Belgique est impossible sans l'appui du clergé. Avis aux gouvernants présents et futurs des Belges.

Un gouvernement faible mais politique doit dans l'intérêt de sa stabilité avoir égard aux droits et par fois même aux prétentions du clergé. Les révolutions de 1789 et de 1830 le prouvent.

Un gouvernement fort, viole sans crainte les droits du clergé et se moque impunément des prétentions ecclésiastiques. C'est l'historique de la domination française en ce pays. Mais assez sur ce sujet; retournons à M. de Gerlache pour arriver avec lui à l'époque de notre Auguste compatriote, l'empereur Charles-Quint d'*astucieuse et politique* mémoire. Mais avant d'entrer en discussion sur la manière dont M. le Président de la Com-

mission Royale d'Histoire a cru pouvoir présenter au public le résumé de l'histoire de ce monarque et de son fils le roi Philippe II, je crois qu'il est nécessaire, pour bien comprendre mon argumentation critique, de donner d'abord à ceux qui me feront l'honneur de la lire le sommaire chronologico-historique du sujet tout entier, c'est-à-dire de la révolution du XVI[e] siècle, sujet traité *ex professo* dans l'*Introduction* de M. de Gerlache que je me propose d'examiner jusque dans ses plus minutieux détails.

CHAPITRE V.

RÉSUMÉ CHRONOLOGICO-HISTORIQUE.

DE LA

Révolution des Belges au XVIe siècle.

1520 — 1596.

J'espère que le lecteur trouvera ce résumé impartial et exact, c'est-à-dire conforme aux faits constatés par nos historiens tant catholiques que protestants et libéraux. Je me suis efforcé de les étudier consciencieusement et j'ose les rapporter ici sinon avec la certitude du succès, du moins avec une bonne foi courageuse. J'entre en matière.

L'hérésie née en Allemagne avait de bonne heure pénétré aux Pays-Bas catholiques.

1520. Dès l'année 1520, Charles-Quint avait pour préserver ses sujets de la contagion,

porté des édits très-sévères, qui n'atteignir
point leur but. La nouveauté séduisit
intelligences. L'hérésie gagna du terrain.

Comme ce monarque puissant et astucie
avait le talent de se faire craindre et ain
à la fois des grands et des petits, il ne re
contra point d'opposition dans l'applicati
sévère de ses édits religieux, quels que co
traires qu'ils fussent à certaines libertés
pays et quel que fût le contraste qu'ils
frissent avec son système tolérantiste en A
lemagne.

1555. Après l'abdication de l'empereur (
1555) en faveur de Philippe II son fils,
lui-ci ne se donna aucune peine pour gagr
l'affection de ses sujets des Pays-Bas et il
les traita pas avec équité pendant les qua
années qu'il passa parmi eux.

L'ordre et la tranquillité régnaient du mo
à la superficie; mais l'hérésie, surtout ce
de Calvin, faisait des progrès effrayants da
tout le pays, même parmi l'aristocratie,
était nombreuse.

Philippe II, poussé par ses sentiments p
sonnels autant que par le saint-siége, ajou
aux anciens édits religieux des édits nouvea
et renchérit de beaucoup sur la sévérité de s
père dans leur application aux ministres pr
testants et à leurs adhérents opiniâtres
récidivants.

1559. A son départ pour l'Espagne en 15
il avait laissé sa confiance exclusive et sa

bornes à l'évêque Perrenot de Granvelle pour aider Marguérite de Parme sa sœur, à laquelle il avait donné le gouvernement du Pays.

L'influence prépondérante de Granvelle blessa certaines ambitions, et son zèle sévère contre les hérétiques contraria le système de tolérance que professait un parti redoutable des grands de la cour de Marguérite, parti dont quelques-uns étaient attachés à la foi de leurs pères comme le comte d'Egmont, et d'autres penchaient pour les nouveautés religieuses comme le Prince d'Orange.

Granvelle et son parti dit *cardinaliste* demeurèrent inébranlables dans le système d'intolérance et de sévérité à l'ordre du jour contre les ministres protestants et leurs sectaires.

1561. Dès l'année 1561, la populace Calviniste se souleva pour soustraire ses ministres au bûcher. Les émeutiers, ayant réussi dans leur tentative, réclamèrent la liberté de conscience avec promesse de fidélité et de soumission à l'autorité civile; mais les chefs d'entr'eux reçurent pour toute réponse un arrêt de mort.

Ces scènes tragiques aigrirent les esprits; il en fut de même des nouveaux évêchés, érigés dans le but de maintenir le catholicisme; mais aux dépens de quelques monastères riches et entr'autres au profit de Granvelle, qui, d'évêque d'Arras, devint archevêque de Malines et Primat des Pays-Bas avec 5000 ducats de pension par an.

Les esprits s'aigrirent encore davanta
le maintien de l'Inquisition Césaréo-pa
par la publication imposée du Conc
Trente.

Granvelle étant regardé comme le f
principal de toutes ces mesures et com
grand obstacle à la liberté de conscie
devint souverainement odieux aux pu
partisans de ce système, qui réussiren
à le faire révoquer par le roi. Toutefo
système de Philippe et du cardinal fut
tenu après le départ de celui-ci.

1564. Fatigué enfin des démarches
santes du parti anti-cardinaliste pour
tention d'un système de liberté plus la
moins cruel en matière religieuse, Pl
demande sur cette question l'avis pr
d'une commission ecclésiastique. Mais c
se prononce pour le maintien des édits s
sauf quelques modifications insignifian
le roi adopte cet avis tout en en rejetta
modifications.

1565. Alors quelques seigneurs prote
convaincus que tout espoir de mode
gouvernementale envers leurs coreligion
est irrévocablement perdu, conçoivent
écutent le projet d'une confédération
laquelle entre une masse de protestan
un bon nombre de catholiques.

1566. Les confédérés font bientô
démonstration pacifique mais redouta
Bruxelles et présentent en corps une r

à la gouvernante contre le système d'intolérance qui est à l'ordre du jour, mais cette démarche n'aboutit à rien, et ils ne reçoivent des gouvernants que le fameux sobriquet de *Gueux*; cependant les ministres protestants, voyant les confédérés disposés à les appuyer, excitent la classe infime de leurs sectateurs à briser les saintes images, à dévaster les églises avec les monastères et à maltraiter le clergé catholique, se vengeant ainsi des longues et sanglantes persécutions qu'ils avaient subies par suite du système sévère, conseillé d'abord par le haut clergé catholique et maintenu ensuite sur son avis.

La gouvernante intimidée par ces excès épouvantables, accorde avec répugnance et de son autorité privée la liberté de conscience et tout rentre à peu près dans l'ordre et le repos. Les hauts protecteurs des Gueux confédérés, tels que le prince d'Orange et le comte d'Egmont, quoique leur nom ne figurât point parmi les signataires du *Compromis*, n'en châtient pas moins les plus coupables parmi les iconoclastes.

1567. Philippe, informé des sacriléges attentats de l'écume du protestantisme échauffée par ses ministres, jure de venger le catholicisme sur ceux-ci, puis sur les Gueux confédérés, sur les fauteurs de la liberté religieuse et enfin sur les hauts personnages mêmes qui tout en châtiant les iconoclastes, demeuraient attachés à leur système de tolérance et n'avaient point

hésité à fraterniser avec les confédérés, san
compromettre toutefois leur fidélité envers l
roi par aucun acte public de haute trahison
et digne de la peine capitale.

Philippe II choisit pour ministre de s
colère le sanguinaire duc d'Albe, et fait pré
céder sa mission de la fausse nouvelle qu'il v
lui-même se rendre sur les lieux. Pendant qu
cette prétendue résolution du roi s'ébruite
la gourvernante révoque les concessions faite
aux protestants. Leurs temples nouvellemen
construits sont abattus et on reprend le système
de la persécution précédente contre les minis-
tres acatholiques et leurs fauteurs.

Le prince d'Orange, pressentant ce que cache
un avenir prochain, envoie la démission de
ses gouvernements et s'enfuit en Allemagne
Les comtes d'Egmont et de Horn, ses amis
restent dans le pays, contre l'avis du Taciturn
et pour leur malheur.

Le duc d'Albe les traduit devant une cou
exceptionnelle, devant le *Conseil de Sang*
leur fait couper la tête et châtie arbitrairemen
le pays par le glaive, la confiscation et le 1(
denier.

1568. Le prince d'Orange est déclaré pa
contumace coupable de lèse-majesté et pun
par l'enlèvement violent de son fils et par l
confiscation de ses biens; mais appuyé d
l'Allemagne et de la France protestante
revient à main armée dans le pays pour venge
sur le féroce duc d'Albe et ses acolythes l

sang innocent de d'Egmont et de Horn, le sang des religionnaires, la spoliation des richesses de ses compatriotes, l'extorsion du 10e denier et la violation de toutes les lois constitutionnelles du pays.

1572. La supériorité de la tactique militaire du duc d'Albe, rend d'abord infructueuses les premières invasions du prince par terre; mais un wallon, le chef de ses partisans sur mer, le sanguinaire Lumai, réussit, s'empare de la Brielle et se maintient en Hollande malgré les efforts extraordinaires du duc d'Albe pour en chasser les rébelles. Les successeurs du duc dans le gouvernement des Pays-Bas n'obtiennent pas plus de succès.

1576. Enfin les états généraux, dont le clergé est le premier ordre, assemblés à Bruxelles, à l'exception des Luxembourgeois fidèles à Philippe II, appellent Guillaume, prince calviniste, pour sauver le pays désolé et ruiné par les Espagnols, et ils lui décernent le titre de *Ruwaerd*, de dictateur. La célèbre Pacification de Gand fut son œuvre.

1577. Cet acte eût à tout jamais consolidé l'indépendance de la Belgique, mais le prince d'Orange devint le point de mire de la jalousie de quelques seigneurs catholiques influents, et le protestantisme, dans les lieux où il se fixa, devint à son tour intolérant et persécuteur envers les catholiques peut-être autant par esprit de représailles que par politique contre le retour des Espagnols, auxquels on croyait les catholiques favorables.

t–il laisser l'empire du monde à celui de l'intelligence et de la sagesse, sans confondre toutefois la vérité et l'erreur religieuse dans le creuset dangereux de l'indifférentisme! Puisse se réaliser partout le précepte et l'exhortation qu'en ce moment adresse aux Irlandais le vénérable Père T. Mathew : « Mes » chers amis..... vous ne devez appartenir » à aucune société secrète, ni nourrir d'ani- » mosité religieuse ou politique contre vos » frères...!

Retournons maintenant à l'*Introduction* de M. de Gerlache et arrivons avec lui à l'empire de Charles-Quint.

CHAPITRE VI.

Charles-Quint. 1515 – 1555.

SOMMAIRE.

Adrien Boyens hollandais précepteur de Charles-Quint. — Son opinion sur la faillibilité du souverain-pontife. — Silence de MM. de Gerlache et J. J. de Smet sur ce fait. — Digression biographique sur ce dernier historiographe. — Variabilité des principes du *Catholique des Pays-Bas* exprimée par la variété de ses épigraphes. — Le mot *clergé* n'est pas exprimé dans l'historique de la révolution belge publié par M. le chanoine J. J. de Smet. — Coloris de cette partie de l'*Histoire de la Belgique* par J. J. de Smet. — Couleur du livre de M. de Gerlache. — Il est l'esclave de *rigoureuses convenances.* — Mérite du pape hollandais Adrien VI. — Charles-Quint, protecteur du commerce des Pays-Bas. — Cause principale de cette prospérité commerciale et industrielle. — Développement de ce fait, publié par M. Peeters d'Anvers.

M. le Président de la Commission Royale d'Histoire commence ainsi l'esquisse historique de l'époque de Charles-Quint : « . . Charles-

» Quint, né à Gand, belge par l
» par l'éducation..... Adrien Boye
» cepteur devint pape (1), » dit-
passe sous silence le pays natal d
précepteur. Il ne donne pas l'ho
ville d'Utrecht, à la Hollande de
naître dans son sein.

Ce ne fut donc pas un flamand n
mais un hollandais qui reçut l'insig
d'éduquer le jeune empereur, et les a
se distinguaient si souvent par leur
ciation des choses, adoptèrent pou

« *Qui educat, pater magis, quam qui*

celui qui élève, qui forme l'homn
ducation, mérite davantage le titr
que celui qui donne l'existence.

M. de Gerlache se garde bien
de dire, ne fût-ce qu'en passant,
Qu'« Adrien Boyens, étant pro
» théologie à Louvain, avait soute
» ouvrage donné au public que le
» pas infaillible, et qu'il peut err
» questions mêmes qui appartienn
» et qu'il fit réimprimer cet ouv
» pape sans y rien changer (3). »

Je ne prétends pas que Charles

(1) Introd. p. 24-25.
(2) Phœdr. Livr. 3, Fab. 15.
(3) *Hist. de l'Église* par de Berault-Ber
p. 189.

cet ouvrage de son précepteur, qui ne fut pas choisi par la cour catholique parmi les théologiens ultramontains de l'université de Louvain; je ne prétends pas non plus que ce fut dans ce livre de son précepteur, que l'auguste élève puisa les éléments de la politique qu'il suivit plus tard envers le pape Clément VII, qu'il garda prisonnier au château Saint-Ange durant plusieurs mois; mais je me permettrai de faire remarquer que cet emprisonnement de sa sainteté Clément VII a subi dans l'*Introduction* de M. de Gerlache le même sort que le fameux livre d'Adrien Boyens. L'auteur les passe tous les deux sous un silence absolu.

J'accorde néanmoins sans peine qu'une mention du livre du pape Adrien VI trouve plus convenablement sa place dans une *Histoire de l'Eglise*, d'où je l'ai textuellement extraite, par la raison que le monde profane n'a pas l'habitude de lire cette édifiante *Histoire*. Je pardonne donc bien volontiers cette omission à M. de Gerlache qui ne fait en cela tout au plus qu'imiter la réserve de M. le chanoine J. J. de Smet, son collègue à l'Académie de Bruxelles. Celui-ci ne touche pas non plus au livre d'Adrien Boyens ni à l'emprisonnement de Clément VII par Charles-Quint, son concitoyen, dans l'*Histoire de la Belgique* dont il a enrichi notre république des lettres renaissante. Mais à propos de ce dernier historiographe je me permettrai une petite digression biographique, ne fût-ce que pour

prouver que, si j'ose entrer en lice
historien improvisé, j'aime aussi à
un vétéran-historiographe, le tribut
impartialité.

M. l'abbé J. J. de Smet, étant ı
Rhétorique au collège d'Alost, eut la
d'esprit au milieu de ses préoccupa
téraires, géographiques, historique
donner une couverture de couleur *O*
exemplaires de la première éditio
Histoire de la Belgique qui parut à
1822 (1). Cependant le ministère du
laume ne tint aucun compte à l'a
cette couleur patriotique ni de quel
thètes flatteuses que M. de Smet
pouvoir donner dans cette édition
famille *chérie* de la maison d'Oran
qu'au *valeureux* prince d'Orange,
(*chérie* et *valeureux*) que par p
l'auteur a fait disparaître des éditio
Histoire qu'il a *revues et corrigées*
après la révolution de 1830. Le
dis-je ne tenant aucun compte à l'
de sa couverture de couleur *Orange*,
épithètes flatteuses, ni de la sincér
démonstrations patriotiques, prosc
pitoyablement le livre de M. le
Rhétorique. Un peu plus tard celui-c
pas à propos de subir un examen pou
le degré académique que les arrêté
1825 prescrivaient à ceux qui désira

(1) J'en ai conservé une couple d'exem

tinuer leur carrière dans l'instruction publique et il quitta le collège d'Alost avec tous ses révérends collègues en 1825. Cependant l'auteur trouva bientôt l'occasion de se venger de la proscription de son livre et de sa retraite volontaire. En 1827 il devint l'un des principaux collaborateurs d'un Journal créé à Gand sous le titre de *Catholique des Pays-Bas*, qui en peu de temps changea quatre fois d'épigraphe (1), dont les bureaux furent placés dans une maison, la propriété de M. le chanoine van Crombrugghe, Principal démissionnaire du collège d'Alost en 1825,..... et dont les rédacteurs obtinrent la croix de Fer, insignes de la révolution triomphante, comme une juste récompense de leur opposition militante au gouvernement du Roi des Pays-Bas à la chute duquel ils se glorifièrent mainte fois d'avoir pris la part la plus active.

(1) Depuis la date de sa création jusqu'au mois de novembre 1830 son épigraphe fut : « *Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci.* » Ne vous laissez point emporter à une diversité d'opinions et à des doctrines étrangères et différentes de celles qu'on vous a annoncées de la part du Christ. (Epît. de St. Paul aux Hébreux, chap. 13, v. 9).

Depuis novembre 1830 jusqu'au mois d'octobre 1831 l'épigraphe fut : « *Liberté.* »

Depuis octobre 1831 jusqu'au mois de décembre 1832 inclusivement l'épigraphe fut : « *In libertatem vocati estis....* » Vous êtes appelés à un état de liberté. (Epît. de St. Paul aux Galat., chap. 5, v. 13).

En 1833 point d'épigraphe.

Depuis janvier 1834 jusqu'à ce jour l'épigraphe est : « *Dieu, Liberté, Patrie !* »

En 1830 après les journées de septembr
J. J. de Smet, qui depuis sa retraite vol
taire du collège d'Alost avait occupé une a
chaire au séminaire épiscopal de Gand,
désigné par le *Catholique des Pays-Bas* a
d'autres révérends collaborateurs et cor
pondants de cette feuille comme candida
congrès national, et les électeurs dévoué
clergé comme au nouvel ordre des choses
tifièrent par leur vote le choix que leur a
proposé cette feuille très-influente. M.
professeur-publiciste remplit son mandat
député au congrès constituant. Il y vota p
l'exclusion de la famille de Nassau et s'abst
de voter lors de l'élection de notre roi L
pold. Après avoir exprimé la confiance q
avait dans les sentiments bienveillants de
France pour la prospérité de nos relati
commerciales avec ce pays (1), il acheva
tâche révolutionnaire et renonça dès lors à
carrière de législateur. Il publia en 1832 l
troisième édition *revue et corrigée avec s*

(1) Dans un discours que l'impatience du Con
empêcha M. le chanoine J. J. de Smet de pronon
dans la séance du 18 nov. 1830, mais qu'il fit ins
dans les colonnes de son Journal le *Catholique*
s'exprima ainsi : « La France, de manière qu'elle n
considère, sera toujours intéressée à faire avec u
des traités de commerce avantageux pour les d
nations; elle nous donnera les productions de son
et nous lui rendrons celles de notre territoire et
nos manufactures; les *motifs qui ont élevé si hau
tarif des douanes étaient en grande partie personn
et ces motifs n'existent plus*.... (?) »

son *Histoire de la Belgique*, dont son
ırnal, l'*Ancien catholique des Pays-Bas*,
ımmé aujourd'hui le *Journal des Flandres*)
ılia à plusieurs reprises le mérite et les
ges.

.e livre de l'auteur reçut la faveur de
enir classique dans les colléges du clergé,
ique le mot *clergé* ne se trouve pas une
.e fois exprimé dans les 19 pages in-8° qu'il
sacre à l'historique de la révolution depuis
5 août 1830 jusqu'au 4 juin de l'année
ante où le prince Léopold de Saxe-Co-
rg fut élu roi des Belges. — On le sait : le
gé belge, imbu alors des principes catho-
-politiques de MM. de la Mennais, de
er, A. Barthels, etc., etc., etc., vit avec
sir que l'auteur avait donné une forte
te démocratique et révolutionnaire (M. de
lache dirait calviniste) au coloris des pages
l avait consacrées au récit de la révolution
830; et quelque chaleureux que soient les
PP. Jésuites à défendre les antiques
ries catholiques développées dans les
ycliques de 1832, quelque vigoureux
gonistes qu'ils fussent du fameux prêtre
.blicain de la Mennais, la teinte lamennai-
ne de cette partie de l'*Histoire* de M. le
ıoine J. J. de Smet ne les effraya pas dans
ratique. Les RR. PP. jésuites du collége
ost adoptèrent cette *Histoire* sur le pro-
nme des livres classiques de leurs élèves.
'est donc aux éloges de son Journal, c'est

aux collèges du clergé qui obligent leurs élèves de se servir de l'*Histoire de la Belgique* de M. J. J. de Smet que cet auteur doit le principal débouché des éditions successives de son livre, qui pour la forme n'est rien moins que classique et auquel pour le fond on peut appliquer le dicton d'un ancien :

« *Sunt bona, sunt mediocria, sunt mala multa.* »

J'aime à le reconnaître : l'ouvrage de M. de Gerlache est conçu dans un esprit catholico-anti-démocratique. Considéré sous ce rapport, il me semble qu'il l'emporte de beaucoup sur celui de M. le chanoine. Si, par suite du revirement des doctrines parmi le parti encycliquiste du clergé, le livre de M. le Président de la Commission Royale d'Histoire était par hasard prédestiné par le haut clergé à la faveur de remplacer un jour l'*Histoire* de M. le chanoine après un privilége de dix ans établi au profit exclusif de ce dernier (1), alors on con-

(1) Cette éventualité ne paraîtra point absurde quand on consulte le *Journal hist. et littér.* de Liége qui passe pour l'organe du parti encycliquiste. Dans les 13 pages que M. Kersten y a consacrées à l'analyse, et surtout à l'éloge exagéré du livre de M. de Gerlache, son ami, on lit entr'autres ce texte : « En terminant cette analyse, dit-il, il ne nous reste qu'à exprimer un vœu, c'est de voir bientôt l'*Histoire des Pays-Bas* imprimée en petit format et mise à la portée de toutes les fortunes ; nous sommes persuadés que *ce serait un moyen certain de la rendre* populaire et même *classique.* » (67e livrais., p. 355).

ɔvrait le motif de convenance qui imposa à [. de Gerlache le silence sur le fameux livre ı précepteur de Charles-Quint. L'argument ; ce livre d'Adrien Boyens n'est pas un de ux qui peuvent plaire à S. Em. le cardinal 'chevêque de Malines doublement obligé de utenir en tout l'honneur et les prérogatives : la cour ultramontaine, et conséquemment ıi doivent souverainement déplaire à M. de ım le recteur magnifique de notre univeré catholique de Louvain. Aujourd'hui on : à Louvain, sur l'infaillibilité spirituelle pape, plus ultramontain que ne le fut trefois le professeur Adrien Boyens, le préɔteur de Charles-Quint, le souverain Ponɜ. On le saît, le temps est passé, et fort ureusement pour l'église catholique, où ıt à Louvain qu'ailleurs on osait attaquer ème la souveraineté temporelle du pape nme un obstacle nuisible aux vrais intérêts rituels de cette église et qui pour ce motif it prédestinée déjà à tomber sous la hache quelques réformateurs de 1830–1831.

Cependant M. de Gerlache dans un paraphe de son *Introduction* explique lui-même, ıique d'une autre manière que moi, le mode ses omissions et de ses réticences et j'ai ɔonne foi d'en convenir franchement. « Si e suis contraint d'esquisser en courant ce ɪu'il faudrait peindre avec détails pour exɔiter vivement l'intérêt, que l'on veuille ɔien considérer, dit-il, que je ne puis sortir

» du cadre étroit (251 pages!) qui m'est tracé
» sans manquer à de rigoureuses convenan-
» ces (1). »

Soyons de bonne foi et avouons d'après ce paragraphe de précaution oratoire, que jusqu'ici le délicat auteur n'a pas *manqué aux rigoureuses convenances* en passant sous silence que l'Histoire de l'église compte le pape hollandais Adrien Boyens parmi les auteurs catholiques qui ne croient pas à l'infaillibilité du pape, même *dans les questions qui appartiennent à la foi.*

Un prêtre belge qui afficherait aujourd'hui une semblable thèse serait ou interdit ou signalé comme un écrivain anti-catholique, et moi-même, qui me borne à relater ces choses en historien, j'ai un pressentiment fondé sur ce qui m'arriva en 1838 lorsque parut mon *Livre noir* (2) que je n'échapperai guère à cette dernière qualification, argument facile mais un peu usé des hommes ou passionnés ou ignorants : pourtant cette thèse publiée au XVI[e] siècle à Louvain ne mit point obstacle à l'exaltation au souverain pontificat du précepteur de Charles-Quint, qui du reste par son savoir et sa vertu justifia cette haute et sainte distinction au point qu'il ne plût pas beaucoup aux romains moins vertueux que lui.

M. de Gerlache, en parlant des actes de

(1) Introd. p. 33.
(2) On peut lire sur ce sujet l'*Avis sur la* 3[me] *édition du Livre noir.*

Charles-Quint, qu'il énumère sommairement et toujours à la gloire de ce monarque, dit : « Il procurait tant d'honneur et de profit à » ses concitoyens, qu'ils ne se souvinrent » que de sa puissance et de ses bienfaits.

» Il ne faut pas croire qu'au milieu de ses » courses et de ses grandes affaires il ait jamais » perdu de vue son ancienne patrie. « Non » obstant les guerres continuelles dans les- » quelles Charles-Quint se trouva engagé (dit » Nény), le commerce des Pays-Bas fut flo- » rissant, parce qu'il le protégea toujours sur » terre et sur mer, avec des soins que les cir- » constances des affaires publiques ne ralen- » tirent jamais (1) . . . »

Le contenu de cette citation de Nény est arfaitement exact mais incomplet. Je regrette ue de *rigoureuses convenances* aient prescrit M. de Gerlache de voir dans la seule protec- on puissante de l'empereur (d'après Nény) cause de la prospérité du commerce des Bel- s à cette époque. Il y avait une autre cause core, et celle-ci prime même sur celle-là. lle gît dans cette politique sage et prévoyante e montra l'empereur lorsqu'il réunit les 17 ovinces en un seul faisceau et recommanda son fils Philippe II de ne les séparer jamais; olitique que ce dernier suivit aussi avec la ême fermeté qu'avait déployée son père

(1) Introd. p. 24-25.

quoiqu'avec moins d'intelligence et
heur. J'emprunterai ici d'un savan
miste anversois, M. Peeters, moins sc
que M. le premier Président de la
cassation en matière de *convenances*
qui développera un peu plus comp
la principale cause de la prospérité
ciale et industrielle des Belges du
Charles-Quint.

« Il est à remarquer dit M. Peet
» aucune époque, sinon lorsque les
» provinces étaient réunies, la Bel
» joui de quelque prospérité comm
» industrielle (1) : et chaque fois qu
» nements politiques sont venus les
» la Belgique aussitôt a cessé de pros

» Aussi, quel admirable rapport
» entre la Belgique et la Hollande ! l
» duit et fabrique tout ce que l'au
» somme et exporte, tandis que la
» importe tout ce qui manque à la

» En politique, la fortune n'est
» pour rien ; la sagesse seule est tout.
» périté des Pays-Bas, sous Charle
» prouve bien cette vérité. Les Belg
» vrai, étaient déjà plus ou moins

(1) Je crois que cette assertion de M. Pee
peu trop générale : et il me semble qu'il
faire une exception en faveur de la domin
çaise en ce pays, qui lui doit (même d'a
Gerlache) *le réveil du commerce et de l'in*
l'ouverture de ses ports, enchaînés depuis l
Westphalie....

» sous la domination de la maison de Bour-
» gogne, surtout sous Philippe I, dit *le bon* (1).
» Ce bonheur toutefois n'était que l'aube
» d'un beau jour, et d'un jour sans nuages,
» que leur préparait la profonde sagesse de
» Charles-Quint (2). Ce monarque né en
» Belgique, était doué d'un génie, capable
» d'embrasser tout ce qui pouvait assurer le
» bonheur de sa patrie.

» Il se pénétra d'abord de cette vérité, que
» la Belgique, demeurant rivale de la Hol-
» lande, ne pouvait jamais prospérer. Dès ce
» moment il mit tout en œuvre pour former
» la réunion, et il y réussit. Ce qui chez d'au-
» tres a été l'effet de l'ambition, fut chez lui
» le résultat de l'amour qu'il portait à ses
» peuples.

» Mais tant de bonheur devait disparaître
» avec lui, et s'anéantir pour des siècles. Les
» beaux jours de la Belgique étaient passés..(3).»

Si je suis d'accord avec M. Peeters l'économiste pour prôner comme le mérite la sagesse de la politique de Charles-Quint relativement à la réunion des dix-sept provinces des Pays-

(1) *Heureux... surtout sous Philippe I, dit le bon* en fait de commerce et d'industrie ? *Transeat.*

(2) Je démontrerai tantôt que ce *beau jour* considéré sous un autre rapport fut un peu obscurci par les *nuages* de la sévérité des édits religieux de l'empereur.

(3) « Mémoire sur l'enquête provoquée par la proposition de l'honorable M. de Foere, par A. Peeters. » 1840.

Bas, politique sur laquelle le *Flambeau* de M. de Gerlache l'historien ne jette aucune lumière, je regrette de ne pas pouvoir l'être avec ce dernier quand il cite, en l'honneur de ce monarque, quelques autres actes dont *ses concitoyens se souviennent autant que de sa puissance et de ses bienfaits*. Comme ils me paraissent susceptibles de controverse, M. le Président me permettra sans doute de m'en occuper un peu.

CHAPITRE VII.

Charles-Quint. — 1515-1555. — *Suite.*

SOMMAIRE.

Laconisme obscur de M. de Gerlache sur les *lois générales* de Charles-Quint. — Date, nombre et sévérité des édits religieux. — Leur illégalité. — Adresse de l'auteur silencieux. — Charles-Quint le créateur de l'inquisition *Césaréo-papale* en ce pays. — Il ordonne d'exécuter les hommes par le glaive et d'enterrer les femmes toutes vives. — Inexactitude et réserve calculée du chanoine J. J. de Smet. — Charles-Quint comme Philippe II présente un affreux contraste de cruauté et de volupté. — *Un premier amour de Charles-Quint*, (qui faisait enterrer les femmes toutes vives,) célébré par M. de Saint-Genois. — Charles-Quint s'oppose en Aragon à un adoucissement papal de l'Inquisition. — Il la renouvelle en Sicile. — Clauses de son testament relatives à cette institution. — MM. de Gerlache et J. J. de Smet ne parlent pas des hérétiques suppliciés sous Charles-Quint. — La bonne foi de Van der Vynckt comparée à celle de MM. J. J. de Smet et de Gerlache.

« Il (Charles-Quint) publia des lois générales pour tous les Pays-Bas (1), » dit M. le

(1) Introd. p. 25.

Président de la Commission Royale d'Histoire, mais il ne dit pas que leur sujet fut civil, religieux ou mixte dans les pages (23, 24, 25, 26 et 27) qu'il consacre au panégyrique *sans nuages* de ce souverain : pour en savoir quelque chose, il faut remonter plus haut, jusqu'à l'époque de Philippe II (page 36) ; là on rencontrera, à propos des actes du fils, le seul mot de M. de Gerlache qui puisse tant soit peu éclaircir son obscur laconisme sur les *lois générales* du père. Là, et là seulement, il dit : « Charles-Quint avait déjà promulgué des » édits très-sévères pour la répression du » protestantisme dans les Pays-Bas (1). »

» On en trouve quatorze ou quinze, dit » Van der Vynckt dans nos livres des Placards » de Flandre, depuis 1520 jusqu'en 1550, » et ils n'y sont pas tous..... Il s'en trouve » contre les anabaptistes et autres sectaires, » sur les livres imprimés et non imprimés, » sur les devoirs des officiers et juges, tant » supérieurs que subalternes.

» Ces Placards, conçus dans la dernière » rigueur, furent exécutés par-tout par les » tribunaux et officiers des lieux, qui avaient » charge de connaître et de punir les crimes » de lèse-majesté divine et humaine, et *toutes* » *les provinces étaient remplies de buchers* » *et d'échafauds* (2).

(1) Introd. p. 36.
(2) *Hist. des Troubles*, T. 1, p. 173.

Ces Placards rigoureux avaient été conçus, ubliés et exécutés sans le concours, et à insu des états des provinces, qui auraient u en remontrer les inconvénients (1). »
es courts paragraphes de Van der Vynckt, rcalés en abrégé dans l'esquisse historique *'astucieux* et *politique* empereur ou ajoutés exte dans une note, auraient eu l'avantage ieter quelque lumière sur le sujet des *lois érales qu'il publia pour tous les Pays-Bas*, s la lumière dans cette partie de l'esquisse orique de Charles-Quint ne répondit pas out de la composition du peintre, qui aima ux laisser dans l'ombre d'une profonde curité *les bûchers et les échafauds dont toutes provinces étaient remplies*; en agissant rement l'auteur eût peut-être *manqué à de ureuses convenances*, car un mot d'explion sur l'objet de ces édits l'eût insensiblent conduit à l'existence du monstre de quisition *Césaréo-papale*, instituée par édits et il crut avoir des motifs de *rigouse convenance* pour nier ailleurs la cruauté ce monstre et les justes plaintes qu'il ita, choses que je démontrerai contre teur lorsque j'arriverai à l'examen de cette tière.
Du reste, si le prudent auteur n'eût pas la précaution d'éteindre son *flambeau* en sence de ces *édits très-sévères*, en présence

) *Hist. des Troubles*, p. 175.

de cette inquisition Césaréo-papale créée pa
ces édits en 1550, il eût été forcé en mên
temps de laisser entrevoir, au fond de l'esquis
historico-ultra-laudative de Charles-Quint
quelques milliers de têtes sanglantes d'hérét
ques, tombées sous le couteau des *lois génére
les* de l'*astucieux* et *politique* empereur; mai
eu égard à la disposition actuelle des esprit
cet accessoire eût détruit l'harmonie sua
de la composition biographique de l'esquis
et l'habile peintre voulait éviter cette tac
C'était ici le cas, ou jamais, où M. de G
lache se trouvait *contraint d'esquisser*
courant, ce qu'il aurait fallu peindre a
détails pour exciter vivement l'intérêt; m
que l'on veuille bien considérer qu'il ne p
vait sortir du cadre étroit qui lui était tra
sans manquer à de rigoureuses convenanc
Il est bien poli, ce Monsieur de Gerlache !

Cette politesse, ou ces *rigoureuses conven ces* empêchèrent M. le Président de la Com mission Royale d'Histoire d'expliquer en tr ou quatre mots (dans sa notice sur Philippe en quoi avait consisté la *très-grande sévér des édits religieux* promulgués par Charle Quint *pour la répression du protestantism dans les Pays-Bas.* Je crois donc qu'il ne ser point hors de propos de citer ici ce qu'en d l'*Histoire de la Belgique* de M. le chanoin J. J. de Smet :

« Il (Charles-Quint) avait donné déj
» plusieurs édits contre les nouveaux secta

res, où il ne faisait que renouveler contre eux les dispositions des lois anciennes (1), mais il voyait, malgré ces lois, l'erreur se répandre tous les jours davantage; dans les Pays-Bas surtout, le commerce avec l'étranger et *avec les soldats luthériens employés contre la France* (2), propagèrent l'hérésie d'une manière effrayante. Alors le monarque usa de toute sa rigueur : il condamna les sectaires au dernier supplice, ordonnant que les hommes seraient exécutés par le glaive et les femmes enterrées toutes vives; mais il laissa la décision de toutes les causes aux juges naturels (3). Un grand nombre

(1) On a déjà entendu dire par Van der Vynckt : ces placards rigoureux avaient été conçus, publiés exécutés sans le concours, et à l'insu des états des ovinces, qui auraient pu en remontrer les inconvéents. » Du reste l'inquisition Césaréo-papale, qui date que de 1550, n'était sans doute pas un *renouellement des dispositions des lois anciennes*.

(2) Je prie le lecteur de ne pas oublier ce texte ouligné par moi) concernant *les soldats luthériens*, r il servira ci-après comme preuve d'un grief cathoue à la charge de l'*astucieux* et *politique* empereur.

3) Cette assertion que M. le chanoine a extraite de n der Vynckt est inexacte à cause de sa trop grande iversalité. Car lorsqu'il survenait une divergence pinion entre le *juge naturel* et l'inquisiteur, celuilevait envoyer la procédure au gouvernement, qui enait ainsi le *juge naturel* du sectaire accusé en nier ressort, comme on le verra dans les chapîtres je m'efforcerai de montrer la mauvaise foi de M. Gerlache alors qu'il ose nier que l'inquisition *aréo-papale* excita des plaintes en ce pays.

» rentra dans le sein de l'église (1), mais la
» sévérité des décrets fut loin de produire les
» effets que s'en était promis l'empereur
» (2)....; » car, « *humainement parlant nos*
» *Pays-Bas ne pouvaient demeurer exempts*
» *de contagion* », comme le remarque fort
sensément le jésuite agiographe Corneille
Smet (3).

On le voit : le récit textuel du chanoine J. J. de Smet, du révérend collègue de M. de Gerlache à l'Académie, quoique beaucoup plus détaillé que la phrase de ce dernier, ne donne pas encore une idée complète des *édits très-sévères* de Charles-Quint : car M. le chanoine pour y ménager autant que possible la mémoire du catholique empereur, né gantois (comme lui), se garde d'y parler de l'inquisition *Césaréo-papale* que son auguste compatriote institua par ces *édits très-sévères* dans le but de faire mieux découvrir les sectaires et, après leur découverte, d'en faire *exécu-*

(1) Le Saint-Esprit attribue dans la Bible le *commencement de la sagesse à la crainte de Dieu*, Timor Domini initium sapientiæ, mais point à la crainte des hommes, même *les plus sévères*. Il arriva alors par rapport à ces *nombreuses conversions* opérées à l'ombre d'un échafaud, ce que l'on voit arriver de nos jours pendant les missions *quasi*-pacifiques des RR. PP. jésuites, à savoir que beaucoup d'hypocrites se mêlent à quelques hommes sincèrement convertis.

(2) *Hist. de la Belg.*, T. 1, p. 294-295.

(3) « Menschelyk gesproken, konde ons Nederland niet vry blyven van bederf. » (De R. Catholyke Religie in Brabant. — Brussel 1807, bladz. 173).

ter les hommes (c'est-à-dire les plus forts et les plus coupables) *par le glaive*, la peine la plus douce, et *enterrer toutes vives les femmes* (c'est-à-dire le sexe le plus faible, le moins coupable et le plus digne de pitié); supplice horrible (1) et digne d'un monarque catholique aussi passionné pour le beau sexe que le fut l'*astucieux* et *politique* Charles-Quint.

Partant de ce dernier fait j'abandonne au jésuite Strada l'ascétique amusement de *décrire les amours* du corrupteur de la chaste Marie Van der Genst (2) *avec des détails qui tiennent quelque peu du roman*, comme le dit fort bien M. de Gerlache, qui me paraît avoir tellement bien senti l'affreux contraste que présente l'image d'une femme hérétique enterrée toute vive d'une part, et de l'autre d'une fille vertueuse corrompue par le même individu, qu'il n'a pas jugé à propos d'insérer dans son esquisse historique de Charles-Quint les mots que j'ai soulignés ci-dessus, mais qu'il les a rejetés treize pages plus loin (3) dans la notice sur l'amant en titre de Dona Ana Mendoça de la Cerda, la femme de don Rui Gomez de Silva, prince d'Evoli et Melito,

(1) On verra plus loin que parfois on brûla les hommes vifs et que l'on noya les femmes, de manière à ce que le mode de supplicier les hérétiques ne fût pas toujours le même.
(2) M. de Saint-Genois l'appelle *Jeanne Van der Genst*. (La Renaissance 2 vol.).
(3) Introd. p. 40.

dans celle sur Philippe II, qui sous le rapport de cet affreux contraste ressemblait parfaitement à son auguste père :

« *Qualis pater, talis filius.*
» Kwaad ei, kwaad kieken. »

M. le Président de la Commission Royale d'Histoire trouve mauvais que « les iconoclastes, les gueux même, aient trouvé, » parmi nous, des panégyristes, des historiens, » poètes ou romanciers (1), » et je suis loin de prétendre que son opinion est erronée en ce qui regarde les poètes ou romanciers *panégyristes* des excès des *iconoclastes ou des gueux*, s'il y en a, mais je fus assez étonné en voyant que l'un des jeunes romanciers les plus renommés de la Belgique régénérée, l'un des derniers aspirants au fauteuil académique, M. de Saint-Genois enfin n'avait pas reculé devant le jésuite Strada pour *décrire avec des détails qui tiennent quelque peu du roman* UN PREMIER AMOUR DE CHARLES-QUINT, de ce monarque *qui fit enterrer toutes vives les femmes hérétiques*, et pour enrichir d'un tel roman le recueil artistique justement appelé à ce titre *La Renaissance* (2). Je le répète, je fus un peu étonné en voyant que l'histoire romantique D'UN PREMIER AMOUR DE CHARLES-QUINT avait

(1) Introd. p. 27.
(2) 2me vol., livrais, 1, 2, 3.

rencontré un panégyriste en prose dans un journal catholico-politique.

Mais je n'ai pas encore tout dit sur Charles-Quint, le fondateur de l'inquisition *Césaréo-papale* en ce pays.

« En 1519, les Aragonais ayant obtenu du pape Léon X un adoucissement aux procédures de l'inquisition (espagnole) telles que les avaient réglées Isabelle et Ferdinand, Charles-Quint s'opposa à l'exécution des bulles, et obtint, à force d'instances, que les choses resteraient sur le même pied.

» En 1543, l'inquisition étant tombée en désuétude dans la Sicile, Charles-Quint, par un décret de son conseil, la renouvela, et voulut, qu'elle jouît de tous ses priviléges antérieurs (1). »

« Charles-Quint mourant (1558) recommanda l'inquisition à son fils Philippe II, » t M. l'abbé Lacordaire (le Dominicain, qu'il faut pas confondre avec l'ex-collaborateur l'abbé de Lamennais) « par une clause de son testament ainsi conçue : Je lui recommande par-dessus tout de combler de faveurs et d'honneurs l'office de la sainte inquisition, divinement instituée contre les hérétiques (2). » Et il ajouta dans un codi-

(1) L'abbé Lacordaire. *Revue de Brux.* Juin 1839, 154.

(2) Fidèle à cette recommandation de son auguste ère, Philippe II nomma quelques inquisiteurs parmi s nouveaux évêques des Pays-Bas ; comme je le monerai ailleurs.

cille : « Je lui *demande instamment*, *de la*
» *manière la plus forte que je puis*, *et je lui*
» *ordonne comme un père bien-aimé*, *au nom*
» *de son amour respectueux pour moi*, de se
» souvenir ardemment d'une chose d'où dé-
» pend le salut de toute l'Espagne, savoir :
» *de ne jamais laisser les hérétiques impu-*
» *nis*...... Philippe II n'oublia jamais le
» testament et le codicile de son père... dit le
» révérend père Lacordaire (1), » que je
quitte pour retourner à l'*Introduction* de
M. de Gerlache.

Les *convenances rigoureuses* qui empêchèrent M. le Président de la Commission Royale d'Histoire de faire connaître le sujet des *lois générales* de Charles-Quint là où il parle *ex professo* de Charles-Quint, et de donner un petit mot d'explication sur les *édits très-sévères* de cet *astucieux et politique* empereur, là où il passe en revue le règne de Philippe II, ces *convenances rigoureuses*, dis-je, l'empêchèrent sans doute aussi de mentionner un certain nombre d'individus qui, dénoncés comme convaincus d'hérésie d'abord par les magistrats, et ensuite par les inquisiteurs, tombèrent sous la hache du bourreau. Le *Flambeau* de M. de Gerlache ne jette aucune lumière sur ce *passé*.

On a vu déjà, par la citation que j'ai empruntée à M. le chanoine J. J. de Smet que,

(1) *Revue de Brux.* Juin 1839, p. 148-149.

ısi, peut-être par respect pour les mêmes *nances rigoureuses*, passe sous un silence ı le nombre des suppliciés du temps de es-Quint. M. le chanoine montre ici une e réserve que son collègue M. le Président t qu'imiter, suivant l'ancienne règle de *magister Simon Verepœus :*

tores imitare bonos, hæc regula certa est. »

effet, M. le chanoine J. J. de Smet, qui an der Vynckt en affirmant qu'*un grand re de personnes rentra dans le sein de ıse*, ne cite pas cet impartial historien lans le même paragraphe où il parle des *rsions*, s'exprime en ces termes sur les *iciés :* « On doit avouer, dit-il, que les :s de l'empereur, depuis l'origine des ésies, étaient très-sévères, et qu'ils se raient rapidement. Charles voulait non lement arrêter par la rigueur des peines ontagion, qui s'était déjà introduite dans Pays-Bas, mais aussi prévenir par des mples effrayants des suites plus dange-ses. Cette double intention lui faisait isager la sévérité comme un mal néces-'e. *Les exécutions étaient nombreuses ;* is il laissa la décision de toutes les causes : juges naturels (1); et s'il poussa trop

'ai rectifié cette inexactitude dans le texte de . de Smet qui l'avait copiée de Van der Vynckt)

» loin les moyens de rigueur, l'idée
» s'était faite de leur efficacité doit l'ex
» il est certain qu'*un grand nombre d*
» *sonnes* furent portées par la terret
» pénitence et qu'elles *retournèrent a*
» *sein de l'église* (1). » Cette citation de V
Vynckt montre une notable différence
lui et M. le chanoine J. J. de Smet
copie. Van der Vynckt fait mentio
nombreuses exécutions capitales et s'e
d'en justifier Charles-Quint, qu'il su
persuadé de l'efficacité de ce remède
arrêter la propagation de l'hérésie. M. l
noine J. J. de Smet, imité par M. de Ger
cherche au contraire à blanchir l'emp
en passant sous silence ces *nombreuse*
cutions. Que l'on veuille bien décider m
nant de quel côté se trouve la bonne
mauvaise foi.

Cependant la citation précédente d
der Vynckt laisse dans le vague le chiff
victimes *exécutées* pour opinion relig
Je vais tâcher de satisfaire autant qu'il m
possible la curiosité du lecteur sur ce
en lui offrant quelques citations, tant c
liques que libérales, qui détermineró
chose d'une manière un peu plus préci

(1) Livr. 2, § 5.

CHAPITRE VIII.

Suite de l'époque de Charles-Quint.
1515 - 1555.

SOMMAIRE.

Anabaptistes exécutés par ordre de Charles-Quint. — Nombre des hérétiques suppliciés. — Injuste partialité de l'empereur envers ses soldats luthériens et ses sujets hérétiques de la Belgique. Son injustice envers les Gantois. — Ses atteintes despotiques aux privilèges du pays. — Affaiblissement de la justice envers les nobles endettés. — Résumé historique de la discussion sur ces matières.— *Sans Charles-Quint Luther allait peut-être à Rome.* — L'empereur ne pouvait dompter le Luthéranisme.— Opinion bénigne de M. de Gerlache sur les ménagements de l'empereur envers Luther. — Jugement sévère de Berault Bercastel sur le même sujet.

Le jésuite agiographe C. Smet donne çà et là le chiffre des suppliciés pour opinion religieuse, tant en vertu des ordres spéciaux de l'empereur que par suite de ses édits. Il a

extrait ces faits de l'ouvrage de son confr
Rosweyde. Leur source n'est donc nullem
suspecte. Je les traduits mot à mot.

« Dès l'année 1531, dit C. Smet, les a
» baptistes s'étaient répandus en Hollan
» mais ils ne tenaient que des réunions
» crètes. Cependant devenus insensiblem
» plus hardis ils choisirent entre eux
» évêque pour prêcher devant eux et p
» rebaptiser après le prêche. Ce fait ar
» à Amsterdam s'ébruita et parvint à la c
» naissance du conseil à La Haye. On env
» le procureur général à Amsterdam, q
» ayant découvert leur cachette arrêta da
» nuit treize hommes parmi ceux qui avai
» été rebaptisés, qu'il fit conduire à La Hay
» L'empereur Charles-Quint, qui était alo
» à Bruxelles, les fit décapiter et exposer leu
» têtes sur des poteaux. Cette sentence fut ex
» écutée le 5 décembre 1531; elle causa u
» telle frayeur, que plusieurs autres rebapt
» sés et rebaptisants, hommes et femme
» quittèrent le pays.....

» En 1538, continue le même agiograph
» un grand nombre d'anabaptistes arrivère
» de l'Angleterre avec le projet de s'établ
» dans les environs de Hasselt, mais ils fure
» arrêtés et punis de mort; neuf homm
» furent brûlés vifs et dix femmes noyées (1).

(1) Heylige en roemw. mannen etc. Brussel 18
2de deel, bladz. 423-424.

; me borne à ce récit historique que donne
: jésuite C. Smet du supplice de 32 anabap-
stes en vertu des ordres et des édits religieux
:Charles-Quint dans l'espace de sept années,
epuis 1531 jusqu'en 1538, et douze ans avant
ue les édits du même souverain ne créassent
inquisition Césaréo-papale pour mieux dé-
ouvrir les sectaires et les faire supplicier
nsuite.

Cependant, comme 32 exécutions capitales
ans l'espace de sept années ne me semblent
as assez justifier la phrase de *nombreuses ex-
cutions* qu'emploie Van der Vynckt, je citerai
ncore un triste supplément qui corroborera
assertion de cet estimable historien. J'ouvre
volumineuse collection de l'*Observateur
elge*, que M. de Gerlache cite parfois dans
n *Histoire du Royaume des Pays-Bas*, et
y trouve un article intitulé : *Charles-Quint
Guillaume le Taciturne*, publié et signé
ar M. Van Meenen, aujourd'hui Président
: chambre à la cour de cassation où siége M.
: Gerlache comme premier Président. Voici
n extrait textuel dudit article, qui suffit
our jeter quelque lumière sur le nombre des
ppliciés du temps de l'auguste père de Phi-
ppe II.

« Sous Charles-Quint intolérant, et ce qui
fait horreur, intolérant par calcul, dit M.
Van Meenen, il y eut, au témoignage des
historiens contemporains, cinquante, d'au-
tres disent cent mille victimes du fanatisme

» et de son exécution dans les Pays-Bas (1)... »
Ce chiffre élevé n'est pas nécessaire non plus pour justifier l'expression de Van der Vynckt, mais s'il paraît trop fort, on peut en appeler de l'opinion de M. Van Meenen, le Président de chambre, adoptant le chiffre des auteurs contemporains, à celle de M. le premier Président qui cache soigneusement et l'horreur des supplices et le chiffre des suppliciés. — Il me reste une dernière question à examiner avant de clore cette matière.

Quelle était la cause de la *propagation effrayante* de l'hérésie aux Pays-Bas du temps de Charles-Quint.

M. de Gerlache signale cette cause en ce qui concerne le règne de Philippe II, mais il la passe sous silence relativement au temps de Charles-Quint.

Je ferai remarquer à ce sujet qu'il me semble que l'*astucieux et politique empereur* a été pour quelque chose dans les causes de cette propagation en ce pays. J'établis mon opinion sur un texte de M. le chanoine J. J. de Smet qui, sans désigner l'empereur comme y coopérant, établit le fait d'une manière aussi claire que rationnelle. Voici ses paroles ; je les ai déjà citées ailleurs : « Dans les Pays-Bas » surtout, *le commerce* avec l'étranger et *avec* » *les soldats luthériens*, employés contre la » France, propagèrent l'hérésie d'une ma-

(1) *Observ. belg.*, T. 3, p. 109.

» nière effrayante... » Or ce fut bien Charles-Quint qui introduisit aux Pays-Bas ces *soldats* *luthériens* et qui les y mit en contact avec les habitants catholiques ; avec cette différence pourtant que l'*astucieux et politique empereur* ménagea et ne fit point châtier par le glaive ses *soldats luthériens* qui par leurs discours et vie hérétiques corrompirent nos malheureux compatriotes catholiques, tandis que sa Majesté catholique trouva bon de faire décapiter, brûler, noyer et enterrer toutes vives les victimes de la corruption de sa soldatesque luthérienne-allemande. Telle fut la justice de Charles-Quint.

Ce souverain agit aussi avec beaucoup de rigueur, dit M. le chanoine J. J. de Smet, contre ses concitoyens (que M. de Gerlache par dérision nomme *ses chers gantois*), pour avoir, conformément à leur droit, refusé le subside, plutôt par des vues politiques que par des motifs de justice ; sa puissance souffrait mal les privilèges des Belges ; aussi y porta-t-il plus d'une atteinte (1).

Par ses guerres Charles-Quint avait laissé insensiblement abolir l'autorité salutaire de la justice, contre l'empire de laquelle se soustrayaient les grands et les nobles, quand elle voulait les contraindre à payer leurs créanciers, abus qui se représenta avec plus de force

(1) *Hist. de la Belg.*, T. 1, p. 300 et 307.

encore sous le gouvernement de son successeur Philippe II (1).

Ce court exposé suffira, je crois, à prouver que M. de Gerlache, s'il l'avait voulu, eût pu se soustraire à l'obscur laconisme où il est tombé en disant : *Charles-Quint publia des lois générales pour tous les Pays-Bas*; peut-être est-ce par respect pour de *rigoureuses convenances* que l'auteur a cru devoir *n'esquisser qu'en courant* l'important sujet de la justice de l'empereur et adoucir par un voile les rayons de son *Flambeau*.

Résumant les matières discutées jusqu'ici dans ce chapître et dans celui qui précède, je me permettrai dans l'intérêt de la vérité historique d'accoler aux *lois générales* de Charles-Quint, dont le titre seul est sorti de la plume de M. de Gerlache, le commentaire que voici.

Parmi les *lois générales* de Charles-Quint parurent les édits religieux, très-sévères, conçus, publiés et exécutés à l'insu des états des provinces. En vertu de ces édits fut instituée entr'autres l'inquisition Césaréo-papale pour découvrir et punir les sectaires; et cette institution était contraire aux anciennes lois constitutionnelles du pays.

De nombreuses et horribles exécutions capitales eurent lieu. On décapita les hommes, et les femmes furent enterrées toutes vives,

(1) Lettre de Granvelle à Morillon du 14 juillet 1578.

tantôt sur l'ordre de l'empereur (le séducteur de la vertueuse Jeanne Van der Ghenst), tantôt d'après le jugement du juge naturel.

Après l'institution de l'inquisition Césaréo-papale, lorsque l'inquisiteur était en désaccord avec le juge naturel sur la culpabilité du prévenu, il devait en référer au gouvernement, qui jugeait alors le procès en dernier ressort.

Quelques hérétiques par la peur des supplices, rentrèrent sincèrement dans le giron de l'église catholique, mais la rigueur ne préserva point les esprits du penchant à l'hérésie. Il fit des progrès effrayants, entr'autres par le contact des belges catholiques avec les soldats luthériens, que l'empereur, guerrier ambitieux, avait introduits dans le pays contre la France sa rivale. Mais la peine, établie par les édits religieux, fut appliquée aux Belges séduits par l'hérésie, et les soldats luthériens, leurs séducteurs, furent politiquement ménagés.

Tolérant en Allemagne il y respecta les lois du pays; mais sévèrement intolérant aux Pays-Bas sur le chapître des nouveautés religieuses, l'empereur ne se fit pas scrupule d'y violer le serment qu'il avait prêté de maintenir et de respecter les priviléges constitutionnels des habitants; aussi son despotisme arbitraire y porta-t-il plus d'une atteinte.

Distrait par ses guerres continuelles, il laissa s'affaiblir l'autorité de la justice au profit des nobles endettés.

Je me plais à croire que ce comı
sur le laconisme obscur et étudié d
Gerlache au sujet des *lois générales* de
Quint ne l'eût pas fait sortir de beau
cadre étroit qu'il s'était tracé dans l
grandes pages qu'il consacre à la gloi
astucieux et politique empereur.

Si ce que l'auteur veut bien nor
rigoureuses convenances empêche so
beau d'éclairer ce que j'appelle les oı
cette gloire, et que je me suis efforc
saillir aux yeux du lecteur, il me res
tenant encore à appliquer quelques
historiques là où le *Flambeau* de M.
lache semble environner cette mên
de rayons trop éclatants au point d
dans l'exagération, l'inexactitude et
le dire, la mauvaise foi.

« A travers cet inévitable conflit
» François 1er et l'empereur) dit-i
» la réforme, qui compliqua les diffi
» mit les armes à la main à une gran
» des princes d'Allemagne. D'un aut
» Soliman d'un génie remuant et aı
» menaçait Charles-Quint au centre ı
» l'Allemagne. Charles courut de t
» et fit face à tout le monde. *Sans lui*
» l'a dit un de ses historiens (1), *Lut*
» *peut-être à Rome*, et Soliman à P

(1) M. de Gerlache ne nomme pas cet l
c'est un genre d'omission qui lui est fort fan

Voilà ce que M. le Président de la Com-
ussion Royale d'Histoire (d'après un des
storiens de Charles-Quint qu'il ne nomme
is) affirme textuellement (page 26 de l'*In-
duction*) tandis qu'à la page suivante l'au-
ur affirme que l'*empereur n'avait pas pu*
mpter l'hérésie.

Je ne vois pas précisément une contradic-
n entre ces deux textes, mais plutôt un
ge exagéré dans le premier et dans l'autre
e bien pâle excuse pour un historien ca-
lique qui écrit en faveur d'un *astucieux* et
litique empereur. Il me reste donc à exami-
r successivement la valeur de celle-ci et le
érite de celui-là.

Le sujet qui domine dans l'examen de la
leur de l'excuse est la ligne de conduite que
ivit Charles-Quint en Allemagne par rap-
rt à l'hérésie de Luther.

Voici comment M. de Gerlache s'exprime
cette conduite : « En Allemagne, il (Char-
es-Quint) commença par ménager beaucoup
uther et les princes de l'empire qui avaient
adopté ses opinions, parce qu'il croyait
pouvoir tout dominer en jouant le rôle de
conciliateur entre les sectes opposées (1). »
lle est l'opinion bénigne de M. de Gerlache
les ménagements politiques de l'*astucieux*

1) Ce paragraphe ne se trouve pas dans l'esquisse
torique de Charles-Quint qui se termine à la page
de l'*Introduction*, mais dans celle de Philippe II,
ge 36.

empereur envers Luther, du monarque des Belges qui fit enterrer toutes vives les femmes séduites par ses propres soldats hérétiques aux Pays-Bas; mais je regrette que cette bénigne opinion d'un historien aussi sincèrement catholique s'accorde si mal avec le jugement non moins catholique que porte sur ces ménagements l'*Histoire de l'Église :*

« Le pape ému du danger de l'Allemagne,
» dit l'abbé de Berault-Bercastel, et de la
» comparaison que tout le monde fesait des
» troubles excités par Luther avec ceux que
» l'Arianisme avait causés dans l'ancien Em-
» pire, en avait instruit Charles-Quint, qu'il
» pressait d'envoyer d'Espagne des ordres
» pour arrêter ce turbulent novateur. Le péril
» augmentait de moment en moment : ce n'é-
» tait plus le seul électeur de Saxe qui soute-
» nait le prédicateur de la licence préconisée
» sous le nom de liberté chrétienne; quantité
» de seigneurs, des militaires entreprenants
» et des capitaines renommés, la noblesse
» avide de recouvrer les beaux domaines que
» ses ancêtres avaient donnés à l'église, en-
» tendaient avec transport tout ce que le
» prédicant débitait contre la puissance abu-
» sive, le faste et la corruption du clergé.

» L'empereur répondit néanmoins, qu'en
» Allemagne on n'arrêtait pas les personnes
» aussi aisément qu'en Italie; que d'ailleurs
» il n'avait pas encore reçu la couronne im-
» périale, et qu'avant cette cérémonie, il ne

'ait exercer aucune juridiction dans
pire, qu'après son couronnement, il
oquerait une diète générale où il man-
it Luther, et qu'après qu'il aurait été
nnu coupable par les seigneurs, il
t livré selon les lois aux officiers de sa
eté..... »

 un état constitutionnel et au siècle où
ivons, je pense qu'un écrivain franche-
libéral ne désavouerait ni la réponse
 que donne ici au souverain Pontife le
e et astucieux empereur, ni la con-
assive qu'il tenait en cette grave cir-
ice quoique cette dernière contraste
up avec la grande sévérité qu'il déploya
ses sujets hérétiques des Pays-Bas, qui,
ien que l'Allemagne, jouissaient en ce
it des lois et des priviléges constituti-
qu'il avait juré de respecter, mais aux-
dérogea toutefois par l'arbitraire de ses
eligieux.

ndant tel ne fut pas le jugement qu'au
récédent sous l'ancienne monarchie de
 porta sur cette réponse évasive et sur
onduite passive le savant auteur de
ire de l'Église. « Réponse plus spéci-
que solide, dit-il, comme sont toutes
défaites politiques. L'observation lit-
e des règles doit avoir lieu dans les
ordinaires : mais dans ces moments de
, ou différer c'est manquer l'occasion,
-ce pas l'esprit de la loi, plutôt que la

» lettre qui doit servir de guide (1)? Sa
» inculper cependant les intentions de Cha
» les-Quint, nous ne verrons ici que la fau
» seté de sa démarche, dont une expérien
» funeste à ses peuples et à sa propre grande
» le convainquit si bien dans la suite (2). »

Je ferai remarquer au sujet de ce texte q
le savant abbé de Berault déplaît souverain
ment au clergé belge et à ses défenseu
catholico-politiques officiels et officieux, po
avoir entr'autres griefs osé dépeindre not
auguste compatriote Charles-Quint tel qu
a été.

Il se pourraît donc que M. de Gerlache
ses amis récusassent l'ancien raisonneme
catholique, et qui du temps de la restaurati
avait encore cours en France, par leq
l'historien ecclésiastique flétrit *la fausseté*
la démarche de Charles-Quint.

(1) On pourrait examiner des publications récent
pour se convaincre s'il est vrai ou non que le pa
catholico-politique encycliquiste, après avoir récla
et obtenu *la liberté en tout et pour tous*, a cherché
cherche peut-être encore à faire restaurer et préd
miner dans la Belgique régénérée la vieille maxi
politique de l'historien français quand il dit : que l'
doit littéralement observer les règles établies (soit p
la constitution soit par les lois de l'état) *dans les c
ordinaires, mais que dans des moments de crise c'e
l'esprit de la loi qui doit servir de guide*.....
Parmi les publications qui portent cet épigraphe
pourra consulter les livraisons du *Journal histori*
de M. Kersten, les élucubrations polémiques de l'ab
Louis dans le *Courrier de la Meuse*, etc.

(2) *Hist. de l'Eglise*, T. 17, p. 40.

Dans la prévision de cette éventualité, j'ose présenter ici à l'appui de la juste flétrissure de *la fausseté de la démarche* de l'empereur un autre argument qui n'est pas du bon vieux temps et que voici :

L'impossibilité physique ou morale où se trouva Charles-Quint de pouvoir satisfaire aux pressantes exhortations du pape pour faire arrêter Luther était feinte ou réelle.

Dans le premier cas, il en imposa au pape et l'historien français ne dit rien de trop en qualifiant sa demarche de *fausse.*

Dans le second cas, le pape agit ou en souverain mal instruit ou en politique absurde en pressant le souverain d'accomplir un acte physiquement ou moralement impossible.

M. de Gerlache et ses amis aiment Charles-Quint sans haïr la mémoire du pape. Qu'ils veuillent donc bien décider maintenant lequel des deux ils doivent condamner ou absoudre.

Je pense que ce développement suffira au lecteur pour juger l'excuse (si pâle pour un chaleureux historien catholique) que M. de Gerlache adopte et publie à dessein de blanchir la mémoire de son auguste client, quand il affirme que Charles-Quint *n'avait pas pu dompter l'hérésie.*

Je passe maintenant au chapitre suivant, pour y examiner le mérite de l'éloge exagéré contenu dans ces autres paroles de l'auteur : *Sans lui Luther allait peut-être à Rome.* Le lecteur y verra que malgré les *tempéraments*

de Charles-Quint, malgré *le rôle de conciliateur qu'il joua entre les sectes opposées*, comme le dit M. le Président de la Commission Royale d'Histoire, *Luther est allé à Rome* personnifié bien entendu dans les généraux et l'armée hispano-germanique de l'*astucieux et politique empereur*, et qu'après avoir déposé le pape Clément VII, retenu prisonnier au Château Saint-Ange, il y a été proclamé pape.

CHAPITRE IX.

Suite de l'époque de Charles-Quint. — Sac de Rome 1527.

SOMMAIRE.

Silence absolu de MM. JJ. de Smet et de Gerlache sur le Sac de Rome. — La ligue sainte de 1526. — Déscription de la prise et du Sac de Rome. — Clément VII déposé et Luther proclamé pape par l'armée de Charles-Quint. — Clément VII retenu en prison par l'empereur. — Preuves matérielles de la fourberie de ce dernier. — Partialité du jésuite de Feller. — Charles-Quint accolé à Guillaume de Nogaret et à Buonaparte par un illustre cardinal. — Réflexions critiques. — Voilà la statue de Charles-Quint faite par M. de Gerlache.

Voici une réticence bien plus importante que toutes celles que j'ai signalées déjà, et que les modernes panégyristes de Charles-Quint se sont

permises dans les pages soi-disant historiques qu'ils ont consacrées à la gloire de cet *astucieux et politique empereur*. Ni M. l'abbé J. J. de Smet ni M. de Gerlache ne soufflent un seul mot de l'horrible sac de Rome par l'armée hispanico-germanique de Charles-Quint.

M. de Gerlache, imitant ou copiant l'abbé J. J. de Smet, emploie une page entière à décrire les fureurs impies des iconoclastes calvinistes en ce pays; mais les mots sac de Rome, déposition du pape Clément VII, exaltation de Luther à la papauté par l'armée hispanico-germanique, captivité du pape Clément VII par ordre de l'*astucieux et politique empereur*, ces mots, dis-je, ne se trouvent pas dans la table des matières historiques de ces deux académiciens.

L'historique des iconoclastes calvinistes est connu de la majorité des Belges tant soit peu instruits dans l'histoire de leur pays; et le clergé, qui n'aime pas que l'on apprenne aux ignorants l'horrible massacre de la Ste Barthélemi commis sur les Huguenots par les catholiques, n'oublie point d'instruire ceux-ci des excès des calvinistes qui profanèrent et saccagèrent au XVIe siècle nos églises et nos monastères; mais il n'y a qu'un petit nombre d'hommes qui connaisse l'historique épouvantable des abominations commises à Rome par les iconoclastes de Charles-Quint. Par ce motif j'insérerai ici la déscription, un peu longue peut-être, qu'en donne l'abbé de Be-

rault-Bercastel dans son *Histoire de l'Église.*

Le pape Clément VII s'était ligué contre l'empereur avec les Français, les Anglais, les Vénitiens, les Florentins, les Suisses et le duc de Milan François Sforce rétabli par Charles-Quint. Cette ligue, signée le 11 juin 1526 à Cognac, fut nommée ligue sainte, parce que le pape en était le chef. Les ligués manquant à leurs engagements manquèrent aussi leur but par différentes causes trop longues à détailler ici. Après la mort du comte de Fronsberg, protestant forcené, le connétable de Bourbon prit le commandement de l'armée impériale en Italie, forte de près 40,000 hommes dont un grand nombre avait embrassé la nouvelle religion. Clément VII, après avoir imprudemment congédié ses dernières troupes par une singulière velléité d'économie, n'avait guères à lui opposer que les valets d'auberge et les estaffiers de la cour pontificale. Le connétable fut tué d'un coup d'arquebuse au moment où il plantait une échelle au pied du rempart en criant : *à moi, braves impériaux !* Le prince d'Orange, qui lui succéda dans le commandement, cacha son corps avec tant d'adresse, que les troupes n'eurent connaissance de sa mort qu'après la prise de Rome; ce qui ne servit qu'à redoubler leur fureur.

« La troupe tomba d'abord sur un gros de Romains, à la tête desquels se trouvait le général Rencio Cerī, fanfaron confiant avant l'attaque de la place dont il avait répondu,

et à la première apparence du danger infâme poltron, qui, à la vue de quelques espagnols entrés par une embrasure, se mit à crier *sauve qui peut*, et donna l'exemple de la fuite, en courant de toutes ses forces vers le château St.-Ange. Des flots d'impériaux entrant sans résistance.... donnèrent tête baissée sur cet amas de fuyards qui s'embarrassaient les uns les autres et en massacrèrent près de trois mille. La garde suisse qui voulut résister devant le palais, fut taillée en pièces. Le pape, au lieu de gagner la campagne et de se réfugier dans quelque bonne place de l'état ecclésiastique, comme il le pouvait aisément avec sa garde à cheval, alla s'emprisonner lui-même dans le château St.-Ange, avec une partie des cardinaux et des ambassadeurs, laissant toute la ville sans garde et sans protecteurs. Il ne resta de grands que ceux qui étaient attachés à l'empereur, avec ceux des citoyens qui conservaient encore en grand nombre l'esprit anti-patriotique de l'ancienne faction des Gibelins. Sans prendre aucune part à la défense de la ville, ceux-ci s'étaient renfermés dans leurs maisons, où ils se flattaient d'un traitement favorable : mais Rome éprouva, sans nulle distinction, tout ce que peut une soldatesque furieuse, à qui on laisse une pleine liberté.

« Nous ne dirons point que les maisons furent pillées, les citoyens égorgés, les femmes et les filles violées, sans distinction d'état, de rang, d'âge, de parti : Rome avait éprouvé

fois ces calamités de la part des Goths et
andales; mais ce que ces Barbares avaient
né, les choses les plus saintes, les chefs
de S. Pierre et de S. Paul, nos redou-
mystères devinrent le jouet de ces fana-
brutaux parmi lesquels le blasphême et
rilège étaient la profession du nouvel
le la plus applaudie. Et combien n'eu-
ls pas d'imitateurs, parmi les soldats
nation même qui se tenait honorée du
e catholique. Après les palais des cardi-
des ambassadeurs, de tous les grands,
référence à ces dépouilles profanes, tous
nples, tous les monastères de l'un et de
sexe furent forcés et dévastés. Les
romaines qui, avec les vierges consa-
Dieu, avaient cherché dans les lieux
un asile à leur pudicité, n'y trouvèrent
sacrilège ajouté à leur flétrissure. Dans
lique du prince des apôtres, où ils se
t surtout à déployer leur rage contre
auté et contre l'Église, ils fouillèrent
dans les tombeaux des souverains Pon-
our les outrager même après leur mort:
rent les corps des saints hors de leurs
, et les foulèrent aux pieds; ils chan-
la chapelle pontificale en écurie, et jetè-
es bulles des papes sous leurs chevaux,
our tenir lieu de litière; ils firent servir
us sales usages les vases du saint sacrifice,
tirent des ornements sacrés; et travestis
êtres, en évêques, en cardinaux, ils

montèrent sur des ânes, et firent des processions par les rues, qui ne retentissaient que d'infamie et de blasphêmes. Enfin, rassemblés dans une des chapelles du Vatican, et revêtus des chappes des cardinaux, ils déposèrent Clément VII; puis procédant à l'élection d'un nouveau pontife, et contrefaisant toutes les observances du conclave, chacun donna son suffrage à Luther, qui fut proclamé pape d'une voix unanime.... »

Je m'arrête un instant au milieu du récit de cette épouvantable scène pour rappeler au bon souvenir du lecteur l'assertion de M. de Gerlache, que j'ai citée déjà : « Sans lui » (Charles-Quint) comme l'a dit un de ses » historiens, Luther allait peut-être à Ro- » me (!!!). » Je poursuis.

« Les pillards, continue l'abbé de Berault-Bercastel, avaient sauvé la vie à plusieurs personnes illustres ou fortunées, prélats, officiers, magistrats, banquiers, gros marchands, dans l'espérance d'en tirer de riches rançons. Après leur avoir ravi dans leurs maisons tout ce qu'ils possédaient, on n'exigea pas moins d'eux les rançons impossibles qu'une avarice insensée attendait encore. Ils furent pendus par les pieds, brûlés à petit feu, tenaillés, déchirés à grands coups d'étrivières, mutilés d'une manière aussi cruelle que honteuse, contraints, ou de manger leurs propres oreilles que l'on coupait et qu'on leur mettait dans la bouche, ou de fournir les sommes

s dont ils n'avaient pas la première
ı sorte que désespérés, poussés d'une
: rage, plusieurs s'arrachèrent des
ces satellites, et se précipitèrent par
es, pour mettre fin à des maux plus
ue la mort. Le pillage, après avoir
x mois entiers dans la ville, ce qui
ɔre sans exemple, s'étendit avec les
.olences dans tout le pays d'alentour.
historiens assurent, que tous les
:cagements de Rome pris ensemble
ıvirent pas tant de richesses, que
.out seul..
ɑd l'empereur eut apris les calamités
itale du monde chrétien et du chef
:, il affecta le chagrin le plus sensible,
réjouissances qu'il avait déjà ordon-
· la naissance du prince Philippe son
: un habit de deuil, fit faire des
ɩubliques et des processions, pour
l'assistance du ciel contre de si
:alamités : farces indignes, qui ne
. pas d'exciter d'abord les applaudis-
d'un peuple admirateur et crédule;
'y eut plus personne qui ne vît avec
on la fourberie et l'hypocrisie sur le
ɪand le fourbe auguste, au lieu de
pape en liberté, le retint en prison
ɜntiers, pendant lesquels il continua
es dérisoires pour la délivrance de
re captif (1).

le lecteur veuille bien comparer à ce récit

« Clément demeuré prisonnier dans le château St.-Ange, y souffrit tout ce que la peste qui désolait Rome et qui commençait à pénétrer dans son funeste asyle, peut ajouter au retranchement cruel des choses les plus nécessaires à la vie. Il était si sévèrement défendu de lui rien fournir, qu'une femme, touchée de compassion, ayant mis quelques laitues dans un panier descendu par une corde le long des murs du château, le commandant des troupes espagnoles la fit pendre sur la place, à la vue du pape, qui pendant six jours en fut comme hors de lui-même. Il fallut enfin qu'il se rendît, et qu'il souscrivît à toutes les conditions qu'il plut à son oppresseur de lui imposer. Une des plus supportables, mais que le goût de Clément ne lui fit pas envisager ainsi, après toutes les épargnes sordides qui l'avaient réduit à la détresse où il se trouvait, ce fut de payer en deux mois la somme énorme de 400,000 ducats, dont 100,000 comptant.. »

de la captivité de Clément VII prolongée pendant plusieurs mois par Charles-Quint, celui qu'en donne le jésuite belge de Feller dans son *Dictionnaire historique* art. *Charles-Quint*. Je le copie littéralement ici pour offrir un petit échantillon de la partialité de cet écrivain, l'idole littéraire du clergé belge. Le voici :

« Le pape, réfugié au Chateau-St.-Ange, est fait prisonnier. Charles eut horreur des excès commis dans cette occasion, ordonna des prières publiques, et envoya des ordres exprès pour l'élargissement du pape, qui s'était attiré cette disgrâce très-mal à propos..... »

(*Hist. de l'Egl.*, T. 17, pag. 239 et suiv.) (1).

Le savant historien français aurait pu ajouter encore à ces faits comme complément de ses preuves de la mauvaise foi et de la fourberie de Charles-Quint en cette conjoncture, que l'empereur (*ayant horreur des excès commis en cette occasion!!!* d'après de Feller) ne crut point devoir infliger un juste châtiment soit à ses troupes pour avoir enfreint les lois de la discipline militaire en contrevenant aux ordres de leur général en chef, soit au chef de son armée hispanico-allemande pour avoir ordonné ou toléré des crimes aussi épouvantables de la part de ses soldats.

Au demeurant, s'il fallait défendre l'abbé de Berault-Bercastel contre l'injuste critique qu'en fait le jésuite révolutionnaire de Feller au sujet de Charles-Quint, je me permettrais

(1) Le jésuite de Feller a cru devoir tancer vertement le savant auteur français de l'*Histoire de l'Eglise*. « Il est difficile de comprendre, dit-il, comment il a pu s'en tenir exclusivement aux détracteurs de Charles-Quint, sans consulter au moins quelques fois les historiens qui en ont parlé avec une raison calme, et qui réfutent mot à mot ce qu'il dit touchant le caractère et la conduite de ce grand empereur. Sa chimère de la *monarchie universelle* revient à chaque propos. Quelque chose qu'il fasse, fût-ce la plus utile et même la plus édifiante (?), c'est par *hauteur*, par *ambition*, par *intrigue*, par *fourberie*, etc. On ferait presqu'un livre des épithètes de ce genre rassemblées dans une *Histoire ecclésiastique*, dont l'auteur, plus que tout autre écrivain doit être pénétré de ces sentiments d'équité et de modération qui reçoivent une sanction de la nature et de l'objet de son travail, etc..... »

de présenter aux admirateurs exagérés de ce jésuite-biographe belge un livre qu'ils respectent généralement à juste titre, et je leur montrerais dans ce livre le nom de l'*astucieux et politique empereur* accolé aux noms de Guillaume Nogaret qui arrêta le pape Boniface VIII et de Napoléon Buonaparte qui fit enlever et emprisonner Pie VII. Je mettrais sous les yeux des apologistes de de Feller un extrait de ce même livre qui diffère du tout au tout de celui de ce jésuite, mais qui au fond se rapproche, bien qu'en abrégé, du recit et des épithètes de l'écrivain français et qui est ainsi conçu : « L'Europe s'émut à la nouvelle
» de la détention du pape Clément VII dans
» le château Saint-Ange, investi par l'armée
» hispanico-germaine de Charles V. Aussitôt
» les cours catholiques ouvrirent des négoci-
» ations dont l'objet principal devait être la
» délivrance du pontife ; et cet *astucieux et*
» *politique empereur*, pour éloigner de lui
» l'odieux de cette sacrilège opération et en
» imposer aux peuples, ordonna dans toutes
» les Espagnes des prières publiques et des
» processions pour la liberté du pape que ses
» troupes tenaient en captivité....... »

Le bel ouvrage, d'où je viens de citer le passage, qui s'accorde si bien avec celui de l'abbé de Berault-Bercastel sur cet acte de l'*astucieux et politique empereur*, porte tout bonnement pour modeste titre :

« Mémoires du cardinal Barthélemy Pacca,

emier ministre de Pie VII et doyen ac-
el du sacré collège (1). »
intenant le lecteur comprendra le motif
lequel dans ces 4 chapîtres critiques de
iisse historique de l'époque de Charles-
: publiée par M. de Gerlache, j'ai affecté en
ue sorte d'accoler constamment les épi-
i d'*astucieux* et de *politique*, à cet em-
r si vénérable et si glorieux aux yeux de
Président et de son école.
st parce que j'ai pour point d'appui,
'autorité d'un nom protestant ou libéral
celle d'un cardinal, grand par ses vertus
ı savoir et doublement grand par le beau
ère de fidélité et de dévouement qu'il
ra aux jours du malheur.
sse le titre d'*astucieux* et de *politique*
cher dorénavant au nom de Charles-
. d'une manière inséparable! Puisse-t-il
pulariser chez nous en dépit de tous les
rs passés et futurs de soi-disant *impar-*
Histoire.
ssent les cent trompettes de la renommée
retentir ces vœux aux quatre points car-
x de la Belgique! Puissent-ils couvrir de
ile les prétentieux mais vains efforts des
en et *tutti quanti* qui naguère encore osè-
ıttaquer M. l'abbé Janssens(2) entr'autres

[. 1, p. 130, édit. de Louvain 1833.
'auteur d'une *Histoire des Pays-Bas, depuis*
nps anciens jusqu'à la création du Royaume
ys-Bas. Liége 1840, 3 *vol. in*-8°.
gretté de n'avoir pas encore eu le loisir de lire
vrage.

parce que cet historien avait eu le cou
triotique de flétrir comme il le méri
suite révolutionnaire de Feller aussi
panégyriste de Charles-Quint qu'inj
tracteur de l'abbé de Bérault-Berca
juste appréciateur de l'*astucieux et* ;
empereur.

Je ne chercherai donc pas à conc
de Bérault qui reproche à Charles-
fausseté de sa démarche envers le s
pontife sollicitant d'une manière p
l'arrestation de Luther, avec M. de (
qui dit tout simplement que l'emper
mença [illegible] ménager beaucoup Luther
parce qu'il croyait pouvoir tout don
jouant le rôle de conciliateur entre l
opposées.

Je ne dirai pas non plus que M. de (
se contredit quand, à la page 26, il c
les louanges que donne à Charles-Q
de ses historiens : *sans lui Luther all*
être à Rome, après avoir donné déjà
2 de la même *introduction* ces mêmes
au fils de l'*astucieux et politique emp*
ces termes : « le bras puissant de Phi
» quoiqu'à demi brisé dans des lutte
» tesques, a pourtant contenu l'e
» protestantisme prêt à envahir le
» l'Europe. . . . »

Mais je demande comment *je d*
prendre pour concilier M. le Prési
Gerlache qui répète les louanges do

Charles-Quint *sans lui Luther allait peut-être à Rome*, avec S. Em. le cardinal Pacca qui reproche à l'*astucieux et politique empereur*, non l'épouvantable sac de Rome, mais l'emprisonnement du pape Clément VII prolongé par ses ordres, et ses hypocrites *prières et processions ordonnées pour éloigner de lui l'odieux de cette sacrilège opération et en imposer aux peuples*, choses que M. de Gerlache dans son impartialité et sa bonne foi n'a pas jugé à propos de relater à la gloire de son auguste client.

En terminant mes remarques critiques sur l'époque de Charles-Quint j'ai cru devoir exhumer de l'oubli certains faits, dans l'intérêt de l'étude de la véritable histoire de la Belgique, si grossièrement altérée dans la prétendue *Histoire du Royaume des Pays-Bas* de M. de Gerlache.

Je conviens que les faits exhumés formeront une tache sur le gracieux ensemble du tableau panégyrico-biographique de l'*astucieux et politique empereur*, tel qu'il est dessiné par M. le Président, qui n'a fait en cela que suivre l'exemple d'un judicieux chanoine, lequel a bien voulu offrir son œuvre à la jeunesse studieuse comme l'autre a destiné la sienne à la nation régénérée ; dussent ces faits n'avoir été indiqués que pour mémoire dans l'*Introduction* longue de 255 pages.

M. le Président de la Commission Royale d'Histoire connait beaucoup mieux que moi ces faits malsonnants dans l'oreille d'un

certain public et il peut arriver que la délicatesse de l'auteur l'ait poussé à épargner à ce public la sensation désagréable qu'eût produite sur lui la vérité historique.

Quoi qu'il en soit, l'auteur est parfaitement libre d'avoir des enfants gâtés, même en *Histoire;* je ne lui conteste même pas le droit de rehausser encore s'il le veut sa statue phantastique de Charles-Quint sur un piédestal de carton, maculé toutefois par ses réticences, ses erreurs, ses contradictions, sa partialité et sa mauvaise foi, loin de là : je ne réclame que la faculté de dire impunément à mes chers compatriotes : *voilà la statue de Charles-Quint*, telle que M. de Gerlache l'a faite.

Passons maintenant à l'examen de l'esquisse historique de la révolution du XVI[e] siècle et des efforts inutiles que fait l'auteur pour réhabiliter dans notre pays l'odieuse mémoire de Philippe II, le digne fils de l'*astucieux et politique empereur;* noble but que le patriotique historiographe espère atteindre, entr'autres moyens, par le dénigrement de *la plupart de nos auteurs belges*, d'abord, puis par celui de quelques écrivains étrangers qui jouissent ou d'une grande réputation dans le monde littéraire, ou d'une haute influence dans le monde diplomatique.

C'est à l'examen de ce système de dénigrement de nos historiens nationaux que je vais consacrer mon X[e] chapître, qui formera le 1[er] de la seconde partie.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Compte rendu de la séance du 28 *et du* 29 *avril* 1840 *de la chambre des Représentants de la Belgique.*

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. De Foere.

M. *De Foere.* Messieurs, avant d'entrer dans les développements de ma proposition, je ferai quelques questions au ministère, et d'après sa réponse je verrai si je dois retirer ma proposition ou y persister.

Vous vous rappelez ce qui a causé la proposition que j'ai faite à la chambre ; c'est un document qui accompagnait la lettre de notre ambassadeur à Londres, lettre qui a été envoyée à nos chambres de commerce. *On y reconnaissait la cause du mal, on a avoué que les commerçans du pays se livraient presque exclusivement au commerce de commissions. Ce fait avoué avait été longtemps nié.*

Dans ce même document on proposait des mesures pour faire sortir lecommerce de ce malaise, et pour donner aux négociants du pays plus d'activité dans le commerce direct. Les mesures proposées ne me semblaient pas pouvoir atteindre ce but ; et c'est la raison pour laquelle j'ai fait ma proposition de nommer une commission d'enquête, *afin de sortir de la situation et des incertitudes continuelles dans lesquelles le pays a été entraîné depuis la révolution.*

Maintenant le ministère actuel a prononcé dans son programme quelques paroles généreuses. Si le cabinet actuel déclare qu'il veut protéger le commerce maritime du pays par les mêmes moyens que toutes les autres nations sans exception employent pour protéger leur commerce et leur navigation, je renoncerai à ma proposition. Mais si au contraire le cabinet nouveau persiste dans l'opinion de la liberté commerciale, et dans un système basé sur le transit, alors je persisterai dans ma proposition de nommer une commission d'enquête, attendu qu'il y a plusieurs systèmes en présence, et que *le pays souffre cruellement* de toutes ces incertitudes. Je demande donc à M. le ministre qu'il veuille bien donner un sens plus positif, plus déterminé aux paroles vagues de son programme, et quels sont les moyens qu'il se propose de prendre pour donner à l'industrie les débouchés qu'il lui a promis.

M. *le Ministre de l'intérieur.* Comme l'honorable préopinant fait dépendre de mes paroles le retrait ou le maintien de sa proposition, je lui répondrai en peu de mots. Je dirai que dans une matière comme celle-là, où il s'agit de concilier tant d'intérêts divers, il est impossible que le gouvernement adopte un système invariable, unique, duquel on ne puisse plus dévier. Il y a du bon dans tous les systèmes. Nous croyons que le gouvernement qui voit les choses de plus haut que les membres de la chambre, doit chercher à concilier tous les intérêts. Il est impossible de formuler un système déterminé, et l'honorable préopinant qui veut que le gouvernement indique tout un système commercial

pas d'accord avec un honorable sénateur
fait de cette question l'objet de ses études
ses.
gouvernement cherchera les moyens les
ropres à concilier les intérêts de l'indus-
du commerce. Il serait impossible à nous
e à tout autre d'indiquer dès aujourd'hui
seront les moyens applicables; tout ce
puis promettre, c'est que je mettrai tous
ins à donner aux industries en souffrance
yens d'atteindre la prospérité que l'hono-
nembre prétend qu'elles ont perdue.
ce à dire que nous suivrons point par
la marche tracée par le cabinet précé-
nullement. Je crois que l'ancien cabinet
es intentions les plus louables; mais le
re, chargé de cette partie de l'administra-
réunissait en ses seules mains le fardeau
x portefeuilles, il lui était donc impossi-
donner au commerce et à l'industrie tous
ns nécessaires. Aujourd'hui que les deux
euilles sont séparés, je promets à la cham-
au pays de donner tous mes soins à ce
otre industrie soit prospère, mais on com-
qu'il est impossible d'en indiquer les
s.
Delehaye. Je pense que dans l'esprit de M.
ere, il s'agissait de savoir quel système
ercial le gouvernement se proposait de
, c'est dans cet esprit que je ferai aussi
terpellation. Si j'ai fait de l'opposition à
n cabinet, c'est précisément parce qu'il
aucun système commercial, et que les
s d'une province étaient sacrifiés à ceux
autre province. Je ne veux pas faire de

récriminations, je n'ai pas l'habitude de m'attaquer à ceux qui ne sont plus. Si le gouvernement actuel entend protéger l'industrie comme je l'entends, il aura mon assentiment. Je désire que le ministère s'explique, et je crois que s'il veut protéger efficacement l'industrie son avénement sera béni dans tout le pays.

M. *F. De Merode.* La meilleure manière de soulager l'industrie c'est d'amener la discussion de la loi sur les douanes qui a été présentée par M. Desmaizières. Maintenant que notre session est à moitié perdue, cette discussion ne pourra pas avoir lieu de sitôt.

M. *De Foere.* M. le ministre de l'intérieur a encore répondu d'une manière vague. Si M. le ministre veut consentir à établir dans la chambre une discussion sur les différens systèmes, je renonce à ma proposition.

M. *De Theux* cherche à justifier l'ancien cabinet et rappelle les différentes lois qu'il a proposées en faveur de l'industrie.

M. *le Ministre de l'intérieur.* Il a été bien loin de ma pensée de vouloir inculper l'ancien ministère; mais un ministre qui a deux portefeuilles ne peut, malgré ses bonnes intentions, donner à chaque partie de son administration tous les soins nécessaires.

L'honorable député de Bruges demande que je formule un système commercial; mais lui-même n'est pas encore parvenu à en formuler un. Je suis loin de reculer devant la discussion générale, mais je pense qu'elle trouvera sa place à l'occasion du traité avec la France.

M. *Rodenbach.* J'appuyerai la prise en considération projetée par l'honorable député de

, tendant à nommer une commission d'en-
pour examiner mûrement ce que nous
faire dans l'intérêt de nos manufactures
otre commerce. *On ne peut nier que de-
elque temps l'industrie est en souffrance,
est réel. En Belgique, tout le commerce se
de voir les magasins encombrés de mar-
ses étrangères. Les ouvriers sont en grande
sans ouvrage ou ne retirent de leur labeur
alaire insuffisant qui n'est pas en proportion
herté des vivres. Ce malaise présente d'ail-
us les symptômes d'une crise effrayante,
dans nos Flandres où la misère est extrême.
déjà longtemps que cette crise a frappé
mes pratiques qui s'occupent d'économie
te ;* il faut donc chercher un moyen franc
e pour amener dans notre pays un vaste
e d'échange et de circulation ; en un mot,
ter les bases du système commercial et
t assigner tous les moyens les plus pro-
remédier au mal dont est frappé notre
rce extérieur et intérieur.

qu'en Angleterre l'industrie est en souf-
, les ministres s'empressent à consentir à
l'on forme des commissions d'enquête.
insi qu'on en agit dans les pays commer-
et manufacturiers, on devrait en faire
en Belgique ; *je le repète, messieurs,
trie linière et cotonnière dans les Flandres
s l'état le plus alarmant et je n'exagère
orsque j'ai dit que la misère dans cette pro-
st à son comble.*

Delehaye appuie les paroles de M. Roden-
et soutient aussi que *dans les Flandres,
ère est à son comble.*

M. *Deschamps* présente plusieurs observations pour faire ressortir les avantages du commerce direct.

M. *d'Huart* demande la parole pour une motion d'ordre. Il fait remarquer qu'on discute le fonds, et demande l'ordre du jour.

M. *De Puydt.* Cette motion d'ordre est extrêmement juste. Il n'y a que deux systèmes, la prohibition ou la liberté absolue : il n'y a que ces deux-là qui soient définis, tous les autres sont mixtes.

M. *De Foere* demande si le gouvernement hâtera la discussion du traité avec la France.

M. *le président.* La chambre en est saisie.

M. *De Foere.* Si le ministère veut défendre le traité, je développerai ma proposition ; s'il veut l'abandonner, je suis d'accord avec la politique commerciale du cabinet.

M. *le Ministre des travaux publics.* Je répondrai à la dernière observation de M. De Foere, bien qu'elle ait été adressée au ministre de l'intérieur. Comme le cabinet s'est mis d'accord sur les principaux points en repondant en mon nom, je crois pouvoir répondre au nom du cabinet tout entier.

L'honorable préopinant demande si nous soutiendrons le traité avec la France ; nous n'étions pas les auteurs de ce traité, et nous ne l'avons pas encore assez examiné ni dans son ensemble ni dans ses détails. Lorsque la discussion arrivera, nous nous expliquerons franchement.

M. Deschamps a demandé si nous étions partisans du commerce direct ; mais personne n'a jamais douté des avantages que présente le commerce direct ; mais quand il s'agit des moyens

ı employer, c'est là que les difficultés commen-
ent. *Nous savons qu'il y a malaise, mais au*
ieu de le dire, ON DEVRAIT LE VOILER AUX YEUX DU
AYS ET A CEUX DE L'ÉTRANGER. D'ailleurs ces plaies
'existent pas aussi graves qu'on veut les repré-
enter. Le pays est riche, il a de grandes res-
ources, et au lieu de lui inspirer de la méfiance,
est de la confiance qu'il faut lui rendre. J'es-
ère que le conseil que je donne sera compris
ır la chambre, et que les honorables mem-
es, aux intentions desquels je rends d'ailleurs
ute justice, modéreront à l'avenir leurs plain-
s incessantes.

M. *De Brouckere* demande qu'on en revienne
l'ordre du jour et que M. De Foere dise s'il re-
e ou non sa proposition; s'il ne la retire pas
faut qu'il la développe.

M. *Rodenbach*. Je demande la parole pour un
t personnel. *Je soutiens que je n'ai pas exagéré*
and j'ai parlé de la crise de l'industrie linière
cotonnière dans les Flandres, ainsi que de l'ex-
ême misère de ces deux provinces. J'en appelle
x députés de ces localités qui sont ici, et j'in-
rpelle même un magistrat haut placé; je le prie
déclarer si la classe ouvrière n'éprouve pas des
soins réels. J'ajouterai même que dans certains
stricts les malheureux se rendent en groupes dans
s fermes pour demander du pain. Quand la classe
vrière en est réduite à ce point, y a-t-il de
xagération à dire que la misère est à son
mble.

M. *De Muelenaere* (1). Je n'ai pas demandé la
ırole pour entrer dans le fond de la discussion,

(1) Gouverneur de la Flandre-occidentale.

mais pour répondre à l'appel qui vient de m'êtr fait. Je ne dirai pas avec M. Rodenbach que' misère est à son comble, il y aurait de l'exag ration ; mais *je dirai qu'il y a malaise et que décadence de l'industrie linière rend cette indu trie assez souffrante.*

Je m'empresse d'ajouter que le ministè précédent, sur la demande de M. Rodenba lui-même, avait déjà nommé une commissi chargée d'aviser aux moyens de venir au seco du commerce et de l'industrie. Je ne sais si ce commission arrivera à un résultat utile, mais désire que M. le ministre invite cette comm sion à présenter son rapport le plus tôt possib

M. *Dumortier.* — Je suis de l'avis de M. Meulenaere sur l'état de l'industrie en Belgiq *Loin d'être dans un état prospère, elle est da un grand malaise, et spécialement l'industrie nière*; elle mérite toute notre sollicitude. *crise à laquelle elle est en proie est telle qu'il ne sera bien difficile de l'en tirer*, mais nous devo lui venir en aide jusqu'au dernier moment.

M. *De Foere* monte à la tribune et donne le ture des développemens de sa proposition.

La chambre décide qu'elle s'occupera demai de la prise en considération.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du 29 Avril.

La séance est ouverte à une heure et demi par l'appel nominal et la lecture du procès-verba

L'ordre du jour est la suite de la discussio sur la prise en considération de la propositio de M. De Foere, qui est de la teneur suivant

Je propose qu'il soit nommé une commissio chargée :

1° De rechercher les causes qui ont produit la situation fâcheuse dans laquelle se trouvent l'industrie et le commerce extérieur du pays ;

2° D'assigner les moyens les plus propres à remédier au mal qui de tous les points de la Belgique est signalé ;

3° De présenter à la chambre les bases du système commercial et naval qu'il conviendrait, dans l'intérêt de l'industrie du pays, d'établir.

La commission sera composée de sept membres, nommés par la chambre et pris dans son sein.

M. *Manilius* appuye la prise en considération.

M. *De Decker* dans un long discours a indiqué avec beaucoup de précision diverses questions de la plus haute importance que l'enquête sera appelée à résoudre ; dans ce discours, vraiment remarquable, il a surtout insisté sur la nécessité de faire nommer par la chambre même la commission qui sera chargée de l'enquête.

M. *Smits* ne s'oppose pas à la prise en considération de la proposition de M. De Foere, mais il croit qu'elle n'atteindra pas le but que se propose ce membre, puisque, depuis six ans, il n'est pas parvenu à formuler un système commercial.

M. *le ministre de l'intérieur* (*Liedts*). Je ne m'opposerai pas non plus à la prise en considération parce que cette prise en considération n'implique que le renvoi de la proposition à l'examen des sections. Je me propose de la combattre plus tard et de démontrer qu'elle serait inefficace pour venir au secours de notre commerce.

M. *De Foere*. Je dois répondre quelques mots

à l'assertion de M. Smits qui a renouvelé une accusation que j'ai souvent réfutée : l'honorable représentant d'Anvers est venu soutenir que j'étais dans l'impuissance de formuler un système; mais la chambre doit se rappeler que depuis plusieurs années j'ai déposé une proposition qui a été convertie en projet de loi et qui depuis lors est restée enfouie dans les documents de la chambre.

M. *Van Cutsem*. Mandataire d'une partie de la Belgique où on éprouve le plus de malaise, je croirais manquer à mes devoirs, si je n'appuyais la motion de M. de Foere qui tend à faire connaître la véritable situation de notre industrie.

L'orateur fait un tableau de la décadence de l'industrie linière et de la misère qu'éprouvent les habitants des Flandres et fait remarquer que ce sont cependant ces provinces qui payent le plus de contributions et qui fournissent le plus fort contingent à l'armée.

L'orateur propose ensuite divers changemens de tarifs pour venir au secours de l'industrie linière.

M. *Devaux* (1) commence par rendre hommage à la persévérance qu'apporte M. de Foere à vouloir faire prévaloir un système que ce membre regarde comme favorable à l'industrie et au commerce du pays, et il appuyera la prise en considération de la proposition, non pas qu'il soit disposé à appuyer la formation d'une commission d'enquête, mais parce qu'il désire s'éclairer et qu'il pense que pendant la discussio M. De Foere pourra donner des éclaircissemen

(1) Le chef des doctrinaires belges.

sur le système commercial qu'il croit le meilleur.

L'orateur signale ensuite des contradictions qu'il croit trouver dans les théories de M. De Foere, qui, d'un côté veut favoriser la navigation directe, et qui, d'autre part, veut accorder la réciprocité aux nations qui consentiront à reduire chez elles les droits d'importation.

Quant à la formation d'une commission, l'orateur pense que c'est un *remède moral* qui peut guérir des souffrances *morales*, en rendant du courage à ceux qui l'ont perdu; mais il pense aussi qu'il faut des *remèdes efficaces* à des souffrances réelles.

M. *De Foere* répond quelques mots à M. Devaux, et lui fait observer que toutes les nations en général ont un système commercial fixe, régulier, normal, dont elles ne dévient jamais. On peut en acquérir la preuve en examinant les bases sur lesquelles reposent tous les traités.

M. *Dumortier*. *J'ai entendu avec plaisir l'aveu fait par M. Devaux que depuis la révolution on n'avait pas fait assez pour notre industrie. Il faut dire la chose comme elle est. On n'a rien fait du tout. Depuis dix ans le gouvernement n'a rien fait que de mauvais.* (*Hilarité*). *La seule mesure qui soit partie de l'initiative du gouvernement n'est qu'un mauvais traité avec la France, qui, si vous n'y apportiez des modifications considérables, aurait été pour nos industries une véritable calamité. Quant à l'industrie intérieure, on ne pourrait citer une seule mesure avantageuse.* Cependant, messieurs, dans les circonstances actuelles, il s'est opéré un mouvement immense dans la politique européenne en ce qui concerne le commerce; on a compris que c'est dans le

commerce que se trouve l'accord des nations, et on tourne ses vues vers la prospérité du commerce et de l'industrie, comme vers la seule, l'unique source du bonheur des nations.

Que voyons-nous autour de nous ? un mouvement rapide se prononce. La France a établi des relations avec l'Allemagne et avec l'Angleterre. La Hollande a traité avec l'Allemagne, et cherche à traiter avec la France : *tout se meut et nous seuls sommes restés les bras croisés nous avons vu le mouvement sans y prendre part.*

Je conçois que dans les premières années de la révolution, il était très difficile d'avoir un système, comme je l'aurais voulu ; nous avions besoin de ménager nos alliés qui nous ont peu ménagés ensuite. Maintenant la position est changée, et nous devons nous occuper des moyens d'améliorer la situation de notre industrie. *Nous avons une industrie qui est en ce moment dans un état de souffrance effrayant ; c'est l'industrie linière, et malheureusement il est presque impossible de lui porter remède.* Par suite de l'introduction des machines à filer, il est impossible de continuer de filer le lin à la main. Il est arrivé la même chose pour le coton ; quand les machines ont été introduites, il a fallu cesser de filer le coton à la main.

Le gouvernement doit aussi veiller à l'amélioration des métiers, qui ne sont pas aujourd'hui ce qu'ils devraient être. Il faut qu'il fasse même cadeau de nouveaux métiers à ceux qui ne pourraient les acheter, afin d'améliorer le tissage de la toile.

Je pense, messieurs, que le gouvernement

doit s'attacher principalement à favoriser la navigation directe, afin de nous créer des marchés extérieurs. Il n'y a que deux systèmes ; c'est d'avoir des colonies, ou de donner des avantages et des privilèges à notre marine.... (*La voix de l'orateur est couverte par les conversations particulières*).

On fait beaucoup de bruit ; je prierai M. le président de réclamer le silence.

M. *le président*. Il est bien difficile de maintenir l'attention de l'assemblée, puisque sa conviction est formée.

M. *Dumortier*. Mais j'ai le droit d'être entendu.

M. *le président*. Je vois bien qu'on ne vous écoute plus, parce que les convictions sont faites. Il ne s'agit que d'une prise en considération à laquelle personne ne s'oppose, et vous êtes en dehors de la question.

M *Dumortier*. Je suis tout-à-fait dans la question. Non seulement j'appuie la prise en considération, mais je voudrais même que la chambre, sans renvoyer la proposition à l'examen des sections, adoptât de suite la commission d'enquête. Le réglement ne dit pas qu'une proposition comme celle-là doive être renvoyée aux sections. — Cette proposition n'étant pas appuyée, est retirée par son auteur.

M. *De Theux*. M. Dumortier, en parlant du traité de la Hollande avec l'Allemagne, a semblé en inférer que la Belgique aurait dû en avoir un en tout semblable.

Je ferai remarquer que les avantages accordés par la Hollande à l'Allemagne sont d'une nature telle que si de semblables avantages eussent été accordés par la Belgique, le pays en

aurait éprouvé de graves préjudices. En ce qui concerne la France, on sait qu'il n'est encore rien intervenu entre la France et la Hollande.

La discussion est close. *La proposition de M. De Foere est prise en considération et renvoyée aux sections.* La chambre l'adopta depuis.

No 2.

Les journaux de la capitale ayant plusieurs fois annoncé que Monsignor Fornari, l'internonce du pape, avait assisté avec les autres membres du corps diplomatique aux soirées dansantes de la cour et de la haute société à Bruxelles, cette nouvelle produisit des sensations diverses.

Des publicistes libéraux s'emparèrent de la présence de Mgr dans ces soirées pour lancer une pierre à la tête du clergé des Flandres à cause de la rigidité des principes avec laquelle il ne cesse de déclamer contre cet amusement profane, depuis que Mgr de Broglie, l'austère évêque de Gand, l'avait défendu par son mandement du 5 février 1811.

Des publicistes catholico-politiques, qui n'avaient point pardonné à Mgr Fornari sa propension au morcellement et le rôle qu'il avait joué avant et pendant la célèbre discussion des 24 articles, s'emparèrent de sa présence dans ces réunions défendues pour lancer une pierre à son Excellence. Un article du *Vaderlander* fit d'au-

tant plus de bruit que ce journal est fort répandu et populaire.

Pour neutraliser tant soit peu le mauvais effet produit par ce journal sur l'esprit de nos populations flamandes assez généralement imbues de cette maxime de leurs pères :

Hoe nader Roomen , hoe slechter Christenen. »

us on approche de Rome, plus on rencontre mauvais Chrétiens.

Le *Nouvelliste des Flandres* publia le 8 mars 40 l'article qui suit :

EXTRAIT *d'une lettre écrite par un respectable ecclésiastique de Bruxelles à un doyen du diocèse de Bruges.*

. . . . « Votre ami s'est encore étendu r ce que le *Vaderlander* a écrit sur l'internonce u Pape, Mgr Fornari.

« Je suis étonné, M. le Doyen, de ce que ce urnal ose débiter de telles calomnies sur un rélat aussi respectable, qui jouit de la plus aute considération parmi le clergé de ce diocèse, qui à Rome possède la confiance de divers ardinaux dont il était consultateur théologique, où il est membre de plusieurs congrégations nportantes, un prélat dont la conduite obtient approbation la plus flatteuse de sa Cour. Je ous assure que cela ne ferait ici aucune impreson ; nous rangerions ce petit journal, si nous apercevions avec d'autres de cette trempe, qui e manquent pas à Bruxelles. Cependant selon

vos désirs je vous en écris, tardivement, parce que j'ai voulu prendre des informations les plus exactes.

« Mgr Fornari assiste aux soirées de la Cour comme l'ont fait ses prédécesseurs, les nonces Zondadari et Brancadoro sous le gouvernement autrichien et leurs successeurs sous celui du roi Guillaume et de notre gouvernement. Ils y sont comme membres du corps diplomatique, ils ont même une double qualité de représenter à la Cour, le Chef de l'Eglise et le Souverain temporel de Rome et de l'Etat Romain, mais les nonces ne se rendent pas dans le grand salon des danses, et comme il y a une douzaine de salons, ils restent dans le salon de réception, si éloigné de celui du bal, que le tiers ou le quart des invités peuvent y entrer èt en sortir, sans même avoir entendu la musique.

« Donc ce que le *Vaderlander* a dit sur Mgr Fornari est faux et une calomnie, mais qui ne nous étonne pas. On ne peut guère respecter le représentant du Saint-Siége, quand on traite si mal son propre évêque, quand on juge si mal ses honorables collègues si éminemment respectés dans leurs diocèses ; il est absolument faux que Mgr l'internonce *ait assisté au bal, aux danses et qu'il s'y soit trouvé*, comme l'assure le Vaderlander, *au milieu de dames indécemment habillées*, par conséquent il est encore plus faux *qu'il y ait assisté jusqu'au lendemain matin de bonne heure* comme ce journal ose encore avancer, car l'internonce arrive, comme toutes les personnes qui ne prennent aucune part aux danses, vers les neuf heures, et y reste une couple d'heures ou un peu plus, car on n'en sort pas quand on

l'inexactitude d'un cocher, ou les embar-
; voitures de quelques centaines de per-
sont tels, qu'à une demi heure près, on
pas quand on en sortira. D'ailleurs Mgr
i se lève ordinairement à quatre heures
in, en été même à trois, et a déjà tra-
leux heures avant de célébrer la Messe
chapelle privée.
gr l'internonce se rend aussi en sa qualité
es chez le duc d'Aremberg, parce que ce
est souverain en Allemagne et porte le
'Altesse-Sérénissime, et les choses s'y
: comme à la Cour, parce que son palais
aste.
AIS JAMAIS Mgr Fornari ne va dans les
du bal, et n'accepte nulle part ailleurs des
ons de pareilles fêtes chez des seigneurs
appartemens, quoique étendus, soient
pprochés.

N° 3.

mt de l'Allocution de S. S. Grégoire XVI oncée dans le Consistoire secret du 13 *mbre* 1838.

zèle admirable de la nation belge pour
atique et la défense de notre sainte reli-
, nous a toujours été si bien connu, nous
ivons acquis tant de preuves, que nous
oyions depuis longtemps tout ce qu'elle
ait faire pour l'avantage de l'Eglise catho-

» lique et pour le salut des ames. Que les effet
» les plus heureux aient répondu, par la grâc
» du Seigneur, à cette attente et à nos vœux
» c'est ce que les faits démontrent, vénérabl
» Frères, et c'est ce qui nous comble d'un
» joie que vous partagerez. Car personne n'i
» nore que les Belges possèdent aujourd'hui d
» séminaires et toutes sortes d'autres écoles
» qui sont dans l'état le plus florissant ; qu'il
» a des établissements pour l'un et pour l'aut
» sexe et même pour les enfans de la classe la pl
» pauvre, qu'on y forme à la piété et aux lettr
» sous la direction et par les soins des ecclési
» tiques ; que l'Université catholique de Lo
» vain, rétablie depuis quelques années par d e
» subsides considérables, se distingue par la
» bonne méthode et par ses excellentes doctrines;
» que non seulement le clergé, mais aussi tout le
» peuple fidèle, est soumis et dévoué à cette
» chaire suprême de S. Pierre d'une manière
» exemplaire. Enfin, ce qui est une source
» féconde et inépuisable de si grands biens,
» personne n'ignore que, dans toutes les pro-
» vinces belges, la faculté de communiquer en
» matières spirituelles et ecclésiastiques avec
» le Saint-Siége, centre de l'unité catholique,
» est complètement libre. Mais tous ces avan-
» tages dont nous nous réjouissons, doivent
» être attribués à tout l'ordre de nos vénérables
» frères les évêques de ce royaume, dont la
» vigilance assidue et le zèle remarquable à
» cultiver la vigne du Seigneur, reçoivent ici
» nos éloges mérités. Ils sont dûs surtout au
» vénérable frère Engelbert Sterckx, archevê-
» que de Malines, homme infiniment distingué

et recommandable par sa probité, sa piété, ses lumières, sa prudence et sa douceur, qui s'est justement concilié la haute estime et la bienveillance, non seulement de tous les évêques, mais aussi de tout le clergé et de tout le peuple, et même du sérénissime roi des Belges. Comme nous songions donc depuis longtemps de donner à la nation belge quelque témoignage public de notre amour paternel, il nous a paru ne pouvoir rien faire qui lui fût plus agréable et plus propre à faire connaître ce sentiment de notre part, qu'en accordant une place dans votre illustre collège au même vénérable frère Engelbert, archevêque de Malines. »

(*Journ. hist.*, 73e livrais., p. 19).

N° 4.

Texte de deux articles remarquables publiés le 12 *et le* 14 *mai* 1840 *par le* Journal des Flandres (*Ancien catholique des Pays-Bas*).

GAND, 11 MAI.

« Le *Courrier de la Meuse* et ses auxiliaires se plaignent beaucoup de l'influence croissante des libéraux sur les affaires politiques. Ils constatent avec amertume que M. de Theux a laissé le parti catholique plus faible, plus divisé, plus menacé que lors de son entrée aux affaires en 1834 ; et maintenant qu'ils se voient débordés

de tous côtés par leurs adversaires, ils poussent des cris d'allarme, de désespoir; peu s'en faut qu'ils ne provoquent une levée de boucliers pour regagner par la force le terrain que leurs imprudences de toute espèce leur ont enlevé.

« Si le *Courrier de la Meuse* et ses auxiliaires entendent par libéralisme la défection réligieuse, nous pensons avec eux que le catholicisme a perdu sous ce rapport depuis trois à quatre ans; s'ils prétendent constater que le parti libéral a conquis la portion d'influence politique que le parti catholique s'est laissé arracher, nous sommes encore de leur avis. Mais pourquoi se taisent-ils sur les causes de ce révirement incontestable? Pourquoi s'abstiennent-ils de rechercher les leçons de l'expérience, fruits de l'arbre du malheur? Nous croyons utile de remplir cette lacune. La tâche est délicate, mais nous nous en acquitterons avec prudence et modération.

« C'est votre propre conduite, leur dirons-nous sans hésiter, qui a favorisé les efforts des libéraux, et nui à la cause des catholiques. Votre empressement à occuper le pouvoir, l'égoïsme avec lequel vous l'avez exercé en conservant les places pour vous et vos amis, en fermant les abords de la chambre à d'autres qu'à vos créatures; le peu de soin que vous avez montré à voiler vos tendances inconstitutionnelles; les applaudissements que vous avez accordés à des mesures tantôt imprudentes, tantôt illégales, et presque toujours inopportunes; vos attaques réitérées et perfides contre des co-religionnaires qui ne voulaient point se placer à votre point de vue politique; l'acharnement que vous avez mis

à leur nuire ; vos réserves allarmantes, enfin, à l'égard du pacte fondamental dicté par le congrès, tout cela vous a rendus suspects non-seulement aux libéraux qui ont été charmés de vous combattre avec vos armes, mais aussi à bon nombre de catholiques qui ne s'accommodent pas d'une marche aussi tortueuse. Libéraux modérés et catholiques sincères se sont bientôt aperçus que l'intérêt de la religion n'était pas votre mobile ; les uns vous auraient excusés, les autres vous auraient applaudis ; ils se sont convaincus que vous vous faisiez de la religion un masque d'hypocrisie, une échelle d'ambition, une source d'honneur et de richesses. Dès ce moment vous n'avez plus trouvé devant vous que des adversaires, qui vous attaquaient à outrance ou qui vous surveillaient avec mépris. Votre coupable obstination à faire de votre cause la cause de la religion, a eu ce triste résultat qu'aux yeux des esprits superficiels, la religion a été rendue responsable de vos fautes; vous avez rejeté sur elle la déconsidération que vous avez seul méritée. Voyez comme la presse libérale tient aujourd'hui sur les choses religieuses un langage irritant, exclusif et si souvent injuste ; c'est qu'elle vous a pris au mot quand vous vous êtes proclamés les défenseurs naturels de la religion. Parlait-elle ainsi avant votre arrivée au pouvoir ? Non, car alors vous n'aviez pas encore renié la cause à laquelle vous vous associâtes en 1829 ; alors on ne voyait en vous que des catholiques convaincus, des catholiques dont le but était placé plus haut que des fonctions ministérielles, administratives et judiciaires. Depuis vous avez jeté le masque ; ne vous étonnez pas qu'on vous appelle de votre nom.

« Quant à nous, nous vous connaissons de longue date ; avant 1831 vous marchiez avec nous, vous nous combliez d'éloges, vous n'hésitiez pas à applaudir plus fort que nous aux principes d'union que la constitution a fait triompher ; vous disiez avec nous que la religion devait, autant que possible, rester dégagée des intérêts politiques ; que le citoyen catholique ne pouvait sans scandale, sans parjure, se présenter comme l'administrateur indispensable des intérêts religieux, de peur que la religion ne fut rendue solidaire de ses propres écarts. — Cette manière de voir n'est plus la vôtre ; vous avez renoncé avec éclat à vos professions de foi de 1829 ; depuis plusieurs années vous suivez une ligne de conduite diamétralement opposée à celle que nous avions tracée pour notre avenir commun... Dites-nous, que vous reste-t-il du pouvoir éphémère que vous avez acheté si cher ? Quelques décorations, quelques places... Mais vienne un cabinet qui vous soit décidément hostile, il vous enlèvera aussi ce prix du sacrifice; il osera plus peut-être ; il essaiera de vous opprimer à son tour. Alors vous réclamerez, vous invoquerez vos anciens principes, vous vous réfugierez auprès de nous ..... mais qui vous prendra en pitié, qui vous croira encore ?

« Les maux que vous avez préparés au catholicisme en Belgique sont douloureux ; mais trève de reproches : nous aimons mieux y chercher le remède. Ce sera l'objet d'un prochain article.

GAND, 13 MAI.

Nous avons dit le mal que le parti du *Courrier*

de la Meuse et de l'*Organe des Flandres* a fait à la cause des catholiques belges. Où est le remède ? Il nous reste à l'indiquer.

Et d'abord, en thèse générale, nous croyons que le parti tombé avec M. de Theux ne peut se relever qu'en suivant une ligne de conduite opposée à celle qu'il a tenue jusqu'ici. Qu'il ne suspecte pas d'hypocrisie les conseils que nous lui offrons ; nous lui dirons franchement que nous ne nous préoccupons guères des intérêts personnels qu'il représente ; peu nous importe que des hommes dépopularisés réparent, par des actes meilleurs, leurs fautes passées, et qu'ils regagnent ainsi leurs influences compromises. Nous sommes décidés à rester en dehors de la lutte qu'animent les ambitions privées des libéraux et des catholiques exclusifs. Le rôle de spectateurs actifs que nous jouons va mieux à nos principes et à notre caractère. Mais ce que nous ne pouvons souffrir, c'est que des co-religionnaires, dont nous ne prétendons pas dissimuler l'influence, compromettent aveuglément les intérêts sacrés de la religion. Voilà le sujet de nos plaintes, le but de nos efforts.

Abandonnez, leur dirons-nous, la tentative imprudente de greffer l'élément religieux sur le tronc politique ; cessez de voir le triomphe de la religion dans le triomphe de telles ou telles opinions politiques ; gardez-vous de confondre étroitement, comme vous avez l'habitude de le faire, la politique avec la religion ; abstenez-vous avec soin de proclamer certains hommes les défenseurs dévoués, les administrateurs nécessaires des intérêts religieux ; reconnaissez enfin qu'il est immense le danger de lier le clergé

au pouvoir, et de faire dépendre la sainte influence de l'un du sort flottant de l'autre. Dans un pays où presque tous les citoyens sont non-seulement catholiques, mais dévoués de cœur au catholicisme, l'union de l'église et de l'état n'offre pas de grands inconvéniens ; mais là où comme en Belgique, le libéralisme a fait des progrès qu'il est permis de déplorer mais qu'il serait inutile de nier, nous voyons toute sorte d'obstacles au projet que vous rêvez. La lutte engagée sur ce terrain ne donnerait que des résultats déplorables, quand même il adviendrait (conséquence bien précaire !) que vous finissiez par remporter une victoire éphémère. Il est contraire à l'esprit du christianisme que le chrétien s'impose comme chrétien : dès que l'infaillibilité de ses convictions trouve des contradicteurs passionnés, dès que son influence est combattue, il doit se renfermer dans les moyens de persuasion douce dont l'emploi lui est seul permis. Cette conduite éminemment chrétienne, est aussi éminemment raisonnable et sage : le catholique qui discute est écouté et estimé même quand il ne parvient pas à convaincre ; le catholique qui prétend dominer à tout prix est repoussé par la force, loin du terrain où le divin Sauveur s'est lui-même placé.

Ne vous méprenez pas sur nos intentions; nous ne voulons point que vous descendiez de la scène politique, pour céder la place à vos adversaires, et leur préparer un triomphe incontesté ; nous pensons au contraire que c'est un devoir pour les catholiques, pour vous comme pour nous, de prendre une part active au gouvernement du pays. Restez citoyens, luttez avec une loyauté

énergique, triomphez, si vous le pouvez, nous vous aiderons de toutes nos forces, mais de grâce, ne compromettez pas dans cette bataille mondaine des armes que Dieu ne nous a pas livrées pour cet usage, Agissez en citoyens mais non en catholiques; tirez parti de toutes les ressources de la politique, mais n'ayez pas recours à des argumens sacrés. Aussi longtemps que vos adversaires se maintiendront sur le terrain politique, n'amenez pas le combat sur le terrain religieux; ne dites pas que vos opinions sont des préceptes de religion; que vos intérêts sont les intérêts de la religion ; qu'on n'est catholique qu'à la condition de partager votre manière de voir en politique. Quand des journaux combattront vos tendances politiques, ripostez leur par tous les moyens que votre conscience autorisera; mais ne dites pas qu'ils blessent le catholicisme, mais n'en défendez pas la lecture aux fidèles. Cette imprudente fusion d'intérêts séparés et souvent contraires, en même tems qu'elle est pleine de dangers, ferait soupçonner qu'il vous est impossible de réfuter vos antagonistes.

Si vous croyez que la séparation constitutionnelle de l'Eglise et de l'Etat est un mal, pouvez-vous nous en rendre responsables? ce prétendu mal ne l'avez-vous pas vous-même sanctionné? Ne gît-il pas dans le pacte fondamental de 1831, que vous avez rédigé vous-mêmes; auquel vous avez applaudi, duquel vous vous dites encore partisans? Acceptez les conséquences des prémisses que vous avez posées. Si vous les répudiez, ayez le courage de le dire; proclamez vos opinions, nous les discuterons, les avis différeront

peut-être, mais à coup sûr on ne vous refusera pas le respect et l'estime que des opinions consciencieuses méritent toujours.

En un mot, soyez citoyens, mais citoyens sincères; soyez catholiques, mais ne mêlez pas les intérêts sacrés et éternels du catholicisme, aux intérêts éphémères et souvent si peu louables de la politique; votre position comme catholiques sera plus facile, plus belle; votre position comme citoyens sera moins oblique, moins compromettante. Si vos intérêts mondains perdent momentanément quelque chose de l'influence qu'ils empruntent à la religion, celle-ci, en revanche, ne sera pas rendue responsable de vos erreurs, et au jour de la réaction on ne la punira pas de vos fautes.

N° 5.

Texte d'un article que publia le Nouvelliste des Flandres *le* 18 *juin* 1840 *pour servir de préambule à un* idem *du* Noord-Brabander.

BRUGES, 17 JUIN,

LES CATHOLIQUES EN HOLLANDE.

Si la catholique Belgique s'est soustraite au joug de la domination hollandaise, jamais elle n'a rompu à l'égard des frères encore soumis au sceptre de Guillaume le lien d'amitié et d'amour qui rassemble sous la même houlette tous les

enfants de la Sainte-Église. Nous avons salué avec reconnaissance l'ère de Gloire que nous ouvrait la liberté religieuse, mais notre bonheur n'était pas sans regret quand, tournant nos yeux vers la Hollande, nous y vîmes notre sainte religion chargée d'entraves et mise à la merci d'un prince dont la famille perpétue comme un triste héritage une haine astucieuse contre les catholiques.

Pourrions-nous apprendre sans nous réjouir que les fidèles de ce pays secouent leurs chaînes ? Appuyés sur la constitution, se renfermant strictement dans la voie légale, les catholiques de la Hollande se lèvent et demandent à leur roi, à leur législature non pas des priviléges ni une protection par le glaive, mais un peu de liberté. Courage et persévérance ! Au milieu du mouvement de l'esprit public où les idées de réformes constitutionnelles poussent la Hollande, ces efforts doivent être couronnés de succès.

Ces efforts ne manquent pas en ce moment ; le pétitionnement avance, l'opinion publique se renforce. Non seulement dans un vicariat les curés réunis demandent au nom de leurs ouailles que leur vicaire-général porte aux pieds du trône une adresse par laquelle ils réclament comme un droit la liberté entière du culte et de l'enseignement, mais l'élan devient général. Nous ne voulons pour preuve qu'un récent article du *Noord-Brabander*. Voici comme ce journal, défenseur des catholiques, rend compte du mouvement et quelle conduite il propose de suivre :

« Oui, dit-il, l'aurore si longtemps désirée, si longtemps attendue commence enfin à luire !

Non, catholiques de la Hollande, vous n'êtes pas restés insensibles, vous n'êtes plus ensevelis dans le sommeil ! vous avez appris à connaître vos intérêts, vos droits et vos blessures ! vous avez sondé vos plaies, et vous avez senti que si vous n'appliquiez un prompt remède à vos maux ils croîtraient de jour en jour, et pourraient devenir incurables ! Ce n'est donc pas en vain que nous nous sommes empressés, d'unir notre voix à celle du *Godsdienst-Vriend* et des *Katholyke Nederlandsche Stemmen* pour vous crier avec force : réveillez-vous ! réveillez-vous ! ou bien cette aurore si désirée ne luira jamais pour vous ! C'est ainsi que nous avons parlé, et vous vous êtes levés, lorsque vous étiez déjà au bord de l'abîme, où l'apathie, l'indifférence et la pusillanimité menaçaient de vous précipiter ! Vous avez ouvert les yeux, et qu'avez-vous aperçu avec étonnement ? Vous avez vu que *vos* représentants, comme on les appelle, loin de défendre vos intérêts, dans un moment décisif, *ont fait pencher la balance en faveur du gouvernement*, qu'ils ont accordé une augmentation de *six millions* de florins sur le budget, qu'ils avaient d'abord rejeté à l'unanimité ; vous vous êtes convaincus, catholiques hollandais, que des six représentants, qui adorent Dieu devant les mêmes autels que vous, trois ont prêté leur appui à cet acte, et ont montré par cette conduite, de quel esprit ils sont animés. Vous avez appris à réprouver ce qui est vraiment digne de réprobation, et à vous persuader qu'il n'y a point de salut à espérer d'une pareille représentation ; et que la seule garantie, le seul rempart de la liberté, de la religion et de l'in-

struction, est placé dans l'*élection directe* et sagement réglée des représentants, et dans la *responsabilité ministérielle*. Qu'on anéantisse un corps politique, composé comme l'est aujourd'hui notre seconde chambre; car enfin, que fait cette seconde chambre, si ce n'est obstruer le chemin, qui pourrait vous conduire jusqu'aux pieds du trône ? Vous l'avez déjà aperçu, compris intérieurement et vraiment senti, et en conséquence vous ne ferez plus entendre à cette seconde chambre, si lâche et si nulle, l'expression de vos souhaits les plus ardents, de vos désirs les plus vifs, de vos vœux les plus chers et la défense de vos droits les plus sacrés. Cette chambre se moque de vous, et ensevelit toutes vos demandes dans la poussière du greffe. Trop longtemps vous avez payé péniblement les tristes leçons de l'expérience; vous vous êtes émancipés de cette tutelle dure, vous irez droit au trône, au roi qui a juré de maintenir la constitution du pays, et qui certainement ne sera pas parjure. Vous vous adresserez au roi, que vous vous êtes toujours représenté comme un prince ami de la justice et de la probité, laborieux et impartial, en un mot, comme un prince modèle de l'Europe. Maintenant vous l'éprouverez; le roi est le premier sujet de la loi fondamentale, il est assis sur le trône pour vous recevoir et vous écouter.... Le ciel en soit loué, catholiques hollandais, vous ne murmurerez plus; vos adresses au roi sont déjà prêtes; nous vous l'avons dit, nous vous l'avons recommandé avec prière; il faut que les pétitions pleuvent...., et en effet elles pleuveront, et par votre persévérance, vos efforts seront enfin couronnés. Les lâches qui

n'osent maintenant déclarer leur opinion et se balancent dans des hésitations continuelles, seront connus. Maintenant ils seront passés au tamis, et séparés des bons comme le froment nourricier est séparé de la paille légère, et lorsque la provision du bon grain sera faite, on jettera avec mépris la paille inutile, et ces arbres morts, qui ne donnent aucun fruit, au milieu des champs, où ils seront foulés aux pieds et abandonnés au souffle du vent et des tempêtes. Alors que le fracas de l'orage effraye le passant, et le fasse fuir le lieu où la mauvaise herbe est réunie, et où la malédiction du ciel pèse de tout son poids. »

